

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 13 novembre 1992

Plenaire vergadering
van vrijdag 13 november 1992

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
INTERPELLATIONS:	
— De M. Béghin à M. Picque, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les problèmes de logement que rencontrent de nombreux Bruxellois»	174
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Béghin, Moureaux, Lemaire, Debry, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau	174
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Roelants du Vivier à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés sur les discriminations qui résultent de l'intégration tarifaire STIB-SNCB	183
— De M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur les moyens financiers mis à la disposition des organisateurs du salon «EUREKA» et les conséquences économiques et scientifiques qui pourraient en découler	184
— De M. Demannez à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, sur les mesures que la Région entend prendre pour garantir à l'avenir tous les processus de recyclage et la menace de suppression des bulles à verre	184

	Blz.
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Béghin tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en tot de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de huisvestingsproblemen van veel Brusselaars»	174
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Béghin, Moureaux, Lemaire, Debry, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid	174
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Roelants du Vivier aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de discriminaties die voortvloeien uit de invoering van een eenheidstarief voor de MIVB-NMBS	183
— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Grijp, Minister belast met Economie over de financiële middelen die ter beschikking gesteld worden van de organisatoren van het salon «EUREKA» en de economische en wetenschappelijke gevolgen die daaruit zouden kunnen voortvloeien	184
— Van de heer Demannez aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, over het gevaar dat de glascontainers worden afgeschafte en de maatregelen die het Gewest wil nemen om ervoor te zorgen dat het recycleren in de toekomst in alle vormen kan plaatshebben	184

Pages	Blz.		
Question d'actualité jointe de M. de Lobkowicz sur les récents problèmes rencontrés par les collectes sélectives de verre	184	Toegevoegde dringende vraag van de heer de Lobkowicz over de recente problemen in verband met de selectieve ophaling van glas	184
— De M. Cornelissen à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur la mise en œuvre de la convention relative au parking Simonis	185	— Van de heer Cornelissen aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het tot stand brengen van de overeenkomst betreffende de Simonis-parkeergarage	185
— De M. Adriaens à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur la décision de la fermeture du site d'exploitation Carcoke à Neder-over-Heembeek	186	— Van de heer Adriaens aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de beslissing om het exploitatieterrein van Neder-over-Heembeek te sluiten	186
— De M. Maingain à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur la dénomination pseudo-anglaise pour une nouvelle formule d'abonnement à la STIB	187	— Van de heer Maingain aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de pseudo-Engelse benaming van een nieuwe formule voor een MIVB-abonnement	187
— De M. de Lobkowicz à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur la demande de subvention introduite par la société anonyme SIRIUS	187	— Van de heer de Lobkowicz aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de aanvraag van subsidie ingediend door de naamloze vennootschap SIRIUS	187
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Votes réservés et vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé	188	Aangehouden stemmingsen en stemming over het afgehandelde ontwerp	188
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Zenner à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la déontologie et les conflits d'intérêts de responsables régionaux»	193	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Zenner tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de deontologie en de belangenconflicten van de gewestelijke verantwoordelijken»	193
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Maingain à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le respect des accords dits de la Hulpe et les conséquences des accords dits de Saint-Michel sur le statut de la Région de Bruxelles», l'interpellation jointe de M. Simonet, concernant «les conséquences (notamment financières) pour la Région de Bruxelles-Capitale des propositions visant à achever les structures fédérales de l'Etat» et l'interpellation de M. Hasquin à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'opportunité de son maintien au sein de l'Exécutif régional bruxellois»	194	Steming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Maingain tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de naleving van zogenaamde akkoorden van Terhulpen en gevolgen van de zogenaamde Sint-Michielsakkoorden voor het statuut van het Brussels Gewest», de toegevoegde interpellatie van de heer Simonet, betreffende «de gevolgen (onder meer financiële) van de voorstellen met het oog op de voltooiing van de federale staatsstructuur, voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest» en de interpellatie van de heer Hasquin tot de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid betreffende «de kwestie of het opportuun is dat hij zitting blijft hebben in de Brussels Hoofdstedelijke Executieve»	194
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Simonet à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la manière dont le Secrétaire d'Etat envisage le statut de la Région centrale du pays» et l'interpellation jointe de M. Cornelissen, concernant «l'attitude du Secrétaire d'Etat vis-à-vis de la Région de Bruxelles»	195	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Simonet tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «het statuut dat de Staatssecretaris voor ogen heeft voor het centraal gelegen Gewest van het land» en de toegevoegde interpellatie van de heer Cornelissen, betreffende «de houding van de Staatssecretaris ten aanzien van het Brussels Gewest»	195

	Pages		Blz.
INTERPELLATIONS:		INTERPELLATIES:	
— De M. Duponcelle à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les problèmes liés à l'enrôlement de la nouvelle taxe régionale»	196	— Van de heer Duponcelle tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de problemen met de incohiering van de nieuwe gewestbelasting»	196
Interpellation jointe de M. de Patoul concernant «la perception de la taxe régionale pour 1992»	196	Toegevoegde interpellatie van de heer de Patoul betreffende «de inning van de gewestbelasting voor 1992»	196
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Duponcelle, de Patoul, Rens, Cools, Harmel, André, Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	196	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Duponcelle, de Patoul, Rens, Cools, Harmel, André, Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	196
Ordres du jour. — Dépôt	205	Moties. — Indiening	205
— De M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, et à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «l'adoption du plan déchets par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale»	206	— Van de heer Adriaens tot de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, en aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de aanneming van het afvalstoffenplan door de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve»	206
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Adriaens, Escolar, Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président	206	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Adriaens, Escolar, Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter	206
ORDRE DES TRAVAUX	212	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	212
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Simonet à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la récente nomination du fonctionnaire dirigeant et du fonctionnaire dirigeant adjoint de l'Agence régionale pour la Propreté»	213	— Van de heer Simonet aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de recente benoeming van de leidend ambtenaar en de adjunct-leidend ambtenaar van het Gewestelijk Agentschap voor Nethheid»	213
— De M. Hasquin à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'avenir de l'Ecole royale militaire et la position de l'Exécutif en cette matière»	214	— Van de heer Hasquin aan de heer van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de toekomst van de Koninklijke Militaire School en het standpunt van de Executieve ter zake»	214
— De M. Debry à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la prise de position de l'administration des Monuments et Sites en commission de concertation et les pressions dont elle fait l'objet»	214	— Van de heer Debry aan de heer van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het standpunt dat het bestuur voor Monumenten en Landschappen ingenomen heeft in overlegcommissies en de druk die op het bestuur wordt uitgeoefend»	214

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 40.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 40.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 novembre 1992 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 13 november 1992 (namiddag) voor geopend.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Poursuite — Voortzetting

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER BEGHIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN TOT DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE HUISVESTINGSPROBLEMEN VAN VEEL BRUSSELAARS»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. BEGHIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES PROBLEMES DE LOGEMENT QUE RENCONTRENT DE NOMBREUX BRUXELLOIS»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Béghin heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's: «Pour une vraie politique du logement.» «Geen electorale maar sociale woningen.» «Gewest schiept woongelegenheden.» «Nouveau cas d'expulsion au Foyer anderlechtois.» «Un social «de luxe» qui oublie les familles nombreuses.» «Huisvestingsbeleid mist zijn doel.» «Le prix du logement bruxellois.» «Anderlechtse Haard wil moeder en zes kinderen uit woning zetten omdat het huurgeld te laat wordt betaald.» «Renovatie is vaak te duur voor de oorspronkelijke bewoners.» «Des solutions à la crise du logement!»

Onze kranten staan tegenwoordig bol van vaak tegenstrijdige titels die alle betrekking hebben op «de huisvestingsproblemen van veel Brusselaars».

De immobiëlenboom die Brussel sinds enkele jaren kent, heeft als neveneffect dat op de Brusselse huisvestingsmarkt het evenwicht tussen vraag en aanbod grondig verstoord is en dat er een brede kloof ontstaan is tussen de huur- en verkoopprijzen enerzijds, en de financiële mogelijkheden van de kandidaat-huurders en -eigenaars anderzijds. Dat de minstbedeelden en zelfs de midden-inkomens hiervan het slachtoffer zijn en worden, is evident.

Sinds 1987 stegen de huurprijzen in het Brussels Gewest gemiddeld met 100 pct.! Luc Carton van de studiedienst van de Franstalige christelijke vakbond berekende dat één op de tien Brusselaars niet genoeg verdient om een doorsnee flatje van anderhalve kamer te huren. Twee op tien zouden 65 pct. van hun loon moeten afdragen als ze de gemiddelde Brusselse flat willen huren. Wie een huis wil kopen betaalt 50 pct. tot 70 pct. meer dan vijftien jaar geleden.

Slechts een kleine elite, dus de minderheid van de Brusselaars, betaalt minder dan 26 pct. van wat ze verdienen voor huisvesting. Deze nuchtere feiten, gecombineerd met de voorlopig onomkeerbaar gestegen huur- en verkoopprijzen maken het verschil tussen inkomen en huurgeld steeds kleiner en vergroten de kloof tussen rijk en arm, met alle gevolgen van dien.

Het woningprobleem is zeer complex. Twee derden van de huurwoningen zijn in handen van de privé-sector, die graag inspeelt op de rage van de stijging van de vraagprijzen. Wat het aanbod betreft, leiden de talrijke renovatieprojecten wel tot een verhoging van de beschikbare woningen, maar niet in voldoende mate. De kostprijs van het kapitaal, de stijging van de bouwkosten, de schaarste van de bouwgronden, de wijziging in de samenstelling van de bevolking en de trage groei van het gemiddeld inkomen van de Brusselaar zijn alle een aanwijzing voor de complexiteit van de huisvestingsproblematiek. En ondertussen staan er tienduizenden woningen te verkommeren, leeg en verlaten.

De gemiddelde belastingcapaciteit per inwoner in het Brussels gewest daalt bovendien elk jaar en zal de financiering van het woonbeleid er niet gemakkelijker op maken. Meer nog: het weinig fraaie woonklimaat, de marginaliteit, de onveiligheid, de onpersoonlijkheid van sommige gebouwen en het gebrek aan elementair comfort in vele woningen doen de Brusselaar uitkijken naar andere woon- en leefmogelijkheden. Jonge bouwlustige gezinnen met een goed inkomen moeten zelfs de stad verlaten om een betaalbare woonst te vinden.

Brussel is het belangrijkste administratief, financieel en dienstencentrum van ons land, het is de hoofdstad van onze Staat en de politieke hoofdstad van de EG. Als je als hoofdstedelijk gewest zoveel functies moet vervullen, zijn sommige neveneffecten onvermijdelijk en bovendien nefast voor het Brussels Gewest en zijn bevolking. Is Europa de schuldige? Overspoelen de Eurocraten de Brusselse woningmarkt? Dit is maar één element zeggen de kenners, maar het heeft wel

bijgedragen tot de boom. Vooral door de heropleving van de conjunctuur sinds 1987 zijn de prijzen de hoogte ingegaan.

Terloops: zeer nefast is de geruchtenstroom rond de boom: «Iemand vroeg 30 000 F voor een appartement en was verbaasd dat hij die kreeg. De buurman merkte dat het lukte en vroeg dezelfde prijs.» Iedereen doet hetzelfde, zo ontstaan woekerprijzen, waarvan de schokgolven heel ver uitdeinen.

Het is niet gemakkelijk om een huisvestingsbeleid op gewestelijk niveau te voeren. De huurwetgeving is een nationale materie en de nieuwe huurwet valt slecht uit voor vele Brusselaars. De meeste fiscale componenten van het dossier behoren eveneens tot de bevoegdheid van het nationale Parlement en Minister Gosuin moet zelf op zijn nationale collega's een beroep doen om zijn wetsvoorstel tot een soort opvoeding van leegstaande woningen, te verdedigen.

De huidige Executieve heeft zeker aandacht voor de huisvestingsproblemen van de Brusselaars, wat niet kan worden gezegd van de politiek verantwoordelijken die het tussen 1981 en 1989 moesten waarmaken in Brussel. Jaarlijks wordt één miljard uitgetrokken voor sociale huisvesting; het Woningfonds van de gezinnen van het Brusselse Gewest krijgt jaarlijks een verhoogde subsidie van minimum 650 miljoen; de nieuwe ordonnantie Picqué wil verloederde buurten met een kansarme bevolking aanpakken; talrijke renovatieprojecten onder meer via de GOM werden aangepakt. Allemaal maatregelen die ik ten zeerste toejuich. Alle maatregelen samen leveren echter minder dan 1 000 nieuwe of verbeterde woonruimtes per jaar op, wat op zichzelf nochtans een succes is! Volstaat dit echter? Moet de Executieve, gelet op de grote eenparigheid ter zake over alle politieke strekkingen heen, geen topprioriteiten maken van nieuwe huisvestingsmogelijkheden in het gewest?

Het huisvestingsbeleid van de Brusselse Executieve moet erop gericht zijn de bewoners en de toekomstige bewoners van Brussel een leefbaar en betaalbaar woonalternatief aan te bieden. De Executieve moet samen met de privé-sector — het is een illusie te denken dat de overheid dit alleen kan doen — woningen aanbieden geschikt voor elke inkomenscategorie.

Ik vraag mij dus af op welke manier we Brusselaars nog beter kunnen helpen met het vinden van een geschikte woning.

Als we sociale woningen in het huidige tempo blijven bouwen en renoveren, zullen we nooit kunnen voldoen aan de vraag. Een verhoging van de beschikbare middelen is wenselijk, maar blijkbaar binnen de begroting niet mogelijk. Aandacht moet dus worden gegeven aan een betere en efficiëntere besteding van de beschikbare middelen. Waarom de voorwaarden om een sociale woning te behouden niet aan striktere voorwaarden onderwerpen? Het is juist dat bij het verkrijgen van de sociale woning gezinnen of alleenstaanden eerder bestaansonzeker zijn, maar blijven zij dat gedurende het huurcontract van meerdere jaren? Kunnen sommigen niet bestaanszeker worden zijn en is het dan niet logisch dat zij het recht op een sociale woning verliezen of een veel hogere huurprijs betalen? Op deze wijze kunnen er woningen vrijkomen voor de werkelijk bestaansonzeker.

Is het niet mogelijk om naar het voorbeeld van het woningfonds doch op veel ruimere schaal de kost van kapitaal enigszins te beperken voor gezinnen die zich in het Brusselse willen vestigen en bijvoorbeeld rentetoelagen te verschaffen aan kandidaat-bouwers of -kopers of aan zij die willen renoveren? Bij het aangaan van een hypotheeklening zou het Brussels Gewest rentetoelagen kunnen verschaffen, zodanig dat de overheid gedurende een aantal jaren een aflossingslast kan dragen. Omdat de financiële lasten van een lening, bijvoorbeeld met vaste kapitaalsaflossingen, het zwaarst wegen gedurende de eerste jaren, zouden de rentetoelagen beperkt kunnen worden

tot een periode van vijf tot zeven jaar. Daarna wordt het gezin verondersteld zelf de bijkomende aflossingslast te kunnen dragen. De rentetoeleage kan een beslissend element zijn om tot bouwen of renoveren over te gaan.

Is het mogelijk dat de Executieve een systeem van huurtoelagen ter overweging neemt? Moeten we niet meer rekening houden met wijzigingen in de huisvestingspatronen van de bevolking? Bepaalde categorieën van mensen wensen niet over een eigendom te beschikken om diverse redenen: tekort aan financiële draagkracht, opeenvolgende en andere beroepsactiviteiten met wijziging van woonplaats, alleenstaanden, zowel jongeren, gescheidenen als weduwen en weduenaars, studenten en vele anderen die in Brussel wensen te huren, maar over te weinig financiële mogelijkheden beschikken. Huurtoelagen kunnen ervoor zorgen dat meer mensen in Brussel komen en/of blijven in een woning, die betaalbaar is.

U kan de vraag stellen wie dat allemaal zal betalen. Ik heb een kleine berekening gemaakt. Wanneer wij maandelijks 5 000 gezinnen 5 000 F rentetoelagen geven en nog eens 5 000 gezinnen 5 000 F huurtoelage, dan helpen wij 10 000 gezinnen a rato van 5 000 F per maand voor een totaal van 50 miljoen per maand of 600 miljoen per jaar. Is dat nu echt overdreven voor een begroting die ongeveer 50 miljard bedraagt? Dat moeten wij toch eens ernstig overwegen. Wij kunnen toch niet blijven aanvaarden dat het Brussels Gewest jaarlijks duizenden inwoners verliest.

Ik geef nog even de cijfers. In 1981 was er een verlies van 8 400 eenheden; in 1982 5 400; in 1983 4 800 en in 1984 7 000. De jongste jaren, namelijk in 1990, was er een vermindering met 6 100 en in 1991 met 4 100 inwoners. Op tien jaar tijd zijn er 48 391 Brusselaars minder. Onnodig te zeggen dat de financiële draagkracht van het Brussels Gewest hierdoor vermindert.

Welke bestemming zal de Executieve geven aan de opbrengst van de verkoop van onroerende domeingooderen? Diverse mogelijkheden zijn reeds geopperd. De nieuwe ordonnantie op de vervreemding van onroerende domeingooderen biedt nieuwe mogelijkheden. Zal de Executieve de opbrengst van de verkoop versnipperd aanwenden voor nog een stukje metro of een stukje waterwerken, of komt er met deze opbrengst een globaal prioritair huisvestingsinvesteringsplan van vele miljarden waar Brussel zo'n nood aan heeft en waarvan de secundaire effecten zeker ook de tewerkstelling ten goede zouden komen?

Welke maatregelen heeft de Executieve genomen, met de winter voor de deur, voor de kansarmen en de dak- en thuislozen? De bestaande overnachtingsmogelijkheden en de noodzakelijke middelen om de armoede te bestrijden zijn zeker onvoldoende. De strijd hiertegen moet onze hoofdbekommernis worden.

Mijnheer de Voorzitter, als besluit stel ik voor dat de huisvestingsproblematiek meer dan ooit absolute prioriteit krijgt. Een verhoging van de beschikbare middelen is nodig. Op korte termijn zouden rentetoelagen kunnen worden verstrekt voor nieuwbouw, maar ook specifiek gericht naar het renoveren van het bestaande patrimonium. Huurtoelagen voor de lagere inkomenscategorieën kunnen de vlucht uit Brussel helpen tegengaan. Tenslotte moeten de middelen uit patrimoniumvervreemding prioritair worden geïnvesteerd in de huisvestingssector.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, sans doute est-il normal, compte

tenu de son importance, que le problème du logement soit périodiquement évoqué au sein du Conseil régional. Je pensais raisonnablement qu'on pouvait le faire à l'occasion du vote des budgets puisque la politique de l'Exécutif est orientée très prioritairement en direction du logement. Toutefois, dans la mesure où il a attaché une importance primordiale à ce problème, dès le début de la législature, dès la conclusion du pacte majoritaire, dès la mise sur pied de l'Exécutif, le groupe socialiste ne voudrait pas, à chaque fois, être absent lorsque, de manière récurrente, il est rappelé à l'Exécutif qu'il doit mener une politique du logement. Nous avons le sentiment qu'il le fait et qu'en tant que parti de la majorité, nous participons avec et grâce à l'Exécutif, à une véritable politique du logement.

On a raison de dire et de répéter — sans doute ne le dira-t-on jamais assez souvent — que le problème du logement est un des grands enjeux de la Région de Bruxelles-Capitale, et ce pour plusieurs raisons: la structure de la Région, sa limitation géographique sans oublier son système de financement qui fait qu'elle a un besoin vital d'habitants. Il est donc clair qu'il y a fait du logement.

Nous sommes également conscients de ce que le rôle de Bruxelles en tant que capitale européenne comporte bien entendu, outre des effets positifs sur la vie et la prospérité de ses habitants, des effets désastreux pour les personnes à faibles revenus. L'interpellateur a raison de souligner que les personnes à faibles revenus ou à revenus médians sont davantage touchées par la situation particulière du parc du logement à Bruxelles.

Je rappelle que la commission mixte créée au sein du Conseil a souligné que les populations les plus défavorisées, les populations du quart-monde et celles d'origine étrangère sont, dans cette société duale que nous connaissons, confrontées à de graves problèmes de logement, tant sur le plan du loyer que sur celui de la structure du logement. Cette commission mixte vient de rendre un avis en matière de logement social qui a été transmis à la commission *ad hoc*.

Je tiens à souligner que la majorité mène une politique qui essaie d'envisager le problème sous tous ses aspects. Pour ce qui est du logement social, nous examinons le projet de l'Exécutif sur le volet 1 de cette matière. D'autres aspects à considérer concernent l'aide locative du Fonds de logement, quelque cinq cents logements étaient concernés, la rénovation privée, les primes à la rénovation, la rénovation publique, sans oublier le projet de revitalisation des quartiers déposé par le Ministre-Président. Je rappelle également le système d'aide pour l'accès à la propriété et l'aide locative appelée ADIL — allocation déménagement, installation, loyer — qui font également partie des préoccupations de l'Exécutif.

Il existe donc un éventail considérable de mesures dont certaines doivent être développées tandis que d'autres sont en cours d'examen ou de révision. Malheureusement, un problème important nous échappe, celui des baux, qui relève de la compétence nationale ou plus exactement fédérale, comme on dit maintenant. Sur ce point, le poids de la Région est évidemment moins important.

Dans l'examen du problème, il convient de dissocier les lois du marché des lois dites psychologiques ou psychopathologiques, ces dernières consistant en flambées de prix qui prennent souvent à contrepied les décideurs. Ainsi, Bruxelles a connu des flambées de prix qui ont créé des situations délicates. A l'approche du marché unique, on s'attendait à ce que le mouvement s'accélérait mais, au contraire, on observe plutôt un effondrement. Cette tendance est-elle liée à l'influence du référendum français ou aux difficultés de ratification du Traité de Maastricht?

En tout cas, le marché bruxellois a tendance à s'effondrer, tout comme le marché parisien en matière de bureaux. Il ne faut pas naviguer à vue dans ce domaine et l'Exécutif, reconnaissons-le, agit de façon clairvoyante. Il faut pouvoir adapter constamment sa politique aux situations qui se présentent. Il conviendrait peut-être, à une vision quantitative qui est la nôtre et qui consiste à mettre suffisamment de logements sur le marché, d'ajouter une vision qualitative. Ces deux aspects sont inséparables et nous savons qu'il y a un problème d'adéquation entre l'offre et la demande de logements à Bruxelles.

Passons à l'essentiel, à savoir le logement social. L'impératif catégorique que l'Exécutif s'efforce de rencontrer est l'assainissement du secteur. La liquidation de la dette du passé est une tâche difficile, qui est actuellement en cours.

Quant à l'augmentation des moyens consacrés à la construction-rénovation du logement social, après un arrêt quasi total, les chiffres parlent d'eux-mêmes: dans les années 1986-1988 il a été consacré environ 500 millions à ce secteur, alors que nous avons, en vitesse de croisière, atteint le milliard. Il se passe incontestablement quelque chose depuis que la Région bruxelloise existe.

Il est exact qu'il y a un problème évident d'accès au logement social, de remise sur le marché du parc de logements sociaux et l'Exécutif nous soumet des propositions à cet égard. Nous en avons discuté en commission mixte et nous en discuterons au sein de la commission *ad hoc* du Conseil régional. Le parti socialiste formulera une série de propositions afin d'améliorer encore le projet déposé, peut-être pour intégrer immédiatement dans l'ordonnance le système de la limitation de la durée du bail ou, en d'autres termes, la création du bail à durée déterminée qui permettrait d'instaurer une plus grande souplesse et une plus grande disponibilité en matière de logement social en remettant périodiquement des logements sur le marché. Je n'entrerai pas dans les détails techniques parce que ce serait peut-être anticiper sur le débat que nous aurons en commission, Monsieur Lemaire, et je ne tiens pas à dévoiler vos idées et les miennes, qui sont souvent voisines dans le domaine du logement. J'estime cependant qu'il n'est pas inutile de dire que nous nous préoccupons de ce problème, que nous y réfléchissons tous les jours et que nous essayons d'apporter une aide concrète aux réalisations de l'Exécutif, de manière à ce que l'on ne croie pas que nous restons sur le bord du chemin...

Toute une série d'aides au logement existent: les primes à l'acquisition, les prêts à taux réduit du Fonds du logement. Pour les subsides en intérêts, selon M. Béghin, il faudrait ajouter cette nouvelle dimension. Il faut être prudent parce que ce type de mesure, qui peut convenir à d'autres structures que la structure urbaine bruxelloise pourrait, compte tenu de la spécificité de notre ville, être un élément dangereux qui livrerait entièrement ce marché à une intervention privée peut-être exagérée. Je ne pense pas qu'il faille livrer le secteur du logement bruxellois, qui est très délicat, à la dictature bancaire. Soyons prudents quand nous envisageons de nouvelles mesures, car si elles ne sont pas bien étudiées, elles risquent d'être improvisées, avec tous les risques que cela comporte.

En matière de location et de subsidiation des loyers, existe le système des ADILS. Sans doute n'est-il pas assez performant et faudrait-il — le Ministre et le Secrétaire d'Etat y songent de manière très positive — utiliser ces crédits à meilleur escient qu'à la lutte contre l'insalubrité ou le surpeuplement, qui sont les critères actuellement retenus? Il conviendrait donc de trouver des améliorations dans des procédures de recours, de réduire les délais d'instruction des dossiers et peut-être de ne

plus limiter les ADILS dans le temps. Une série de mesures peuvent donc être prises pour améliorer ce qui existe déjà.

En matière de rénovation, M. Béghin a raison de dire que les propriétaires résilient les baux pour procéder à des rénovations. On ne peut y faire grande chose. Je signale tout de même que l'arrêté de l'Exécutif du 29 mars prévoit (article 5) des clauses de garantie d'occupation et de contrôle de loyer. Il s'agit donc davantage d'un problème de contrôle que de principe. Ce contrôle est certes difficile à effectuer.

Je précise tout de même que, dans ce domaine, tout le monde s'acquitte de ses tâches de la meilleure manière possible; ainsi la Régie d'agglomération, qui subsiste au sein de la Région bruxelloise, vient de céder à une asbl par bail emphytéotique ses immeubles de la rue Terre Neuve. On s'efforce donc, par tous les moyens, d'associer le secteur volontaire à ce type de dynamique urbaine pour le logement. Quant aux sans-abris, dont M. Béghin se préoccupe à l'instigation très pressante de l'Exécutif, je signale que l'ex-Régie d'agglomération en liquidation — qui espère pouvoir transférer le plus rapidement possible ses actifs à la Régie régionale — vient de passer des conventions pour créer un immeuble en faveur des sans-abris. Cet immeuble serait réservé à ces personnes de manière permanente afin que ce problème ne soit plus pris en charge à la dernière minute, dans la précipitation, à la veille de l'hiver.

A l'aide de ces outils — qui seront vraisemblablement améliorés comme les Ministres le confirmeront peut-être — nous travaillons au sein de la majorité — tout comme l'Exécutif — au mieux de nos possibilités.

Dès que le problème de logement des citoyens est évoqué, on doit se référer à la politique foncière. J'ai constaté avec plaisir à ce sujet que le Ministre-Président avait confirmé en commission, lors des débats sur le budget, la mise en place de la Régie. Cette dernière — nous le savons, Monsieur Lemaire —, grâce à l'ordonnance que vous avez initiée sur le logement moyen, devrait disposer d'un droit de préemption permettant d'agir dans ce secteur lorsque les communes souhaitent vendre certains immeubles. Il s'agit également d'un acquis qui doit être mis en œuvre mais à ce sujet — je m'adresse ici à certains membres dont l'interpellateur, qui sont peut-être des mandataires communaux — une volonté politique communale est nécessaire pour utiliser les ressources que la Région met à leur disposition. J'aimerais que toutes les communes bruxelloises puissent utiliser les outils juridiques qui leur sont offerts pour mener une politique de création du logement.

Il reste un pan inoccupé sans réponse actuellement : il s'agit du problème du logement moyen locatif. Le groupe socialiste y est très attentif et demandera à l'Exécutif de prendre des initiatives en la matière. En fait, ce secteur n'existe pas. Nous avons un secteur du logement social locatif de même que tout un système pour favoriser l'acquisition d'un logement. Mais nous ne disposons d'aucun système de logement moyen locatif. Il nous faudrait un réseau qui permette de créer ce que nous estimons indispensable pour améliorer l'utilisation du secteur du logement social, soit la création d'un secteur du logement moyen ou des passerelles seraient organisées du logement social vers un nouveau secteur.

J'insiste sur ce point, Monsieur le Ministre-Président, car dans la mesure où l'on veut utiliser les 40 000 logements sociaux de manière plus performante pour les gens qui en ont réellement besoin, il faudra, à terme, expliquer à des gens dont les revenus sont élevés — certains gagnent deux fois les revenus de référence — qu'il n'est pas très moral d'occuper la place qui, normalement, revient à d'autres. Par ailleurs, si ces locataires doivent déménager, ils ne trouveront pas aisément un autre

logement dans la Région bruxelloise, dans le parc immobilier privé, compte tenu de la structure bruxelloise du logement. Il faudra donc pouvoir les accueillir si l'on veut éviter que la plasticité que l'on veut créer dans le logement social entraîne l'émigration vers la périphérie de gens qui habitent Bruxelles. C'est un véritable problème car le mieux est toujours l'ennemi du bien. C'est pourquoi nous insistons pour que toute politique visant à rendre plus plastique le logement social trouve un correctif dans la création d'un logement moyen locatif.

J'ai entendu M. Béghin évoquer les ressources procurées par les ventes des biens immobiliers après le vote de l'ordonnance domaniale. L'accord de majorité et les protocoles qui en ont découlé ont déjà largement expliqué comment on allait utiliser ces fonds. Un certain nombre de priorités ont fait l'objet d'accords très précis. Il ne faudrait pas les remettre en cause aujourd'hui. Je veux dire par là qu'il n'est pas question de dire aux gens que l'argent dégagé par ces ventes servira à la réalisation de plusieurs objectifs différents. Ce ne serait pas honnête. Cet argent ne peut pas servir à construire à la fois le métro vers Erasme et du logement. Il ne faut pas essayer de jouer à cache-cache avec les décisions que nous prenons de bonne foi entre nous.

Monsieur le Ministre-Président, l'interpellateur a certainement eu raison de rappeler l'urgence de cette question et l'importance du secteur concerné. Il doit cependant savoir que, tous dans la majorité, nous sommes également préoccupés de cette priorité absolue pour Bruxelles qu'est le logement de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est toujours assez difficile de parler après M. Moureaux avec lequel nous avons une certaine convergence d'idées. Je vous invite donc à renforcer le poids électoral du PSC aux prochaines élections. Cela nous permettrait peut-être de parler les premiers! (*Hilarité.*)

J'émettrai quelques réflexions sur l'intervention de M. Béghin. Ne vous en faites pas, il y en aura pour tout le monde! Je parlerai aussi des libéraux; il est malheureux que M. de Clippele ne soit pas là!

M. Béghin demande, lui aussi, une augmentation des moyens financiers. Il est vrai que ce serait tant mieux pour tout le monde! Un des collaborateurs du Ministre-Président nous expliquait qu'il faudrait plus de 100 milliards de francs pour rénover tout ce qui doit l'être à Bruxelles. Il est vrai que notre marge de manœuvre est très étroite. Et indépendamment de l'hommage que l'on peut rendre à l'Exécutif pour le dynamisme de sa politique du logement — Serge Moureaux l'a assez largement démontré — il faudra incontestablement faire preuve d'imagination, et particulièrement dans le secteur du logement social, pour chercher de nouveaux systèmes de financement, et principalement dans le domaine de la rénovation, étant donné l'importance du parc d'habitations à réaliser.

Les conditions d'accès au logement ont également été évoquées. Il est vrai que la réflexion est engagée à cet égard. M. Moureaux a repris une idée que nous défendons depuis bien longtemps. Nous ne dirons pas qui a été le premier. D'autres se chargeront peut-être de le faire. Je vous rappelle que nous avons combattu la pratique de l'octroi héréditaire de logements dans certaines sociétés de logements sociaux.

Sur le plan du logement social, tout le débat que nous aurons sur l'introduction éventuelle — que nous souhaitons en tout cas — du bail à durée déterminée nous semble aller

dans le sens d'une plus grande équité et d'une plus grande justice dans la répartition des logements sociaux.

Je voudrais brièvement attirer l'attention sur le problème des immeubles abandonnés.

Certains d'entre nous ont eu l'occasion d'inaugurer une initiative de la commune de St. Josse, initiative intéressante même si l'on peut s'interroger sur sa rentabilité à terme, initiative, qui consiste en une convention passée entre la commune, pouvoir public, et le secteur privé qui a ainsi l'occasion de rénover à ses frais des immeubles inoccupés appartenant au secteur public et lequel lui cède ces biens par bail emphytéotique.

Nous nous trouvons actuellement dans un climat où toute une série de considérations émanent des différentes formations politiques, ainsi par exemple :

1. Le projet de l'Exécutif, de revitalisation des quartiers anciens,

2. L'initiative du Ministre du Logement qui tente de la répercuter au niveau national la proposition visant à introduire les biens inoccupés dans le secteur locatif,

3. L'idée lancée par la Fondation Travail-Université visant l'agrégation publique des biens privés. Incontestablement, il y a un regain de mouvement au sujet d'un problème qui n'est pas neuf. M. le Ministre Picqué ne me démentira pas puisqu'il a une bonne connaissance de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sur le problème des immeubles inoccupés. Tout cela va dans le sens de la remise en cause, non pas du droit de propriété auquel nous sommes farouchement attachés et de l'exercice du droit de propriété sur lequel nous pouvons, en revanche, nous interroger. Il n'est pas interdit de penser que nous pourrions un jour faire des propositions à ce sujet car il est clair que le problème des immeubles abandonnés reste extraordinairement préoccupant en Région bruxelloise.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur la difficulté qui touche à la fois le secteur privé et le secteur public et qui concerne la connaissance et la compréhension de la problématique du logement. En voici trois exemples :

Le premier est assez comique. Je ne sais pas si, comme moi, qui ai le grand bonheur d'être propriétaire, vous êtes abonnés au journal *Le Cri*, qui est l'organe du syndicat national des propriétaires, syndicat bien sympathique au demeurant. Dans son dernier numéro qui portait le titre : « le SNP a tenu ses promesses », son rédacteur en chef, qui est le fils de son père, se référant à l'étude faite par la Fondation Travail-Université, étude que, manifestement, il a mal comprise, explique que 50 p.c. des logements à Bruxelles se louent à un prix inférieur à 12 500 francs et 90 p.c. à un prix inférieur à 15 500 francs.

Il ajoute, de surcroît, qu'en fait, si nous avons tous fantasmé de manière collective, c'est que nous nous sommes focalisés essentiellement sur les annonces immobilières parues via des agences qui ne s'occupent pas de biens à louer d'une valeur inférieure à 100 000 francs.

J'ai tendance à rétorquer aux rédacteurs de ce merveilleux journal qui consacre quelques-unes de ses pages à une chronique agricole importante, de la développer davantage, ce qui leur évitera d'écrire des bêtises en matière de logement. Ceci est significatif de l'importance que constitue pour nous une bonne connaissance du secteur. Il est incontestable que ce journal connaît un certain succès auprès des lecteurs et que la rumeur peut parfois être à la base de comportements inadéquats.

En ce qui concerne le secteur privé — même si Bruxelles connaît les problèmes que vous et M. Moureaux avez évoqués — personnellement je ne crois pas à la crise de l'immobilier. Il reste attractif et est plus abordable qu'auparavant mais il est sidérant de constater que Bruxelles compte des centaines et des centaines de logements neufs, qui sont inoccupés parce que trop chers. Donc, je plaide — et je serais ravi que le secteur privé et celui de la construction se portent bien — pour que nous ayons une meilleure connaissance du marché.

La discussion bat actuellement son plein dans le cadre de la société régionale de logement bruxellois au sujet du contrat de gestion. Il est vrai qu'à l'aube d'un plan quinquennal que nous allons devoir établir, des discussions très positives mais acharnées se déroulent à l'intérieur de toutes les formations politiques puisque celles-ci sont partagées entre les « constructeurs et les rénovateurs ». Hélas, on se rend compte qu'il est difficile, voire impossible, d'avoir une idée totale du parc de logements à rénover !

Je plaide donc pour que chaque acteur, qu'il soit public ou privé, qui doit s'occuper de la problématique du logement fasse en sorte que nous ayons tous ensemble une meilleure perception de ce phénomène. Il y va de l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la Région bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, tout d'abord, je me réjouis de constater que pour une fois en matière de logement, une fissure se dessine au sein de l'unanimité dans la majorité à propos de la politique menée dans ce secteur.

La priorité déclarée en matière de logement par l'Exécutif est-elle une réalité d'ordre budgétaire. A l'examen du budget, il a fallu — hélas ! — constater que cette priorité n'y figurait pas comme annoncé et que les budgets, consacrés au logement décroissent d'année en année en parts relatives.

Par ailleurs, je voudrais relever certains points. Tout d'abord, une remarque soulevée par l'interpellateur concernant l'importance du niveau national en matière de politique du logement : le Code civil, qui régit la quasi-totalité des relations entre propriétaires et locataires dans le domaine privé, qui représente quand même 92 p.c. du secteur locatif, handicape la Région quant au développement d'une politique du logement.

Je me permettrai de rappeler à l'interpellateur et aux intervenants appartenant aux autres partis de la majorité nationale qui a voté la loi Wathélet, dont nombre de personnes reconnaissent aujourd'hui les effets négatifs sur la politique du logement et sur la plus grande partie de la population bruxelloise.

Les séances publiques, les forums, les meetings organisés notamment par le Rassemblement pour l'habitat, auxquels ont participé des représentants des partis politiques, dont le CVP, le PS et le PSC...

M. Maison. — Vos alliés, quoi !

M. Debry. — Ceux-ci ont défendu mordicus la loi Wathélet, avec cependant des bémols. Le SP, en effet, a été un des rares partis de la majorité à émettre des critiques, bien qu'il ait finalement voté les textes. Le FDF, quant à lui, a critiqué le projet, mais il faisait partie de l'opposition au niveau national.

Messieurs les membres de la majorité nationale, je vous renvoie à la loi que vous avez votée et aux propositions

d'amendements qui sont notamment déposées au Sénat par des membres du parti Ecolo. Je vous propose de les soutenir puisque vous estimez que la loi n'est pas bonne pour la Région bruxelloise.

J'en arrive à un autre élément que je voudrais épingle. J'ai pu constater dans cette assemblée un début de remise en cause de la politique régionale en matière de logement — non seulement la politique de logement en tant que telle, mais aussi en matière d'urbanisme — qui sont l'une et l'autre essentiellement axées sur les revenus moyens.

Quand on parle de revenus moyens, on entend 1,5 million pour la SDRB et environ 1,3 million pour le Fonds du logement. *Stricto sensu*, il ne s'agit plus de revenus moyens, mais plutôt de revenus moyens supérieurs, voire supérieurs.

La quasi-totalité des outils et de la politique régionale en matière de logement est orientée vers les revenus moyens ou supérieurs. Pourquoi? Il suffit de se rappeler ce qui a été dit aujourd'hui. Le premier argument qui fonde la politique du logement régional, ce sont les recettes de la Région. Je ne dis pas que cet aspect n'est pas important, mais confondre un habitant et un contribuable représente un pas que je ne peux franchir. Il ne convient pas de porter toute l'action régionale sur la recherche unique de ressources plus importantes, mais il faut également penser à tous les habitants à bas revenus. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Je passerai rapidement sur l'accès à la propriété auquel a fait allusion M. Béghin. A cet égard, le Fonds du logement est un outil intéressant. On pourrait imaginer étendre le type d'aide octroyée par ce fonds, aide essentiellement limitée aux familles de plus de deux enfants. Pourquoi ne pas étendre éventuellement cette aide aux personnes isolées vivant avec un seul enfant, à la condition de ne pas «manger» les enveloppes budgétaires actuellement consacrées aux familles nombreuses?

Quels moyens Ecolo propose-t-il pour améliorer la situation actuelle? J'en vois cinq qui rejoignent à certains égards ceux évoqués par l'interpellateur.

Premièrement, il faudrait renforcer le secteur de l'aide locative du Fonds du logement. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à cette tribune qu'il s'agissait d'un des outils dont la Région dispose, complémentirement au logement social. En effet, certaines personnes qui n'y ont pas accès pour des raisons que je ne développerai pas ici, pourraient profiter de l'aide locative. Je pense notamment aux familles nombreuses.

Il faut malheureusement constater que ce secteur de l'aide locative devient vraiment anecdotique. Seuls 450 logements relèvent de ce secteur et seuls dix ou vingt logements supplémentaires ont pu être offerts l'année dernière. Je constate avec regret que ce secteur de l'aide locative devient, du fait de la politique de l'Exécutif et de celle du Fonds, la peau de chagrin, alors qu'il devrait être renforcé.

Deuxième point: également évoqués par MM. Moureaux et Béghin, les ADILS, doivent être très sérieusement développés en fonction de l'objectif qui consiste à aider les personnes ne disposant que de bas revenus. Les ADILS constituent certainement le meilleur outil pour aider cette catégorie de personnes. Nous pensons, en outre, que l'origine «hygiéniste» des ADILS, dont la création remonte à 1966, doit être écartée. A cette époque, le but des ADILS consistait à lutter contre les immeubles insalubres ou inadaptés. Progressivement — pour des raisons de contrôle de l'impact budgétaire de l'opération —, nous considérons qu'il convient de s'orienter vers une transformation des ADILS en une véritable allocation-loyer.

Troisième point: recentrage de la mission du logement social. Aujourd'hui, 70 p.c. environ — les chiffres exacts n'étant pas connus — de la population bruxelloise ont accès au logement social. Cette situation nous paraît inacceptable. En effet, cet outil ne dispose que de faibles moyens. Ceux-ci en termes de patrimoine, s'élèvent à 8 p.c. du parc locatif ce qui, vous en conviendrez, représente peu de choses. En termes budgétaires, les moyens sont de l'ordre d'un milliard par an, soit cent cinquante logements nouveaux par an.

Nous pensons que les conditions d'accès au logement social doivent être abaissées pour le rendre accessible à la population y ayant droit, soit 40 p.c. environ.

L'occupation de logements sociaux par des personnes disposant de revenus élevés crée un problème. Des modalités sont nécessaires afin d'accroître la mobilité de ces personnes qui doivent libérer le logement social. Nous refusons néanmoins toute modalité coercitive allant à leur rencontre. Nous sommes partiellement satisfaits des arrêtés de déplaçonnement des valeurs locatives normales pris en novembre 1991. Nous pensons que beaucoup de personnes bénéficiant de revenus élevés quitteront le logement social à cause de l'incitant économique que constituent l'augmentation des loyers et leur déplaçonnement. Nous sommes néanmoins totalement en désaccord avec M. Moureaux et avec d'autres intervenants sur la nécessité d'accueillir ces personnes disposant de hauts revenus pour le motif qu'elles seraient brusquement désarçonnées en se retrouvant sur le marché privé. N'oublions pas que 60 p.c. environ de la population bruxelloise se trouvent dans cette situation. Les termes «souplesse» et «mobilité» ont été utilisés à propos de personnes à hauts revenus occupant des logements sociaux. Ces personnes disposent de revenus avoisinant un million de francs. Pourquoi faudrait-il un secteur locatif moyen qui mobiliserait des moyens publics alors que ceux-ci sont insuffisants à la mise sur pied de réelles politiques sociales du logement pour des personnes se situant dans une tranche supérieure de revenu?

M. Moureaux. — J'ai clairement dit «moyen».

M. Debry. — Lorsque l'on parle de politique pour les logements moyens on pense aux personnes dont les revenus se situent aux alentours du million.

M. Moureaux. — Ce sont celles-là qui partent de Bruxelles.

M. Debry. — C'est cela. Quoi qu'il en soit, je prends acte du fait que le parti socialiste veut mobiliser des moyens publics pour les personnes jouissant de revenus supérieurs.

M. Moureaux. — Il faut être de bonne foi quand on intervient. Les choses ont été clairement définies lors du vote de l'ordonnance relative au logement moyen.

Mme Nagy. — C'est pour cette raison que nous avons voté contre.

M. le Président. — Je prie M. Debry de continuer son intervention.

M. Debry. — Je prends acte des chiffres existants. Au Fonds du logement, ils sont les suivants: le plafond des revenus est de l'ordre de 1,250 million, plus cinquante mille ou soixante mille francs par an, par enfant à charge. Pour la SDRB, acteur des logements moyens, le plafond des revenus s'élève à 1,5 million, plus 100 mille francs par personne à charge. Je constate que c'est le plafond de revenus fixé par l'Exécutif dans le cadre de sa politique relative aux revenus moyens.

M. Moureaux. — Nous avons clairement plaidé pour qu'on ne détourne pas un seul franc du logement social vers le logement moyen. Nous voulons qu'un effort complémentaire soit accompli par la Région en faveur du logement moyen. Si cela n'est pas fait, une grande partie des jeunes bruxellois, des Bruxellois qui ont des enfants et qui font la prospérité de cette ville, va devoir émigrer vers l'extérieur. Ça, c'est un choix politique!

M. Debry. — Je vous remercie pour la clarté que vous apportez. Nous souhaitons augmenter les moyens relatifs à une politique réellement sociale en matière de logement, c'est-à-dire en faveur des personnes disposant de bas revenus.

Je constate que nous sommes en désaccord politique avec le parti socialiste en ce qui concerne la politique du logement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. Moureaux. — On peut difficilement être de plus mauvaise foi!

M. Debry. — Pour augmenter le nombre de logements sociaux, des moyens supérieurs doivent être alloués à ce secteur. Les derniers chiffres établis en la matière font état de 27 000 demandes de logement social en Région bruxelloise. On ne répondra certainement pas à cette énorme demande en quelques années. Il faut certes prévoir l'avenir et continuer à investir pour augmenter le parc locatif public en ce qui concerne le logement social. Cependant, selon moi, nous devons également mieux utiliser l'argent dont nous disposons. Les coûts de la construction neuve, et en particulier des logements sociaux, deviennent en effet prohibitifs. Certains logements sociaux incorporés au plan d'investissement vont voir leur coût atteindre 50 000 francs le mètre carré. Dès lors, nous devrions plutôt développer l'achat-rénovation de biens usagers, de maisons dispersées en qui sera positif au niveau urbanistique et aura un effet de non-stigmatisation, de non-différenciation des personnes qui disposent d'un logement social.

Nous souhaitons que la Région apporte de manière plus massive une réponse aux nombreuses personnes qui connaissent un réel problème de logement. Comme je viens de le dire, cela ne pourra se faire par la construction de nouveaux logements sauf au terme d'une politique active menée pendant une dizaine d'années.

Il est donc urgent que les parcs locatifs publics soient augmentés de manière significative et cela, rapidement. Comment est-ce possible? On pourrait agréer des sociétés, des associations ou le Fonds du logement afin qu'elles louent des biens sur le marché privé et les sous-louent aux conditions du logement social. Selon nous, le coût de cette opération, pour la Région s'élèverait à environ 100 000 francs par logement et par an. Cette estimation est d'ailleurs recoupée par d'autres documents, notamment du Commissariat royal à l'immigration et par une étude de la FTU. Budgétairement, avec quelques centaines de millions, nous pouvons reloger plusieurs milliers de personnes dans un délai relativement court. C'est donc tout à fait supportable. Mais cette piste n'est pas suivie par l'Exécutif actuellement. Depuis trois ans, les problèmes de logement s'aggravent et pourtant, l'Exécutif continue sa politique linéaire sans, apparemment, se sentir interpellé par l'aggravation de la situation au niveau des logements en Région bruxelloise.

Quels moyens pouvons-nous proposer pour mettre cette politique en œuvre? Plusieurs personnes ont en effet soulevé ce problème. Il existe toute une série de moyens de réaffectation budgétaire que nous aurons l'occasion de proposer lors de la

discussion du budget et sur lesquels je n'anticiperai pas ici. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur certains éléments et notamment, la taxe régionale sur les immeubles abandonnés que notre groupe a déposée. Cette taxe, qui existe dans certaines communes, devrait selon nous être régionalisée par souci de cohérence mais également afin de permettre cette politique de lutte contre les immeubles abandonnés dans les communes qui n'ont pas encore levé ce type de taxe.

Pour terminer, j'aimerais vous citer deux chiffres. En effet, M. Béghin a fait un constat en ce qui concerne la flambée des prix en matière immobilière. Celle-ci a un effet dramatique sur les locataires et sur les personnes qui désirent acheter un bien. Il existe des indicateurs de cette flambée immobilière et de cette spéculation: d'une part, les droits d'enregistrement et d'autre part, les droits de succession, ces derniers étant, pour la plus grande part, comme le Ministre du Budget nous l'a expliqué en commission, liés aux valeurs immobilières puisqu'ils résultent bien souvent de successions portant sur des biens immobiliers.

Je voudrais, à cet égard, vous citer deux chiffres, extraits du budget des Voies et Moyens. En 1989, les recettes provenant des droits d'enregistrement et des droits de succession atteignaient 6,2 milliards. Elles sont estimées à 9,5 milliards pour 1993, ce qui représente une augmentation de 3,3 milliards, c'est-à-dire de quelque 50 p.c.

Bien entendu, il ne s'agit pas de recettes affectées, mais ces chiffres sont quand même, comme je le disais il y a un instant, indicateurs d'une forte spéculation, dont découlent d'évidents problèmes de logement pour les Bruxellois. Nous trouverions normal qu'une partie de ce montant soit affectée à la résolution de ces problèmes.

Bref, lorsque vous prétendez que vous manquez de moyens pour faire face à cette situation, je vous réponds que le budget des Voies et Moyens comprend des montants qui pourraient être utilisés pour améliorer la politique du logement, dont les moyens sont actuellement nettement insuffisants. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, voor vele Brusselaars vormt het verwerven van een woonbare en inzake de kostprijs aanvaardbare woning ontegensprekelijk een steeds groter wordend probleem. In mijn antwoord wil ik de Raad een overzicht geven van wat de Executieve op drie jaar tijd ter zake heeft verwezenlijkt. Bovendien zal ik, dames en heren, u de weg aanduiden die iedereen zou moeten volgen om nog efficiënter te werken.

Ik ben het met de heer Béghin eens dat het huisvestingsprobleem zowel voor de leefbaarheid van het Gewest als voor de waardigheid van de inwoner, waarnaar iedereen streeft, een essentiële prioriteit is. Ik zal eerst enkele recente vaststellingen vermelden die richtinggevend zijn voor het overheidsbeleid.

Allereerst onderschrijf ik de algemene opinie dat vraag en aanbod op de huisvestingsmarkt onevenwichtig zijn. Nochtans ben ik van oordeel dat andere redenen daaraan ten grondslag liggen dan die aangehaald door de interpellant en dat deze onevenwichtigheid relatief is. Immers, midden de jaren tachtig stelde men in sommige landen van Europa, een sterke stijging van de prijzen op de immobielmarkten vast. Parijs, München, Milaan en op kleinere schaal ook Antwerpen en Namen werden met dit verschijnsel geconfronteerd, soms zelfs in meerdere mate dan Brussel. Het lijkt mij dan ook verkeerd om het

Europees statuut van Brussel als belangrijkste oorzaak van deze op hol geslagen prijzen in te roepen. Europa de schuld geven, creëert bij sommigen een anti-Europese instelling. Als men daarenboven gokt op de onverenigbaarheid van Europa met een leefbare stad, verwacht men oorzaak en gevolg.

De specificiteit van Brussel bestaat precies in de aanwezigheid van de Europese instellingen, zoals de internationale financiën voor de technologische ontwikkeling van andere steden belangrijk zijn. Het onevenwicht is relatief omdat daarbij slechts een gedeelte van de bevolking betrokken is en omdat het in ieder geval slechts gaat om een momentopname in de conjuncturele cycli. Trouwens, de Belgische Confederatie van Vastgoedsector heeft zeer onlangs nog een prijsvermindering van ongeveer 20 pct. en een daling van het aantal transacties met 30 pct. tussen 1991 en 1992 vastgesteld.

Par ailleurs, j'ai souvent indiqué que nos données de terrain sont des instantanés dans une conjoncture très mouvante. C'est pourquoi le Ministre Gosuin vous parlera tout à l'heure de ses projets d'observatoire des loyers tandis que, de mon côté, je prépare l'observatoire des logements neufs. D'ici à quelques mois, nous serons donc en mesure de vous communiquer une observation continue du marché immobilier.

Cette transparence doit permettre à chacun, bailleur ou vendeur, locataire ou acquéreur, d'avoir des éléments de référence plus évidents. Ainsi, on évitera les effets de contagion où, dans certains quartiers, les prix des bureaux aspirent vers le haut les valeurs résidentielles.

Mais au bout de trois ans de travail, nous pouvons déjà dresser un premier bilan.

Tout d'abord, il fallait reprofiler les différents acteurs publics. Face à une demande qui se diversifie, il fallait aussi diversifier l'offre: logement social / logement locatif public pour les plus démunis, logement communal / logement locatif public pour les revenus moyens sociaux, Fonds du logement / logement acquisitif pour les revenus sociaux et moyens / logement acquisitif pour les revenus moyens dits supérieurs.

Le taux net de l'aide publique, hors loyer ou charges de remboursement du ménage, varie ainsi de deux tiers à un cinquième du prix de revient du logement selon la catégorie des destinataires.

Ensuite, il fallait globalement relancer l'offre. En termes de logements neufs et rénovés, l'effort public porte sur plusieurs centaines voire plusieurs milliers de logements par an. En consultant un tableau que j'ai ici devant moi, je recense pour 1992 plusieurs milliers de logements: le logement social, la rénovation urbaine dont on sait qu'elle a donné lieu à un paiement accéléré pour permettre les investissements, les opérations de partenariat de la SDRB dont les effets se feront encore sentir en 1993, le Fonds du logement, les primes à la rénovation recentrées en fonction des revenus et des quartiers, les opérations actuellement décidées par l'Exécutif concernant notamment la caserne Rolin, l'Hôpital militaire, les opérations sur lesquelles l'Exécutif doit encore statuer avant la fin de l'année, les PPA — on a cité le Laerbeek, Reine Astrid, Val d'Or — qui font l'objet d'une aide publique sous une forme ou une autre. Ces éléments sont consignés dans une note que je tiens à votre disposition.

Le Fonds du logement accorde environ 220 prêts préférentiels par an au moyen d'un budget d'environ 520 millions que la Région lui alloue à cet effet. Je laisserai au Ministre Gosuin le soin de développer la réponse aux suggestions qui ont été faites concernant le Fonds du logement.

Vous constaterez, dans le budget global, une augmentation des secteurs «aménagement du territoire» et «logement». Il faut se garder évidemment de prendre les chiffres à la lettre. Certains orateurs ont parlé d'accroître les différentes enveloppes consacrées au logement. Mais quand on fait ce genre de déclarations à la tribune, il faudrait clairement indiquer où prendre l'argent et au détriment de quel secteur.

L'effort est donc important. Si l'on compare avec les autres Régions, on peut considérer que la Région bruxelloise consacre d'énormes moyens à la politique du logement. A côté des investissements directs, les mesures prises en matière d'urbanisme sont susceptibles également de participer à l'augmentation de l'offre de logements.

J'en viens à certaines suggestions qu'ont émises les différents intervenants. Je laisse à M. Gosuin le soin de répondre sur les points qui le concernent plus particulièrement.

Pour ce qui est de l'allocation-loyer, je me prononce favorablement sur le principe. Il faut mettre en place une réponse adaptée à l'inadéquation dans le secteur locatif, qui frappe, selon une des études-facettes du plan de développement régional, entre 50 000 et 60 000 ménages à Bruxelles. J'aurai l'occasion de faire rapport en commission de l'étude «Habiter Bruxelles» dont proviennent les chiffres cités.

Cinquante-quatre mille ménages semblent directement concernés par le principe de l'allocation-loyer. Les dispositifs existants sont insuffisants: par année, quelques centaines de logements sociaux et municipaux, quelques centaines d'allocations-loyer, quelques efforts communaux portant sur quelques dizaines de logements...

Si nous nous inscrivons dans cette idée d'allocation-loyer, nous devons être conscients qu'il nous faudra agir en fonction des moyens disponibles et en termes de droits et devoirs des parties.

C'est pourquoi le Ministre Gosuin, le Secrétaire d'Etat van Eyll, en charge des ADILS, et moi-même avons convenu de réfléchir à une proposition englobant divers éléments: le système ADILS devant subir une révision importante, la lourdeur du système administratif, son objectif de cibler la sortie d'un logement insalubre, son aspect sectoriel découplé d'un objectif global de réinsertion du ménage, autant d'éléments qui plaident pour une articulation des initiatives communales et associatives. Celles-ci pourraient s'ajouter à cette fameuse approche transversale, maintes fois évoquée, qui doit englober à la fois les politiques de logement et les politiques sociales classiques.

Certaines communes ont développé des initiatives complémentaires à partir du produit de la taxe sur les bureaux.

Les 800 millions perçus annuellement pour les communes pourraient, en partie, être affectés à une formule d'allocation-loyer. Rien n'empêche aujourd'hui les communes de se livrer à ce genre de technique. Toutefois, pour l'avoir expérimentée dans une commune que je connais bien, je sais que cette pratique exige une négociation permanente avec les propriétaires, un choix judicieux sur les listes de demandeurs. Ce travail peut donner de bons résultats. Nous l'expérimentons pour l'heure dans ma commune, et même si l'action ne porte pas encore sur de très nombreux cas, elle semble offrir une piste intéressante.

La démarche réformatrice par rapport aux ADILS devrait tenir compte des associations qui œuvrent à la réinsertion par le logement et qui perçoivent, lors des chantiers de rénovation qu'elles mènent, des primes atteignant 70 p.c. des travaux admis. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les bailleurs

qui accèdent aux primes de rénovation s'engagent à plafonner les loyers qu'ils pratiquent en fonction de l'aide publique et ce, depuis la réforme de la prime intervenue au milieu de l'année 1990. M. Moureaux a rappelé que cette dérive était ainsi jugulée.

Il me paraît que l'on doit pouvoir trouver une synergie entre ces actions encore trop dispersées aujourd'hui et inaugurer, certes à une échelle modeste durant les premières années, une réelle aide à l'accès au logement locatif dans le secteur privé, sans toutefois espérer que les dossiers des 54 000 personnes évoquées dans l'étude précitée puissent être traités dans un premier temps. Il faut se garder, en effet, de faire des promesses que nous serions incapables de tenir budgétairement.

En ce qui concerne la recette de la vente des biens domaniaux immobiliers, il convient de poursuivre deux objectifs. D'abord, compte tenu de l'origine de la propriété — il s'agit de biens acquis pour les communications et les travaux publics —, une part importante du produit servira à financer le développement du transport en commun à Bruxelles.

Ensuite, il s'agira de développer la politique du logement par le biais d'une action sur le foncier. Le terrain à bâtir forme un goulet d'étranglement dans la formulation de l'offre et l'étude «Habiter Bruxelles» a illustré combien la distorsion des prix fonciers avec la périphérie déforce l'attrait de Bruxelles et pèse lourdement sur le prix de vente d'un logement neuf.

Il s'agit donc de stimuler le levier d'action que constitue ce patrimoine foncier important, en organisant des flux par ventes et achats, ce qui permettra d'atteindre l'objectif d'accroissement de l'offre du terrain résidentiel et peser ainsi sur les prix.

Je laisse au Ministre Gosuin le soin de répondre aux autres suggestions de l'interpellateur mais, avant de lui céder la parole, je tiens encore à signaler que j'ai proposé au Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire de ce Conseil de présenter, à une date à convenir, les conclusions de l'étude «Habiter Bruxelles» et d'engager à cette occasion un débat qui permettrait d'ailleurs d'approfondir les éléments de ma réponse.

En ce qui concerne les immeubles inoccupés et à l'abandon, je rappelle à M. Lemaire les dispositions prises par l'Exécutif qui permettent le financement de l'expropriation. L'usage qui en est fait est certes intéressant, mais, comme je l'ai dit en commission, il est surtout extraordinairement intéressant de constater que, dans les mains des communes, ces dispositions ont maintenant un effet considérablement dissuasif. En effet, nous comptons actuellement par plusieurs dizaines les cas de maisons autrefois abandonnées qui se rénovent face à la menace, maintenant crédible, des communes, d'engager des procédures d'expropriation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gosuin, Minister.

De heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, in mijn antwoord op de interpellatie van de heer Béghin, sluit ik aan bij de zeer volledige uiteenzetting van de Minister-Voorzitter. Het probleem is zeer duidelijk en ik hecht weinig belang aan de interpretatie van de cijfers. De cijfers die we kennen, maar die nog moeten worden aangepast, tonen zowel de omvang als de realiteit van de problemen aan die ter gelegenheid van de interpellatie werden aangesneden. Zij tonen

ook de relevantie en de realiteit van de begrotingsinspanningen van het Gewest aan.

Er dient nochtans te worden vermeld dat huisvesting niet volledig werd geregionaliseerd en dat het grootste gedeelte van de fiscaliteit met betrekking tot onroerende goederen en van het Burgerlijk Wetboek, namelijk inzake huurcontracten, nog steeds onder de bevoegdheid van de nationale overheid valt. Hierdoor is ons Gewest des te kwetsbaarder, omdat in vergelijking met het Vlaamse en het Waalse Gewest het aandeel van de huurders in het Brusselse Gewest dubbel zo hoog ligt. Voor ongeveer twee derde van de Brusselaars wordt de toegang tot huisvesting grotendeels bepaald door een nationale wetgeving.

Wij moeten er eveneens nogmaals aan herinneren dat het gebrek aan investering in de sociale huisvesting kenmerkend was voor de jaren tachtig. Tussen 1971 en 1981 werd het aantal verhuurde sociale woningen in Brussel van 24 664 op 36 254 gebracht; dit is een verhoging met 11 590 woningen. In 1991 bedroeg het aantal sociale woningen 37 113, dit is een verhoging, met 859 woningen tegenover 1981. Ik meen dan ook dat iedereen zijn verantwoordelijkheid op zich moet nemen op een gebied waarop de gevolgen van het vorige decennium nog steeds voelbaar zijn, vooral voor de financieel zwakste bevolkingsgroep. Ik ben dan ook bereid bepaalde voorgestelde oplossingen of overwegingen te bespreken. Ik zal echter niet terugkomen op wat de Minister-Voorzitter reeds heeft uiteengezet en ook niet ingaan op terreinen die tot zijn bevoegdheid behoren.

Het probleem van de huurtoelagen werd vaak aangehaald. De Minister-Voorzitter heeft hieromtrent een zeer aantrekkelijk vooruitzicht geboden. Staatssecretaris van Eyll bereidt momenteel een hervorming van het huidige stelsel voor. Het spreekt vanzelf dat de draagwijdte van deze hervorming afhankelijk is van de voor de toelage beschikbare middelen. Ik kan mij echter niet voorstellen dat wij de problemen van de privé-huurmarkt volkomen kunnen oplossen door een premie die in de huidige context vooral de stijging van de prijzen op de privé-huurmarkt tracht te compenseren. Wij worden geconfronteerd met het probleem van een eventuele verhoging van de gewestelijke uitgaven om de leemte in de regeling van de markt waarvoor de nationale overheid verantwoordelijk is, te kunnen opvullen. De ervaring in het buitenland leert ons eveneens het belang van een betere controle op het niveau van de huurprijzen om dit stelsel te kunnen uitwerken. Het betreft een uitgave waardoor de openbare eigendom niet wordt uitgebreid.

Ik blijf ervan overtuigd dat het stelsel van de VITH's, dat weldra beter op de behoeften van ons Gewest zal worden afgestemd, beperkt moet blijven tot een aantal specifieke toestanden. De investeringen van de gewestelijke overheid in de huursector moeten bij voorrang gericht blijven op de sociale huisvestingssector.

Het Gewest moet bovendien zijn beleidsmiddelen aanpassen om de dynamiek van de privé-markt beter te begrijpen. In dit verband kan ik bevestigen dat weldra een studie wordt afgewerkt inzake het uitwerken van een gewestelijk instrument om de privé-huurmarkt te analyseren.

La question du financement du logement social est l'objet de toute mon attention. J'avais évoqué celle-ci précédemment, à la suite d'une interpellation de M. Michel Lemaire.

Les études auxquelles j'ai fait procéder sont claires: à long terme, le système actuel de crédits directs est plus intéressant que le recours contrôlé au marché financier ou que le partenariat avec des investisseurs privés.

Le seul avantage des deux autres formules est de permettre une relative précipitation de la constitution de l'offre de loge-

ments sociaux, ce qui est naturellement, dans la situation actuelle, un élément non négligeable. J'avais promis des propositions concrètes pour la fin de l'année: celles-ci sont actuellement en cours de finalisation.

Dans ce secteur, il est clair qu'il conviendra de mieux adapter certaines règles qui sont de nature à organiser davantage de mobilité en regard des situations inadaptées, à partir de l'évolution des situations familiales et socio-économiques des locataires. Le prochain examen, par le Conseil régional, du projet d'ordonnance modifiant le Code du logement sera l'occasion, sans doute, de clarifier la position de la Région à ce sujet.

La question de l'aide financière à apporter aux candidats acheteurs, constructeurs ou rénovateurs me semble actuellement très clairement abordée par la Région, vu les systèmes de primes actuellement en vigueur et les prêts hypothécaires à taux bonifiés que le Fonds du logement des familles octroie en fonction de la taille des familles et de la situation de revenus des ménages bénéficiaires. Il ne faut pas oublier que ces systèmes sont en partie des dépenses publiques que la Région assume pour compenser une fiscalité immobilière nationale qui reste inadaptée aux caractéristiques et aux besoins de notre Région.

De plus, que ces avantages soient conditionnés par des paramètres de revenus, de composition familiale, de taille et de qualité, me paraît conforme à une vision redistributrice du rôle de notre Région.

Enfin, les mesures relatives aux sans-abri, aux sans domicile fixe concernent essentiellement la politique de l'aide aux personnes qui relève, dans notre structure fédérale, des Commissions communautaires et des Communautés, en vertu de l'article 5 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par la loi du 8 août 1988.

Sans reprendre tout ce qui a déjà fait l'objet de développements en Assemblée réunie, je relève les principales mesures structurelles qui ont été décidées.

Ainsi, premièrement, un lieu d'accueil spécifique et permanent est à même d'accueillir 24 personnes sans abri, qui y demeurent avant de se rendre dans les maisons d'accueil. La maison «Pierre d'Angle» est prête à doubler sa capacité si les besoins s'en font sentir.

Deuxièmement, le centre d'accueil de crise «Ariane» bénéficiera d'une maison fraîchement restaurée et d'une équipe complète de travailleurs qualifiés.

Troisièmement, les centres de service social sont les organismes sociaux qui, en première ligne, accueillent les personnes en difficultés sociales graves: menace de perte du logement, endettement grave, etc.; ils sont situés dans les quartiers où règnent la pauvreté et les situations de rupture sociale. Les centres de service social bénéficient de subventions renforcées, de manière à ce que leurs travailleurs soient correctement rémunérés et que leurs rayons d'action soient renforcés.

De plus, dans les prochaines semaines, nous modifierons le règlement relatif aux maisons d'accueil, afin de renforcer les équipes de travailleurs sociaux et d'améliorer leurs conditions de travail.

Le budget 1993 de la Commission communautaire attestera de cette volonté de lutte contre la pauvreté, en concertation et collaboration avec les CPAS et l'ensemble des acteurs sociaux. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin.

De heer Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, eerst en vooral feliciteer ik Minister Gosuin voor zijn vooruitgang in het Nederlands, wat zeker niet kan worden gezegd van de heer Debry die mij verklaringen in de mond legt die ik niet heb uitgesproken. Ik had hem nochtans vanochtend vóór de vergadering een Franse tekst overhandigd die hij blijkbaar niet goed heeft gelezen. Mijnheer Debry, het is in elk geval nooit de bedoeling van de meerderheid geweest de gegoeden te bevoorstellen. Wel integendeel en dit is ook gebleken uit het betoog van de heer Moureaux en van mezelf en uit het beleid van de Executieve. Wij geven voorrang aan de kansarmen of wat men de «woononzeker» noemt. Dat blijft voor ons een prioriteit.

Over de juistheid van cijfers en statistieken kan men natuurlijk redetwisten. Maar zelfs als die niet helemaal exact zijn, dan zijn de tendensen toch duidelijk. Elk politiek mandataris die contact heeft met de burger weet dat er een huisvestingsprobleem bestaat en dat er voldoende redenen zijn om daar aandacht voor te hebben.

Ik dank beide Ministers voor hun antwoord en hun beloften om rekening te houden met mijn voorstellen, inzonderheid inzake de huurtoelagen. Ik kreeg spijtig genoeg geen antwoord op mijn vraag om de opbrengst van de verkoop van domein-goederen prioritair in huisvesting te investeren, eerder dan in infrastructuurwerken zoals in de regeringsverklaring staat vermeld.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ROELANTS DU VIVIER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LES DISCRIMINATIONS QUI RESULTENT DE L'INTEGRATION TARIFAIRE STIB-SNCB

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE DISCRIMINATIES DIE VOORTVLOEIEN UIT DE INVOERING VAN EEN EENHEIDSTARIEF VOOR DE MIVB-NMBS

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Ministre, depuis le 1^{er} novembre, les titres de transport de la STIB sont valables indifféremment sur les réseaux de la STIB et de la SNCB dans le périmètre des dix-neuf communes. Cette mesure concerne les billets achetés dans les gares et dans les véhicules de la STIB ainsi que les abonnements et les cartes mais ne concerne ni les abonnements scolaires ni les abonnements détenus par

les agents de la Région et — plus étonnant — par les agents de la STIB.

J'aimerais connaître les raisons d'une telle discrimination. Est-elle fondée? Si elle ne l'est pas, quelle mesure est envisagée pour harmoniser cette tarification en matière d'abonnement?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Je remercie l'honorable membre pour sa question. Je rappelle que cette communauté tarifaire a été établie à l'initiative de l'Exécutif. Nous avons eu des contacts avec la STIB et la SNCB et avons constaté des différences de titres, de modes de délivrance de titres ainsi que des différences tarifaires. Nous avons décidé de nous engager dans cette communauté tarifaire en nous limitant aux cartes, aux billets et à ce qu'il est convenu de nommer «le billet plus». Cela représente en fait une première étape.

L'aspect que vous soulevez en matière d'abonnement scolaire doit se régler au niveau de la STIB lorsque nous aurons fusionné l'abonnement dit «junior» et l'abonnement scolaire. Nous pourrions à ce moment — d'après les renseignements dont je dispose — rapprocher les points de vue entre la SNCB et la STIB.

En ce qui concerne les abonnements du personnel de la STIB et du personnel de notre Administration, la SNCB nous a fait remarquer que la même possibilité devait être accordée aux deux catégories. Les impacts budgétaires sont actuellement à l'étude.

Il convient donc de retenir de cette mesure une relative satisfaction de la clientèle, un début prometteur et une évolution dans le sens d'une meilleure rentabilité pour la clientèle dans les mois qui viennent.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LES MOYENS FINANCIERS MIS A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS DU SALON «EUREKA» ET LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES QUI POURRAIENT EN DECOULER

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE FINANCIËLE MIDDELEN DIE TER BESCHIKKING GESTELD WORDEN AAN DE ORGANISATOREN VAN HET SALON «EUREKA» EN DE ECONOMISCHE EN WETENSCHAPPELIJKE GEVOLGEN DIE DAARUIT Zouden KUNNEN VOORTVLOEIEN

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Mercken pour poser sa question.

M. de Marcken de Mercken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le Salon des Inventeurs a ouvert ses portes le 4 novembre dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ma question est la suivante:

Monsieur le Ministre, quels moyens financiers ont-ils été mis à la disposition des organisateurs de ce Salon? D'autre part, quelles en sont les retombées économiques et scientifiques au profit de notre Région?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Cher Collègue, le Salon des Inventeurs existe depuis 42 ans et jouit d'une réputation mondiale. Vous avez pu constater vous-même la participation, non seulement de bon nombre de pays de l'Est, mais aussi de la Chine et d'autres pays très lointains.

L'intervention de la Région se chiffre, cette année, à 1 800 000 francs; ce qui permet de réduire l'intervention financière d'un certain nombre de participants, en premier lieu des stands bruxellois et en deuxième lieu de plusieurs pays de l'Est, pour des raisons faciles à comprendre.

Les contacts pris lors de cette exposition sont très intéressants, notamment sur le plan commercial. Elle permet la conclusion d'un grand nombre d'accords commerciaux et industriels.

Ce salon nous permet également d'entretenir ou de nouer des relations précieuses avec des institutions étrangères. J'ai déjà évoqué la présence d'une importante délégation russe. Nous avons aussi accueilli la Chambre de Commerce de Moscou et Soyouz-Patent, l'organisme de contrôle et d'octroi des brevets en Russie.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Mercken pour une question complémentaire.

M. de Marcken de Mercken. — Monsieur le Président, l'Exécutif a-t-il été invité à visiter d'autres pays, suite à ce Salon?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Oui, notamment Moscou et la Slovaquie.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEMANNEZ A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, SUR LES MESURES QUE LA REGION ENTEND PRENDRE POUR GARANTIR A L'AVENIR TOUS LES PROCESSUS DE RECYCLAGE ET LA MENACE DE SUPPRESSION DES BULLES A VERRE

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DE LOBKOWICZ SUR LES RECENTS PROBLEMES RENCONTRES PAR LES COLLECTES SELECTIVES DE VERRE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEMANNEZ AAN DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, OVER DE MAATREGELEN DIE HET GEWEST WIL NEMEN OM ERVOOR TE ZORGEN DAT HET RECYCLEREN IN DE TOEKOMST IN ALLE VORMEN KAN PLAATSHEBBEN EN HET GEVAAR DAT DE GLASCONTAINERS WORDEN AFGESCHAFT

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE LOBKOWICZ OVER DE RECENTE PROBLEMEN IN VERBAND MET DE SELECTIEVE OPHALING VAN GLAS

M. le Président. — La parole est à M. Demannez pour poser sa question.

M. Demanzez. — Monsieur le Président, ma question concerne la problématique des bulles à verre déjà fort répandues dans les communes bruxelloises, et des difficultés engendrées par les problèmes de la société Verlipack, elle-même en contrat avec la société Minérale, sous convention avec la Région de Bruxelles-Capitale, si mes informations sont exactes. La société Minérale est chargée de vider régulièrement et le mieux possible ces bulles à verre.

Des difficultés se sont manifestées et ont été répercutées dans la presse: les relations entre Verlipack et la société Minérale se seraient détériorées et le principe même de la «digestion» des verres déposés dans ces bulles serait remis en question.

Tout est-il rentré dans l'ordre? Par ailleurs vous serait-il possible d'imaginer une stratégie pour empêcher la démotivation de la population qui a déjà des difficultés à assimiler le réflexe de la sélection des déchets et de la participation à un processus de recyclage? Il ne faudrait pas en arriver à dire à tous de recommencer à jeter leurs verres à la poubelle!

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz, pour poser une question jointe.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, M. Demanzez m'a coupé l'herbe sous le pied! J'avais répété ce matin devant ma glace une brillante intervention qui reprenait mot à mot ce qui vient d'être dit. Pour éviter des répétitions, je me contenterai d'ajouter une question complémentaire qui éclairera peut-être davantage le public sur cette question: Quel est l'intérêt de ces collectes sélectives en termes écologiques? Dans la pratique, cette collecte suscite une pollution par le bruit. Les gens paraissent favorables à l'installation de bulles à verre, sauf devant chez eux! Par ailleurs, les gens y vont en voiture, ce qui occasionne un coût supplémentaire en carburant et en pollution. Quel intérêt trouve-t-on alors à récupérer ce verre? Je pense, Monsieur le Ministre, que vous pourrez nous éclairer à ce sujet.

A ma connaissance, le verre est composé essentiellement de sable, matériau qui existe à profusion dans la nature et qui n'a pas grande valeur marchande. D'autre part, le verre ainsi récupéré est écrasé en petits morceaux et fondu, ce qui exige aussi de l'énergie. M. le Secrétaire d'Etat va certainement me répondre à ce sujet.

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, nous avons connu une crise brutale en ce qui concerne le fonctionnement des bulles à verre. Avec seulement quelques jours de préavis, la société Minérale nous a avisés qu'elle était dans l'impossibilité de procéder à la vidange des bulles à verre suite à un manque de débouchés. En effet, l'Agglomération avait passé une convention avec la société Minérale en vue du placement, en accord avec les communes, d'une bulle par 2 500 habitants. Ce service est gratuit pour la Région, ce qui est avantageux.

Placé devant cette situation de crise dont le responsable est le verrier Verlipack, débouché normal du contenu des bulles, j'ai, d'une part, immédiatement signifié à la société Minérale mon intention de faire respecter les termes de cette convention puisqu'elle n'a pas encore atteint son terme en utilisant, le cas échéant, les moyens légaux dont nous disposons.

D'autre part, en accord avec le Ministre de l'Environnement, j'ai chargé le directeur de l'Agence régionale de participer à des contacts au niveau de la Région wallonne avec les autorités et les intercommunales de cette Région, également confrontées au même problème.

Lors d'une réunion qui a eu lieu la semaine dernière, un pré-accord a été obtenu entre les différents partenaires dont, notamment, la société Verlipack afin de ne pas interrompre la collecte, de garantir pendant six mois celle-ci telle qu'elle est pratiquée à l'heure actuelle, et enfin, pour la suite, de rechercher une solution plus structurelle, qui rencontrerait davantage l'accord des différentes parties, pour l'aboutissement du verre recyclé. Ce pré-accord a été confirmé verbalement par la société Verlipack. Nous en attendons une confirmation écrite dans le courant de la semaine prochaine.

Donc, dans l'immédiat, nous avons une solution et, ultérieurement, une perspective.

Sur le plan écologique on aboutit, d'une part, à une diminution de la quantité de déchets à éliminer, c'est-à-dire moins de nuisances au niveau des installations de traitement, qu'il s'agisse de l'incinération ou de la mise en décharge. D'autre part, on récupère ainsi la matière, sous forme de groisil qui permet de refaire du verre. Voilà, très schématiquement, les deux avantages fondamentaux de la récupération du verre.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CORNELISSEN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION RELATIVE AU PARKING SIMONIS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER HET TOT STAND BRENGEN VAN DE OVEREENKOMST BETREFFENDE DE SIMONIS PARKEERGARAGE

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 24 novembre prochain verra l'inauguration du parking souterrain sous le parc Elisabeth. Ainsi sera mise en œuvre une partie importante de la convention conclue en juin 1991 entre la Région, la commune et la société City-parking.

Une disposition de la convention prévoyait qu'étant donné le peu de rentabilité de l'investissement, le stationnement rotatif soit permis sur les voiries régionales aux environs du parc à concurrence de 120 emplacements.

Entre-temps, la commune a élaboré un projet de règlement et je voudrais savoir si, d'une manière ou d'une autre, la Région avait été associée quant à la définition des modalités de ce règlement. Je pense, en particulier, au tarif et à la durée du stationnement.

Deuxièmement, j'ai pu constater que c'était 215 emplacements, tant en voirie communale que régionale, qui étaient concernés et je me demande si permettre ainsi dans un premier temps l'exploitation d'une telle capacité de l'espace public par

une firme privée correspond tout à fait à l'esprit de la convention tel que défini aux articles 12, 13 et 14.

Troisièmement, la commune s'est engagée à assurer la sécurité dans un espace parfois quelque peu sensible. J'ai appris que des caméras seraient placées en sous-sol, permettant d'enregistrer pendant 24 heures les allées et venues des passants. Estimez-vous cette mesure suffisante pour assurer la sécurité?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'honorable membre pose un certain nombre de questions qui relèvent de l'autonomie communale. Soucieux de ce fait, je ne voudrais pas m'insérer dans un débat. Il n'en reste pas moins que je tenterai de répondre dans les limites qui sont les nôtres.

Premièrement, un certain nombre d'emplacements étaient prévus sur les voiries régionales. Néanmoins, je vous indique clairement que la politique de stationnement relève de la politique communale, en ce compris les voiries régionales, en tout cas dans l'acception actuelle de la disposition légale. Selon les informations en ma possession, le nombre d'emplacements au niveau des voiries régionales correspond à celui indiqué. Le nombre supplémentaire auquel vous faites allusion, et dont je n'ai pas été informé, a trait aux voiries communales. Il vous appartient donc de poser la question au Conseil de l'entité en question.

Toujours dans le cadre de cette autonomie communale, il n'avait pas été prévu, par la convention, que nous assumions en commun la gestion financière des parkings. Je n'ai donc pas été associé à la négociation du nombre d'emplacements ni à la politique tarifaire.

Troisièmement, vous faites allusion à des informations relatives à la surveillance. Quant à moi, j'indique très clairement comme je l'ai toujours fait dans ce dossier, que la surveillance de l'espace ainsi aménagé, relève de la compétence de la police communale. Effectivement, il me paraît que limiter la surveillance aux infrastructures que vous venez d'évoquer est tout à fait insuffisant. A ce sujet, je dois également vous renvoyer à l'administration communale afin d'obtenir les renseignements nécessaires.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Ministre, à titre complémentaire, j'aurais simplement voulu savoir si vous estimez que la convention est respectée puisque l'article 15 stipule que la commune s'engage vis-à-vis de la Région à assurer la sécurité à cet endroit.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, en ce qui me concerne, comme l'article 15 précisait que la commune assumait la totalité de la responsabilité, j'espère que toutes les dispositions ont été prises. C'est à l'usage que cette responsabilité doit être déterminée. Je ne puis, au moment où le parking n'est pas encore ouvert et alors que je ne connais pas via les documents les dispositions exactes prises, porter un jugement plus poussé que celui que je viens d'indiquer.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A MM. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES SUR LA DECISION DE LA FERMETURE DU SITE D'EXPLOITATION CARCOKE A NEDER-OVER-HEMBEEK

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEREN GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATURBEHOUD EN WATERBELEID EN THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE BESLISSING OM HET EXPLOITATIETERREIN VAN CARCOKE TE NEDER-OVER-HEEMBEEK TE SLUITEN

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous venons d'apprendre que la société Carcoke, poussée à la fois par des difficultés économiques dans son secteur ainsi que par la prise de conscience écologique, avait décidé de fermer son site d'exploitation situé au Marly.

On peut évidemment regretter la perte d'emplois qui en résultera, mais on peut aussi se féliciter de la réduction des nuisances graves qui en sera la conséquence. Pour que cette décision soit vraiment positive, il conviendrait que le site situé au bord du canal soit effectivement réaffecté à des activités industrielles que la situation exige.

Je vous poserai à cet égard une série de questions.

1. Je souhaiterais savoir si vous avez prévu un cahier des charges pour la décontamination.

2. Avez-vous confié à une société spécialisée l'étude du site tel qu'il existe actuellement et de son état de pollution? En effet, étant donné l'activité antérieure, on peut craindre que le sol soit profondément pollué.

3. Question un peu plus indiscrète: quel est le choix fait par l'Exécutif? Compte-t-il acquérir lui-même le terrain et le réhabiliter de la manière la plus parfaite possible ou compte-t-il laisser ce coin à l'acquéreur éventuel du site?

4. Quelles mesures avez-vous prises pour garantir que le site soit effectivement affecté à des activités industrielles telles que prévues dans l'étude «canal» demandée par l'Exécutif?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne le problème de la fermeture de Carcoke, l'Exécutif est resté constant dans sa politique et a été ferme malgré les enjeux qu'elle représentait. Sur le plan environnemental, chacun doit pouvoir s'en réjouir.

Cependant, il serait prématuré, au moment où Carcoke n'a pas encore officiellement déterminé la date exacte de sa fermeture et ne l'a pas signifiée à la Région, de faire établir un cahier des charges de décontamination. Il n'est d'ailleurs pas encore possible d'avoir un dialogue précis sur le site.

Dès lors, je demande à l'honorable membre de calmer sa fougue et de prendre patience. Il va de soi que nous entreprendrons les actions qu'il convient et les études qui s'imposent en temps utile. Je sais que votre groupe est toujours soucieux de ne pas réaliser d'études avant terme. Soyez assuré que nous assumerons les obligations légales en ce qui concerne ce dossier. Quant au problème de l'affectation, je laisse la parole à mon collègue, compétent en la matière.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les options retenues sur le site Carcoke par l'étude «canal» sont conformes au plan de secteur. Il n'entre pas dans les intentions de l'Exécutif de modifier ce plan.

Selon les informations dont nous disposons, l'opportunité de couvrir le site Carcoke par un PPA est actuellement à l'examen à la Ville de Bruxelles.

Par ailleurs, l'Exécutif a suffisamment indiqué ce matin, dans le cadre du débat sur l'ordonnance que nous allons voter dans quelques instants, combien il était soucieux du maintien d'une activité dite industrielle, en liaison avec la voie d'eau. J'ai eu notamment l'occasion de vous informer de l'assainissement tout récent du site Chemira Marly, proche du site Carcoke. Je rejoins la position de mon collègue à cet égard.

Le problème de l'affectation et les divers autres éléments sont donc pris en compte pour l'instant.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens

M. Adriaens. — Monsieur le Président, je regrette la réponse qui n'en est pas une sur certains points.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MAINGAIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA DENOMINATION PSEUDO-ANGLAISE POUR UNE NOUVELLE FORMULE D'ABONNEMENT A LA STIB

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MAINGAIN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE PSEUDO-ENGELSE BENAMING VAN EEN NIEUWE FORMULE VOOR EEN MIVB-ABONNEMENT

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour poser sa question.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici quelque temps, la STIB a présenté publiquement une nouvelle formule d'abonnement à l'intention plus particulière des dirigeants d'entreprises. Cette initiative me semble heureuse car elle vise à fidéliser un nouveau public.

Cependant, la dénomination de cette initiative, le «*Brussels business pass*», n'a pas beaucoup de sens pour les familiers de la langue anglaise. Les milieux avertis en cherchent encore la signification exacte. On peut s'étonner que la Région ait

recours à une dénomination à caractère anglo-saxon pour un produit commercial de la STIB.

Ne serait-il pas plus simple de permettre aux futurs abonnés de faire choix de leur langue, le français ou le néerlandais — voire les deux — de sorte que la loi sur l'emploi des langues en matière administrative soit respectée et que la Région ne concoure pas à l'américanisation ambiante de la ville? Cela serait tout à fait souhaitable.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, dans le cadre d'une politique commerciale dite agressive, que nous avons voulue par le contrat de gestion conclu avec la STIB, cette dernière se doit de concevoir des produits nouveaux — au niveau tarifaire, notamment — et d'en assurer la promotion commerciale.

Un tel plan de «communication» implique des indications courtes et simples, susceptibles de faire l'objet de l'adhésion la plus large. Je rappelle qu'en vertu du contrat de gestion, cette responsabilité appartient à la STIB.

Lors de la réception de votre question, je me suis informé afin de vous fournir la réponse la plus complète possible.

La SNCB utilise, par exemple, le terme «go-pass». S'agissant d'un idiome, il n'est pas soumis aux lois linguistiques. Il est, en revanche, soumis aux règles commerciales. Dans le cas précis que vous soulevez, des spécialistes en matière de communication ont été requis, ce qui me paraît correspondre à la volonté commerciale. Je peux également vous dire que le succès commercial récolté n'est pas des moindres.

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour une question complémentaire.

M. Maingain. — Monsieur le Président, la réponse du Ministre est tout à fait intéressante. Je m'interroge néanmoins sur le nombre d'études qui ont été nécessaires pour aboutir à cette brillante conclusion. En effet, pour ceux qui respectent la langue anglaise, cette dénomination ne signifie rien. Comment, dès lors, peut-elle avoir quelque portée auprès du public?

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE LOBKOWICZ A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION INTRODUITE PAR LA SOCIETE ANONYME SIRIUS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE LOBKOWICZ AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE AANVRAAG VAN SUBSIDIE INGE-DIEND DOOR DE NAAMLOZE VENNOOTSCHAP SIRIUS

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz pour poser sa question.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, ma question suscitera une réponse très courte de la part du Ministre Grijp puisqu'elle sera soit affirmative, soit négative. Elle a trait à la liberté de la presse, sujet très important pour beaucoup d'entre nous.

Les journaux rencontrant de plus en plus de problèmes ont recours aux pouvoirs publics pour subvenir à leurs besoins. Une telle démarche pose évidemment le problème de l'indépendance de la presse.

A de nombreuses reprises, par l'intermédiaire des questions écrites, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur les diverses aides régionales apportées à différents journaux.

La présente question porte sur une demande qui vous a été adressée par un journal dont je ne citerai pas le nom mais qui s'inscrit dans le groupe des journaux satiriques. Comme ils sont nombreux, le nom du journal impliqué ne sera pas nécessairement deviné. La société anonyme Sirius Editions en est l'éditrice.

N'est-il pas dommage que ce type de publications qui, par le passé, ont beaucoup critiqué le fait que les grands quotidiens et hebdomadaires soient subsidiés par les pouvoirs publics, demandent, à leur tour, des aides régionales? La société anonyme Sirius Editions a-t-elle ou non bénéficié d'une subvention-intérêt d'un montant de cinq millions, comme elle l'avait demandé à votre département?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, la société d'éditions dont parle M. de Lobkowicz a tout d'abord interrogé l'administration sur la question de principe à savoir si l'achat d'un titre-manchette d'un journal peut être considéré comme un investissement immatériel. Comme il s'agissait d'une question de principe, ma réponse a été affirmative. Je dois néanmoins vous dire qu'aucun dossier concret quant au fond n'a encore été introduit.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU DEVELOPPEMENT DU CANAL, DU PORT, DE L'AVANT-PORT ET DE LEURS DEPENDANCES DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE EXPLOITATIE EN DE ONTWIKKELING VAN HET KANAAL, DE HAVEN, DE VOORHAVEN, EN DE AANHORIGHEDEN ERVAN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de Mme Huytebroeck à l'article 5.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 5 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 5.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

42 votent non.

42 stemmen neen.

16 votent oui.

16 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demanze, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Derepe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe-d'Ardoy, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel et Mme Nagy.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Zenner.

M. le Président. — La parole est à M. Zenner pour justifier son abstention.

M. Zenner. — J'ai pairé — et je pairerai lors des prochains votes — avec M. De Coster.

M. le Président. — Il en est pris acte.

Nous passons maintenant au vote sur l'article 5.

Wij stemmen nu over het artikel 5.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'article 5 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 5 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

A voté non:

Heeft neen gestemd:

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe-D'Ardoy, De Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de Mme Huytebroeck à l'article 8.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 4 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 8.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

51 votent non.

51 stemmen neen.

8 votent oui.

8 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs,

MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, M. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'article 8.

Wij stemmen nu over het artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'article 8 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 8 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, MM. Escolar, Foucart, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, M. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

A voté non:

Heeft neen gestemd:

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthoudt:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe-d'Ardoy, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de Mme Huytebroeck à l'article 9.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

42 votent non.

42 stemmen neen.

17 votent oui.

17 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel et Mme Nagy.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Zenner.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 9.

Wij stemmen nu over het artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

8 votent non.

8 stemmen neen.

9 s'abstiennent.

9 onthouden zich.

En conséquence, l'article 9 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 9 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. de Jonghe d'Ardoy, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André, Cools, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, Guillaume, Hasquin, Michel et Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de Mme Huytebroeck à l'article 11.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 11.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

51 votent non.

51 stemmen neen.

8 votent oui.

8 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Zenner.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 11.

Wij stemmen nu over het artikel 11.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, l'article 11 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 11 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, MM. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport,

Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, Drouart, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel et Mme Nagy.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de Mme Huytebroeck à l'article 17.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 3 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 17.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

42 votent non.

42 stemmen neen.

18 votent oui.

18 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Zenner.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 17.

Wij stemmen nu over het artikel 17.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

8 votent non.

8 stemmen neen.

10 s'abstiennent.

10 onthouden zich.

En conséquence, l'article 17 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 17 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André, Cools, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowitz, Guillaume, Hasquin, Michel et Zenner.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wil stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

La parole est à M. Stalport pour une explication de vote.

M. Stalport. — Monsieur le Président, rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de modifier mes intentions de vote. Je voudrais simplement attirer votre attention sur un fait que je déplore.

Ce matin, plusieurs intervenants ont souligné l'importance que revêtaient la création de la nouvelle société et la mise en place de nouvelles structures de direction, attestant non seulement une certaine compétence, mais également l'engagement de soutenir la vocation portuaire de Bruxelles. Je regrette que le conseiller bruxellois qui est candidat à la présidence du Conseil d'administration n'ait pas pris la peine de se déplacer pour adopter, avec nous, le projet d'ordonnance. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, FDF et sur certains bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, pourrait-on éclairer ma lanterne? De qui s'agit-il? (*Sourires.*) Si cette personne est candidate, je ne lui reproche pas son absence, qui pourrait, à la rigueur, être interprétée comme une preuve de déontologie... Mais je voudrais savoir de qui il s'agit.

M. le Président. — La question ne s'adresse manifestement pas au Président!

M. Simonet. — Le groupe PRL a des candidats, si nécessaire! (*Sourires.*)

M. le Président. — Nous passons au vote.

We gaan over tot de stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, Mmes Van Tichelen et Willame-Bonnen.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ZENNER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA DEONTOLOGIE ET LES CONFLITS D'INTERETS DE RESPONSABLES REGIONAUX»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER ZENNER TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE DEONTOLOGIE EN DE BELANGENCONFLICTEN VAN DE GEWESTELIJKE VERANTWOORDELIJKEN»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Zenner à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la déontologie et les conflits d'intérêts de responsables régionaux».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Zenner aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de deontologie en de belangenconflicten van de gewestelijke verantwoordelijken».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Hasquin, Simonet et André.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Hasquin, Simonet en André.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Harmel, Cornelissen, Vandebossche, De Berlangeer et Delathouwer.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Harmel, Cornelissen, Vandebossche, De Berlangeer en Delathouwer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

18 votent non.

18 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Bonnen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

S'est abstenu :

Heeft zich onthouden :

M. Zenner.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE RESPECT DES ACCORDS DITS DE LA HULPE ET LES CONSEQUENCES DES ACCORDS DITS DE SAINT-MICHEL SUR LE STATUT DE LA REGION DE BRUXELLES», L'INTERPELLATION JOINTE DE M. SIMONET, CONCERNANT «LES CONSEQUENCES (NOTAMMENT FINANCIERES) POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DES PROPOSITIONS VISANT A ACHEVER LES STRUCTURES FEDERALES DE L'ETAT» ET L'INTERPELLATION DE M. HASQUIN A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'OPPORTUNITE DE SON MAINTIEN AU SEIN DE L'EXECUTIF REGIONAL BRUXELLOIS»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MAINGAIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE NALEIVING VAN ZOGENAAMDE AKKOORDEN VAN TERHULPEN EN GEVOLGEN VAN DE ZOGENAAMDE SINT-MICHIELSAKKOORDEN VOOR HET STATUUT VAN HET BRUSSELSE GEWEST», DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET, BETREFFENDE «DE GEVOLGEN (ONDER MEER FINANCIËLE) VAN DE VOORSTELLEN MET HET OOG OP DE VOLTOOIING VAN DE FEDERALE STAATSTRUCTUUR, VOOR HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST» EN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN TOT DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID BETREFFENDE «DE KWESTIE OF HET OPPORTUUN IS DAT HIJ ZITTING BLIJFT HEBBEN IN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Maingain à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le respect des accords dits de la Hulpe et les conséquences des accords dits de Saint-Michel sur le statut de la Région de Bruxelles», l'interpellation jointe de M. Simonet, concernant «les conséquences (notamment financières) pour la Région de Bruxelles-Capitale des propositions visant à achever les structures fédérales de l'Etat» et l'interpellation de M. Hasquin à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'opportunité de son maintien au sein de l'Exécutif régional bruxellois».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Maingain tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de naleving van zogenaamde akkoorden van Terhulpen en de gevolgen van de zogenaamde Sint-Michielsakkoorden voor het statuut van het Brussels Gewest», de toegevoegde interpellatie van de heer Simonet, betreffende «de gevolgen (onder meer financiële) van de voorstellen met het oog op de

voltooiing van de federale staatsstructuur, voor het Brussels Hoofdstedelijke Gewest» en de interpellatie van de heer Hasquin tot de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid betreffende «de kwestie of het opportuun is dat hij zitting blijft hebben in de Brussels Hoofdstedelijke Executieve».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Mesot, Michel, Guillaume, Lejeune et Smits.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Mesot, Michel, Guillaume, Lejeune en Smits.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Harmel, Cornelissen et Delathouwer.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Harmel, Cornelissen en Delathouwer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Bonnen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

MM. de Jonghe d'Ardoye et de Lobkowicz.

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz pour justifier son abstention.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. De Coster. Pour les votes suivants, M. Zenner pairera à nouveau avec M. De Coster. (*Hilarité.*)

M. le Président. — Il en est pris acte.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA MANIERE DONT LE SECRETAIRE D'ETAT ENVISAGE LE STATUT DE LA REGION CENTRALE DU PAYS» ET L'INTERPELLATION JOINTE DE M. CORNELISSEN, CONCERNANT «L'ATTITUDE DU SECRETAIRE D'ETAT VIS-A-VIS DE LA REGION DE BRUXELLES»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET TOT DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET STATUUT DAT DE STAATSSECRETARIS VOOR OGEN HEEFT VOOR HET CENTRAAL GELEGEN GEWEST VAN HET LAND» EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER CORNELISSEN, BETREFFENDE «DE HOUDING VAN DE STAATSSECRETARIS TEN AANZIEN VAN HET BRUSSELS GEWEST»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Simonet à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la manière dont le Secrétaire d'Etat envisage le statut de la Région centrale du pays» et l'interpellation jointe de M. Cornelissen, concernant «l'attitude du Secrétaire d'Etat vis-à-vis de la Région de Bruxelles».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Simonet tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe betrekkingen, betreffende «het statuut dat de Staatssecretaris voor ogen heeft voor het centraal gelegen Gewest van het land» en de toegevoegde interpellatie van de heer Cornelissen, betreffende «de houding van de Staatssecretaris ten aanzien van het Brussels Gewest».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. André, Mesot, Michel, Smits et de Clippele.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren André, Mesot, Michel, Smits en de Clippele.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, De Berlangere, de Patoul, Harmel et Delathouwer.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, De Berlangere, de Patoul, Harmel en Delathouwer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

18 votent non.

18 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demanze, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Bonnen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

S'est abstenu:

Heeft zich onthouden:

M. Zenner.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Reprise — Hervatting

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la reprise des interpellations.

Aan de orde is de hervatting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. DUPONCELLE A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES PROBLEMES LIES A L'ENROLEMENT DE LA NOUVELLE TAXE REGIONALE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DE PATOUL, CONCERNANT «LA PERCEPTION DE LA TAXE REGIONALE POUR 1992»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DUPONCELLE TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE PROBLEMEN MET DE INCOHERING VAN DE NIEUWE GEWESTBELASTING»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DE PATOUL, BETREFFENDE «DE INNING VAN DE GEWESTBELASTING VOOR 1992»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle pour développer son interpellation.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, je souhaitais intervenir aujourd'hui à propos d'un sujet qui a déjà largement animé notre assemblée, à savoir la fameuse taxe régionale que vous avez instaurée, Monsieur le Ministre, au milieu de cette année. Je commencerai par rappeler l'opposition globale de mon groupe à cette taxe, non pas une opposition à la taxe pour la taxe, mais une opposition aux modalités dont vous l'avez entourée.

Il nous paraît plus que légitime de faire payer par les producteurs la quantité de déchets qu'ils génèrent et de les responsabiliser à l'élimination de ces déchets. C'est là une de nos revendications.

Nous sommes déjà intervenus à ce sujet, mais il apparaît que, face à la taxe que vous avez instaurée aucune responsabilisation de la population n'est possible puisque votre mesure touche indifféremment tous les contribuables bruxellois, à quelque taxe qu'ils soient soumis.

Bien plus, l'absence d'objet réel de la taxation rend impossible toute adéquation entre le texte de l'ordonnance et l'attitude du redevable. Le citoyen qui reçoit le formulaire envoyé par l'administration est bien incapable de savoir à quel titre il devient redevable devant notre Région. Cette absence de responsabilisation et d'information de la population nous paraît contraire à une politique moderne de taxation et pose aussi le problème des droits du citoyen, j'y reviendrai.

Lors de la discussion en commission, j'avais exprimé mes craintes de voir la population bruxelloise incapable de comprendre le mécanisme que vous étiez en train d'instaurer entre le remboursement auquel elle a légitimement droit par rapport à la taxe annulée et la perception de la nouvelle taxe. Beaucoup de mes collègues s'étaient joints à mon inquiétude, et nous avions formulé ensemble une série de remarques précises auxquelles vous aviez voulu répondre de manière rassurante, nous disant que le mécanisme serait bien huilé, que l'administration mènerait une enquête appropriée pour donner à la population

la meilleure information possible. Vous aviez donc fait des promesses très claires que je voudrais vous rappeler ici.

Dans le rapport, je lis au niveau de l'exposé des motifs, à la page 5, que «les montants non dus déjà payés par les redevables seront remboursés ou, de commun accord, déduits des nouvelles taxes dues.» Plus loin, lorsqu'on vous demande comment vous comptez procéder, vous répondez ceci: «Le Ministre affirme que ceux qui ont payé auront le choix soit d'être remboursés, soit de voir déduit ce qui a été payé de ce qui reste dû.» Enfin, lorsqu'on vous demande comment la population va pouvoir comprendre cette mesure: «Le Ministre répond qu'une lettre leur sera envoyée pour leur préciser ce choix.» Et vous ajoutiez: «Pour ce qui concerne la circulation de l'information quant aux modalités de remboursement, le Ministre précise qu'une étude sera réalisée pour établir les démarches à suivre. Ce sont des professionnels de la communication qui se préoccupent de l'information de la population bruxelloise.»

Monsieur le Ministre, si le texte envoyé est le reflet de l'étude en question, vous avez, permettez-moi l'expression, été volé sur la marchandise? Car enfin, à la lecture de ce document, il est quasiment impossible de savoir pourquoi on est taxé et à quel titre.

*(M. Béghin, Premier Vice-Président,
remplace M. Poulet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
treedt als Voorzitter op in plaats van de heer Poulet)*

Nos questions abordaient plusieurs points, et notamment la mention du remboursement qui nous paraît être, en démocratie, un droit élémentaire et donc un devoir de la part des autorités. Or, je ne vois pas comment ceux qui ont déjà reçu l'avertissement-extrait de rôle, c'est-à-dire actuellement les entreprises et les indépendants, peuvent savoir qu'ils ont droit à un remboursement. En effet, ils n'ont reçu qu'un avertissement-extrait de rôle qui ne fait nulle mention d'un remboursement, qui ne les informe en aucune manière qu'ils pourront récupérer 5 000 francs, sans parler des intérêts afférents. Cette manière de procéder est contraire aux promesses que vous avez expressément faites en commission, à moins évidemment que vous ne considériez que les nombreuses campagnes de presse et les informations distillées par les partis de l'opposition, comme d'ailleurs par des groupements associatifs et professionnels qui se veulent les défenseurs de certaines catégories de redevables, constituent l'information normale et légale à fournir par les autorités dans un pays démocratique. Tout cela me paraît fort discutable. Je ne nie pas le rôle important de la presse dans une démocratie moderne, mais, en aucun cas, la presse ne peut constituer l'alibi du pouvoir pour ne pas informer la population. A ma connaissance, les redevables bruxellois n'ont reçu aucune information quant à ce droit à un remboursement, ce qui est très grave.

Considérons une autre de vos promesses, celle d'une information soignée. En réalité, le document expédié aux contribuables n'apporte aucune information: il ne mentionne ni pour qui ni pour quoi il faut payer cette taxe. Cela ne figurait pas non plus dans l'ordonnance.

Quant à la compensation promise, nous avons appris par la presse, en réaction à nos propos communiqués, qu'elle ne sera finalement accordée qu'aux seuls ménages bruxellois, les indépendants devant se débrouiller et prendre contact eux-mêmes avec l'administration afin de réclamer un formulaire, compliqué à remplir d'ailleurs, à la suite de quoi on examinera, cas par cas, au franc près et au jour près, le remboursement et les intérêts. En effet, il n'est plus du tout question des

intérêts tels qu'ils avaient été définis dans le rapport. Cela ne correspond pas du tout aux promesses faites. A ma connaissance, les indépendants, qui doivent maintenant payer la somme de 6 600 francs, sont aussi des contribuables bruxellois. Les promesses faites tenaient compte aussi de la première partie des contribuables qui ont déjà reçu leur avertissement-extrait de rôle. Si j'insiste sur le cas des indépendants, c'est parce qu'ils constituent la seule catégorie de contribuables qui puisse juger sur pièces, les ménages n'ayant encore rien reçu. Pour eux, nous n'avons que des promesses.

Nous vous avons déjà fait confiance par le passé, Monsieur le Ministre, mais cette fois j'ai l'impression qu'il faut acheter un chat dans un sac. Si l'avenir nous démontre que les ménages bruxellois n'obtiennent pas davantage d'informations, je reviendrai à cette tribune pour vous rappeler vos promesses.

Je suis d'ailleurs intrigué par cet avertissement-extrait de rôle. En effet, en relisant l'ordonnance relative à la taxe pour 1992, on s'aperçoit qu'en son article 11, point 4, elle prévoit que l'avertissement-extrait de rôle devra préciser l'explication du montant, et donc la raison pour laquelle vous taxez quelqu'un par rapport à l'article 6 et non par rapport à l'article 5, par exemple. Il est bien stipulé que cette information doit être fournie en plus de la référence aux articles de l'ordonnance. Or, à aucun moment, l'avertissement-extrait de rôle n'explique aux contribuables qu'ils sont taxés en tant qu'indépendants, ou parce qu'ils exercent une activité assimilée, ou encore parce qu'ils sont chefs d'entreprise. Indépendamment du manque démocratique d'information et de l'absence d'explications à propos du remboursement, cet avertissement-extrait de rôle me paraît donc contraire à l'ordonnance et, de ce fait, illégal.

Cette non-indication de la raison de la taxation pose le problème du droit du citoyen, non seulement de connaître le motif de la taxation, mais aussi de pouvoir introduire une réclamation. Lorsqu'il reçoit un tel document, comment peut-il savoir que la taxation à 6 600 francs ne s'applique pas à son cas, mais à celui du voisin et qu'il y a une erreur? Il n'a aucun moyen de le savoir puisque le document ne porte que l'article faisant état d'une taxation à 6 600 francs. Les articles portant d'autres montants font défaut, et aucune comparaison n'est possible. Le citoyen ne peut donc en aucune façon, je le répète, savoir s'il est ou non taxé de façon exacte.

M. Harmel. — L'article 3 est davantage explicite.

M. Duponcelle. — Non, Monsieur Harmel, l'article 3 n'indique pas les montants. Il stipule seulement que d'autres catégories de personnes sont taxées d'une manière différente.

Mme Nagy. — Il peut consulter un avocat. (*Sourires.*)

M. Harmel. — Par exemple, Madame Nagy. (*Sourires.*)

M. Duponcelle. — C'est d'autant plus grave que de nombreuses erreurs ont été commises, et certaines d'entre elles sont étonnantes. Ainsi, on a parlé dans la presse de personnes décédées qui auraient été taxées et de chômeurs de longue durée taxés comme indépendants.

Je sais que le Ministre va me parler de la femme du notaire. Il ne s'agit pas ici de la femme du notaire, Monsieur le Ministre, mais d'une personne que j'ai rencontrée, qui est au chômage et a été taxée à 6 600 francs. Elle n'a jamais été indépendante et ne comprend pas pourquoi elle est ainsi taxée. De plus, elle ne savait pas qu'elle pouvait réclamer et être moins taxée. Et le cas n'est pas unique. Il y a encore toutes les professions qui ont un caractère libéral: l'administration a taxé tous les opticiens, tous les kinésithérapeutes, toutes les

infirmières comme titulaires de profession libérale. Elle s'est sans doute basée sur les rapports où il est stipulé que les infirmières à domicile devaient être taxées. Elle en a profité pour taxer toutes les infirmières. De même, vous savez très bien que tous les détenteurs d'un diplôme d'opticien ne travaillent pas comme indépendants; nombre d'entre eux sont engagés comme employés chez un opticien indépendant. Même s'ils doivent disposer d'un numéro INAMI pour pouvoir donner suite aux prescriptions d'un ophtalmologue. Or, tous les opticiens de Bruxelles, qu'il soient employés ou indépendants, ont été taxés de la même façon.

Pour la taxe PSU, vous avez reçu une pluie de réclamations; pour la taxe régionale, ce sera le déluge. Il faudra des années pour pouvoir donner suite à tous ces formulaires.

Pour certaines catégories sociales, Monsieur le Ministre, le fait de devoir payer cette taxe est une catastrophe, surtout quand elle est injuste.

Comment en est-on arrivé à cette situation? En réalité, parce que vous n'avez pas envoyé la lettre que vous nous aviez promise, expliquant aux citoyens le mécanisme de la taxe, ce qui leur aurait permis de faire valoir leurs droits automatiquement.

Le document porte un numéro de téléphone. Je l'ai appelé à plusieurs reprises, mais en vain.

M. Moureaux. — Si vous téléphonez tout le temps, c'est normal que la ligne soit occupée. (*Exclamations.*)

M. Duponcelle. — Pour entrer en communication avec l'administration, il est sans doute préférable d'être chômeur. Les chômeurs taxés indûment verront sans doute leur réclamation aboutir parce qu'ils ont le temps de téléphoner, ce qui n'est pas le cas des personnes qui travaillent. De plus, il faut avoir le cran de répondre aux fonctionnaires qui vous interrogent. Tout cela me paraît très compliqué pour le contribuable qui n'a pas participé à nos travaux de commission et qui n'est pas habitué à lire un projet d'ordonnance.

M. Moureaux. — Même s'ils avaient participé à ces travaux, ils ne comprendraient rien. (*Sourires.*)

M. Duponcelle. — Je voudrais revenir au problème des intérêts. Vous aviez clairement établi les calculs en commission: «les indépendants seront taxés à 6 600 francs, diminués des 5 000 francs dus et des 1 000 francs d'intérêts; la taxe pour cette année s'établit donc à 600 francs». Le calcul était le même pour les particuliers, avec un intérêt fixe.

Nous apprenons à présent que ces intérêts vont être recalculés. Les calculs que vous nous aviez communiqués n'étaient qu'approximatifs! La discussion qui a eu lieu en commission est donc fautive et doit à nouveau avoir lieu.

Je vous propose donc d'annuler l'ordonnance et la taxe et de revenir avec des calculs efficaces, sur base desquels nous recalculerons ce que les gens doivent payer. Le Conseil a bel et bien été trompé, puisqu'il a voté une ordonnance — que personnellement je n'ai pas votée — sur la base d'un prix fixe qui, à présent, devient fluctuant.

Cela est tout à fait incompréhensible et injuste.

M. Harmel. — Tout devient fluctuant.

M. Duponcelle. — *Nec mergitur.* Seuls les gens ayant des lobbies importants seront bien informés et disposeront des «ficelles» pour se faire rembourser. Les autres paieront honnêtement.

tement ce qu'ils croient être dû, alors qu'il s'agit d'une taxe tout à fait injuste.

En matière de remboursement d'ailleurs, non seulement on ignore la possibilité de remboursement mais, de plus, les procédures à suivre sont inconnues. J'ai pu personnellement me procurer un formulaire de remboursement. Il est loin d'être clair; la plupart des ménages bruxellois ne pourront le remplir correctement. J'espère que, dans leur chef, la compensation se fera automatiquement car on ne peut exiger de leur part qu'ils accomplissent cette démarche.

Lors de la discussion de la taxe, les deux groupes de l'opposition avaient présenté un amendement qui visait à exempter les cinémas de notre ville. La majorité a refusé cet amendement prétextant les importants bénéfices réalisés par ces cinémas. Je livre à votre réflexion un article paru dans un quotidien bruxellois où sont évoqués l'avenir des deux derniers cinémas de quartier ainsi que les montants effarants réclamés — 54 000 francs — à ces salles de spectacle pour lesquelles l'esprit de lucre vient bien souvent après la passion. Qu'advient-il de ces deux animateurs de quartier bruxellois?

Monsieur le Ministre, je reconnais que j'ai commis une erreur. J'ai cru à vos propos émis en commission. J'ai cru que cette information, que vous nous promettiez mirobolante, permettrait aux Bruxellois de jouir pleinement de leur droit à ce remboursement. Or, la réalité est toute autre. Les négligences dont vous avez fait preuve en la matière sont très graves pour les habitants de notre ville. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour développer son interpellation jointe.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Secrétaires d'Etat, Chers Collègues, en juillet dernier, nous avons été appelés à voter de nouvelles taxes régionales. Mon groupe a voté ces taxes parce que nous sommes responsables et que nous avons la ferme intention de voir les Régies fonctionner convenablement. Pour ce faire, les moyens financiers leur sont indispensables. Ce n'est pas le moment de discuter à nouveau le principe de ces taxes. Le problème qui se pose aujourd'hui concerne évidemment la façon dont elles sont perçues.

Au moment de la discussion, nous avons insisté — comme d'ailleurs l'ensemble des partis politiques de ce Conseil — sur le devoir d'information des contribuables bruxellois, les ménages, d'une part, les entreprises et indépendants, d'autre part. Le système que nous adoptons n'était effectivement pas des plus simples. Toutefois, une bonne information devait en permettre une bonne compréhension. M. Duponcelle m'a précédé en reprenant des extraits du rapport de la Commission des Finances — que j'avais également relevés d'ailleurs — qui sont parfaitement explicites. Ils montrent combien les commissaires ont insisté et ont obtenu des engagements du Ministre pour établir la clarté en la matière et instaurer un système de compensation-remboursement automatique. D'après nos informations, cela ne semble pas être le cas pour tous les contribuables, à l'heure actuelle.

Nous constatons aujourd'hui que les professionnels de la communication dont vous avez parlé lors de nos travaux en commission, ont surtout essayé de démêler *ex-post* l'embrouillamini d'une situation de fait, que rien n'est clair et qu'aucune communication officielle préalable à l'envoi des extraits de rôle n'a permis d'amortir le premier choc de la vague d'envois. Car choc il y a eu! Les mandataires de ce Conseil ont certainement eu l'occasion de le ressentir. Non seulement les problèmes

dénoncés dans le passé, lors des enrôlements, n'ont pas été résolus mais de nouvelles difficultés surgissent.

La liste des contradictions, des incohérences et des mécontentements s'allonge et les exemples sont nombreux. On a parlé d'adresses fantaisistes, de taxation d'indépendants ayant cessé toute activité, d'enrôlement systématique de membres du corps médical, notamment de jeunes médecins récemment diplômés et qui ne pratiquent pas nécessairement comme indépendants. On peut citer d'autres exemples. Je voudrais prendre deux cas qui sont, je l'espère, tout à fait particuliers. Un contribuable a reçu une dizaine d'extraits de rôle, dont quatre pour lui en tant que gérant, un en tant qu'ancien associé démissionnaire d'une société, un autre pour une société en faillite, et encore un autre pour une personne décédée! Il y a de quoi en perdre son latin.

Autre exemple: une personne a reçu quatre extraits dont les adresses et les noms étaient erronés. Cette situation peut paraître vaudevillesque mais elle porte un grave préjudice aux contribuables concernés et surtout elle risque de n'être qu'un épisode de plus dans un feuilleton qui n'est pas près de se terminer! En effet, il apparaît déjà que la taxe sur le précompte immobilier, dernier volet de la taxe régionale de propriété et de sécurité urbaine, soulève à ce stade des difficultés insurmontables. Nous en tenons pour preuve une lettre écrite par un haut responsable du Ministère des Finances — administration centrale du cadastre — en réponse à un bourgmestre bruxellois concernant le montant du revenu cadastral global non affecté au logement de la commune.

En voici quelques extraits:

«Votre requête visant à connaître, pour l'exercice 1993, le revenu cadastral global non affecté au logement de votre commune, a bien retenu mon attention. Le cadastre n'est toutefois pas en mesure de vous fournir la réponse souhaitée, en raison de la structure actuelle de ses fichiers et de l'insuffisance des données disponibles en la matière.

Il s'avère à cet égard que l'exécution, dès l'exercice 1993, de l'ordonnance citée sous rubrique présente pour les services du cadastre et des contributions directes des difficultés techniques et matérielles pratiquement insurmontables. Elle soulève en outre des questions de nature juridique et politique qu'il n'appartient pas à l'administration de trancher.

Ayant bien entendu informé M. le Ministre des Finances de cette situation, les deux administrations concernées attendent une décision de l'autorité supérieure.»

Cette lettre dénonce clairement l'incapacité des services de l'administration responsables de la gestion des fichiers. Il est évident à ce jour que l'administration centrale du cadastre — administration nationale — ne peut gérer efficacement les fichiers à cause de problèmes techniques qui ne pourront être résolus à court terme. Mais alors, Monsieur le Ministre, d'où proviennent les banques de données utilisées à ce jour?

Nous pensons qu'il faudrait rapidement disposer de données fiables et que devrait être envisagée une formule de sous-traitance de la conception d'une banque de données avant que les contribuables ne voient fondre sur eux la prochaine «pluie d'Egypte» qui n'est dans la Région bruxelloise ni pluie de sauterelles ni vaches maigres... mais bien un prochain envoi d'avertissements-extraits de rôle dont l'effet n'en est pas moins stupéfiant pour la population.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous comprendrez que nous sommes étonnés à plus d'un titre. Ni la lettre ni l'esprit des engagements pris en commission ne semblent avoir été respectés. Il avait été dit que la compensation serait possible pour

tous. Il apparaît que seuls les ménages font l'objet d'une compensation automatique. Les indépendants et les entreprises doivent demander le formulaire de remboursement et fournir eux-mêmes la preuve du paiement antérieur. Non seulement la modalité de compensation leur est refusée mais elle est sanctionnée à concurrence de 200 p.c. de la taxe.

Manifestement, les rôles ont été inversés. On laisse la responsabilité aux indépendants alors qu'elle émane de l'administration. A ce propos, nous considérons que le conseil de pratiquer d'initiative la compensation automatique, prônée par le groupe Ecolo à travers les médias, est regrettable et irresponsable. Le vieil adage «les conseillers ne sont pas les payeurs» se vérifiera une fois encore quand les indépendants et les entreprises se verront sanctionnés de ce fait. Pour terminer, Monsieur le Ministre, nous souhaiterions que vous répondiez explicitement aux questions suivantes :

Etes-vous d'accord pour sous-traiter la conception de nouvelles banques de données fiables ou envisager d'urgence toute autre formule qui aboutirait à une gestion efficace des fichiers et que comptez-vous faire dans cet esprit ?

Pouvez-vous nous assurer aujourd'hui même qu'une information par voie de communiqué officiel va être faite auprès de la population et surtout auprès des publics concernés afin de clarifier les données et de débrouiller l'imbrroglio actuel ?

J'insiste également sur le fait que nombre d'indépendants et de contribuables ont payé tout à fait correctement en 1990 et ignorent, pour l'instant, qu'ils peuvent obtenir un remboursement. Cette situation est tout à fait inadmissible. Pouvez-vous nous garantir qu'aucune sanction ne sera prise vis-à-vis des indépendants et entreprises qui de bonne foi ont opéré la compensation automatique sur la taxe régionale de 1992 ? Le groupe FDF-ERE ne peut accepter une situation qui établit une discrimination de traitement entre les ménages, et les indépendants et entreprises, et qui, de surcroît, fait du remboursement des indépendants et entreprises une véritable course d'obstacles.

Je pourrais terminer mon intervention en reprenant le dernier paragraphe de l'intervention que j'avais faite lors de la discussion de ces taxes.

M. le Président. — Monsieur de Patoul, puis-je vous demander de conclure ? Vous avez déjà dépassé de cinq minutes le temps qui vous était imparti.

M. de Patoul. — Je termine, Monsieur le Président. Je disais à ce moment-là qu'il était indispensable d'arriver à une application excellente et correcte de ces taxes parce qu'en fait, même si une taxe n'est pas populaire, elle n'en demeure pas moins une image de marque. Or, vous êtes en train de donner de la Région bruxelloise une image particulièrement négative. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE et PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rens.

M. Rens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il est toujours difficile de prendre la parole après d'autres orateurs qui ont déjà exposé l'ensemble du problème. Néanmoins, la position de M. de Patoul et la mienne sont plus délicates que celle de nos collègues Ecolo parce que nous avons voté le projet d'ordonnance.

Cela nous permettra, Monsieur le Ministre, d'être très corrects envers vous, mais en même temps très durs à certains égards.

L'intervention de mon chef de groupe, lors du débat sur la nouvelle taxe régionale, soulignait déjà que ce n'était une partie de plaisir pour personne de défendre cette taxe devant notre conseil.

Le groupe socialiste, ainsi que les autres groupes de la majorité, ont néanmoins pris leurs responsabilités, conscients de la nécessité de trouver une solution au déficit structurel des services techniques de l'Agglomération, résultant du faible taux de couverture du service «incendie» par les recettes spécifiques.

Il a été dit à cette tribune que le système présenté par l'Exécutif nous paraissait cohérent et répondait à notre préoccupation de ne pas faire peser sur les ménages uniquement la couverture de la charge des services de propreté publique et d'incendie.

Rappelons que l'annulation par le Conseil d'Etat de l'ancienne taxe PSU était basée sur les discriminations positives que celle-ci prévoyait en faveur de certaines fonctions plus faibles. Nous avons déploré cette annulation et les collègues qui ont participé aux débats ont à l'esprit le fait qu'aujourd'hui, les cinémas ne peuvent plus bénéficier d'une exonération.

Rien d'étonnant dès lors de voir aujourd'hui certains cinémas se plaindre et la presse s'inquiéter du sort d'un des derniers cinémas de quartier, notamment dans un article qui a été évoqué par M. Duponcelle.

Dans cette affaire, la responsabilité n'incombe nullement à l'Exécutif des initiateurs du recours au Conseil d'Etat peuvent assister aujourd'hui aux retombées de leur glorieuse croisade contre l'ancienne taxe PSU.

Néanmoins, les cinémas ne sont pas les seuls à se plaindre; d'autres récriminations proviennent de la façon dont la taxe est perçue.

Il n'est pas inutile de rappeler que le schéma de l'Exécutif se présentait de la façon suivante pour 1992 :

— Un forfait de 3 600 francs à charge des ménages, diminué du paiement indu de 1990 — 1 600 francs — et d'un intérêt d'environ 300 francs, soit un paiement réel de 1 700 francs;

— Un forfait de 11 300 francs à charge des indépendants et des entreprises, diminué aussi du paiement indu de 1990 — 5 000 francs — et d'un intérêt d'environ 1 000 francs, soit un paiement réel de 5 300 francs;

— Une taxe à charge des propriétaires d'immeubles non destinés à l'habitat dépassant 300 m², cette taxe s'élève à 200 francs par m² au-dessus de 300 m² avec un plafond fixe à 14 p.c. du revenu cadastral.

Le groupe socialiste, préoccupé par le sort des indépendants et des PME, et défenseur du maintien d'un secteur secondaire à Bruxelles, avait introduit les amendements suivants au projet de l'Exécutif :

1. La taxe forfaitaire spéciale de 1992, à charge des entreprises et des indépendants, d'un montant de 11 300 francs, est étalée sur deux exercices;

2. Le supplément dû par les entreprises — 200 francs par m² au-delà de 300 m² de superficie avec le fameux plafond de 14 p.c. du revenu cadastral — ne sera dû par les entreprises du secteur secondaire qu'à partir d'un seuil de 1 500 m² de superficie au lieu des 300 m² prévus initialement.

Ainsi amendé, le texte nous paraissait de nature à rendre compatibles la nécessité de cette taxe et l'équité. Encore fallait-il bien expliquer cela à l'opinion. Plusieurs orateurs sont intervenus ou interviendront pour demander que les montants exacts soient demandés et qu'une information précise et claire soit dispensée au public.

Le Ministre me semblait avoir bien perçu le message, puisqu'il s'était engagé à cette tribune à mettre en place un service de renseignements spécial et à faire appel à des professionnels afin de soutenir et de mener une campagne d'information.

Les travaux parlementaires parlaient de compensation, et il n'a jamais été contesté que cela se ferait automatiquement.

J'avoue donc que c'est avec une certaine surprise que j'ai pris connaissance du désarroi de certains contribuables qui voyaient arriver leur extrait de rôle sans qu'aucune information préalable ne leur a été communiquée et alors qu'ils devaient eux-mêmes faire la preuve du paiement effectué en 1990.

J'ai devant moi une série de formulaires ou de lettres envoyés par notre administration qui m'amènent à penser, Monsieur le Ministre, qu'il aurait peut-être mieux valu faire appel à des amateurs plutôt qu'à des professionnels! (*Souffles.*)

(*M. Pouillet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

(*De heer Pouillet, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op*)

Nous aurions peut-être pu trouver là une excuse! Je tiens bien sûr ces documents à votre disposition.

Un fait est particulièrement dommageable dans cette affaire: l'ensemble des partis politiques qui ont voté cette ordonnance l'ont fait avec la conviction que sa mise en œuvre serait accompagnée des modalités d'information correctes. Tous les partis de la majorité confondus sont intervenus afin que ces modalités soient clairement expliquées aux contribuables, Monsieur le Ministre. Vous avouerez que ce but est loin d'être atteint! Certains journaux parlent de la «sidérale impénétrabilité de la taxe», expression que je trouve très belle. Peut-être est-il regrettable que le communiqué de presse, que le groupe socialiste avait décidé d'envoyer à la presse le 9 novembre, n'ait pas eu la même répercussion? Je ne citerai pas la totalité du communiqué que vous avez reçu, Monsieur le Ministre. Le dernier paragraphe mentionnait cependant: «En conséquence, le groupe demande au Ministre des Finances de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre, dans les délais les plus brefs — ce qui a été fait; je pense, en effet, que les lettres sont parties —, les engagements formels pris tant à l'égard du Conseil régional que de la population bruxelloise. Il a chargé ses représentants — rassurez-vous, il n'y en aura qu'un! — d'intervenir en ce sens lors du débat qui aura lieu au Conseil régional de ce jour.»

Ce désarroi, voire cette colère des contribuables, est compréhensible. Ayant assisté à toutes les réunions, je puis affirmer que de nombreux conseillers ont attiré l'attention du Ministre sur le fait que nous allions rencontrer des difficultés provoquées par la complexité de la loi et que, partant, certains groupes politiques auraient beau jeu de venir nous expliquer que nous avions voté une loi éventuellement annulable. Ce discours facile est tenu par certains.

M. Hasquin. — C'est, en effet, la thèse argumentée que vous entendrez dans quelques minutes de la part d'un de nos collègues.

M. Rens. — Eh bien, il argumentera! (*Rires.*) Encore faut-il qu'il ait des arguments!

Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je n'ai pas à répondre à une personne qui m'interpelle alors que vous ne m'y avez pas autorisé. Je crois que cette situation est prévue par le règlement.

J'ai bien précisé où étaient le désarroi, la colère et les interrogations.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je suis obligé de vous interroger sur la mise en œuvre des engagements que vous aviez pris devant notre Conseil. Je pense qu'ils doivent être honorés sous peine de voir l'autorité régionale perdre son crédit face à l'opinion bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, je m'en voudrais de rompre l'unanimité qui s'est manifestée à cette tribune. Je ne peux, en effet, que souscrire aux paroles prononcées par MM. Duponcelle, de Patoul et Rens.

Je crois, Monsieur le Ministre, au droit à l'erreur. Tant les hommes politiques que les citoyens y ont droit. Je crois également qu'il est parfois utile de tirer les leçons des erreurs que l'on commet. En 1990, le Conseil a voté une taxe sur la propreté et la sécurité urbaines. Cette mauvaise taxe, fort critiquée, a été annulée par le Conseil d'Etat.

A l'époque, elle a connu de nombreux problèmes de perception. Nous pouvions croire qu'il s'agissait d'une erreur de jeunesse de la part de l'Exécutif, que l'on tirerait les conclusions de cette expérience malheureuse et que lors de l'adoption d'une nouvelle taxe, on agirait d'une autre manière. En fin de compte, le nouveau texte — ne se révèle pas meilleur mais pire que la défunte taxe sur la propreté et la sécurité urbaines. Quant aux modalités de perception, les problèmes rencontrés avec la taxe PSU se renouvellent aujourd'hui et cela, je ne le comprends pas.

Un certain nombre de propos avaient été tenus en commission — on peut d'ailleurs en retrouver trace dans les différents rapports — notamment, ce qui concerne la compensation automatique. Dans mon esprit, cette compensation pouvait s'effectuer. J'ai donc dit à certains indépendants que s'ils recevaient un avertissement-extrait de rôle pour un montant de 6 600 francs, et qu'ils avaient payé la taxe de 5 000 francs, ils pouvaient se limiter à payer la différence, pour autant qu'ils fournissent la preuve de leur paiement. Cependant, ceux qui ont voulu procéder de la sorte se sont vu opposer un refus de l'administration qui leur a demandé «de payer d'abord et, ensuite, d'intenter une démarche pour obtenir un remboursement». J'ai également entendu parler de la date du 30 novembre en ce qui concerne l'expiration du délai de réclamation. J'aimerais savoir ce qu'il en est de ce délai.

Par ailleurs, j'ai été fort surpris par une lettre émanant du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et adressée aux Bruxellois. Je n'ai pas l'intention de reprendre les mêmes documents que M. Duponcelle car je ne souhaite pas abuser de mon temps de parole. Il s'agit d'un document différent, envoyé aux propriétaires bruxellois afin d'établir la composition de leur immeuble. M. Harmel disait tout à l'heure en aparté que les contribuables qui ne parvenaient pas à obtenir

des éclaircissements par téléphone pouvaient se rendre sur place. C'est vrai qu'il faut être chômeur pour obtenir une réponse lorsqu'on téléphone à l'administration! Cependant, il n'est pas évident de se rendre sur place. J'ai sous les yeux une lettre envoyée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et signée par le fonctionnaire délégué M. Hagon; boîte postale 9, Bruxelles 37, 1000 Bruxelles. Il n'y a même pas d'adresse! Et vous pouvez toujours essayer le téléphone, ce n'est pas évident! Cette lettre précise que la taxe vise à déterminer l'assiette de la nouvelle taxe régionale destinée à financer les services d'incendie, d'aide médicale urgente, de dons de sang, le nettoyage des chaussées, le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Cependant, je vous rappelle que les taxes régionales qui ont été votées doivent simplement permettre d'alimenter l'ensemble des recettes régionales. Elles ne sont donc pas affectées à un tel type de dépenses. Dès lors, en écrivant ce genre de lettre, on trompe, selon moi, en partie les Bruxellois.

M. de Patoul a fait mention d'un certain nombre de lettres provenant de hauts fonctionnaires des Finances. Ces courriers précisent que «les difficultés techniques et matérielles seraient insurmontables pour appliquer l'augmentation du précompte immobilier l'année prochaine.» M. de Patoul aurait également pu se référer aux questions parlementaires adressées au Ministre national des Finances, M. Maystadt. Celui-ci a répondu dans le même sens et c'est une autorité à laquelle on peut se référer!

Les abus de perception sont multiples et les erreurs légion. De plus, un certain nombre de problèmes pratiques se font jour à l'usage. Tout à l'heure, il a été question des cinémas. J'ai sous les yeux une lettre du cinéma Stockel, installé à Woluwe-Saint-Pierre. Il se voit réclamer une taxe de 53 891 francs et ce, pour un simple cinéma de quartier qui pratique des prix démocratiques et a bien des difficultés pour boucler son budget. Je sais que le Ministre-Président — et j'espère qu'il en sera de même de votre côté, Monsieur Chabert — est assez ouvert en ce qui concerne l'exemption de cinémas qui n'exploitent qu'une seule salle. Selon moi, d'autres exemptions doivent être envisagées afin de corriger les aspects excessifs de cette législation. Il est donc urgent que l'on remette ce texte sur le métier mais aussi, que l'on assure un service convenable au public. Ainsi, les réclamations doivent être traitées et des échanges téléphoniques entre l'administration et le contribuable doivent être rendus possible.

Par ailleurs, il y a également une incompréhension générale au niveau de toute une série de professions. Je pense notamment aux transporteurs, aux coursiers qui n'ont aucune activité à domicile mais qui se voient pourtant imposer alors qu'en fait il n'y a pas d'occupation de surface professionnelle.

Il y a également les contribuables qui se voient enrôlés comme indépendants alors qu'ils sont salariés, notamment des médecins qui travaillent dans des hôpitaux.

Cette situation est également anormale. Et lorsque ces personnes, après beaucoup d'efforts et de temps perdu, arrivent quand même à contacter quelqu'un de l'administration, on leur donne pour toute réponse: «payer d'abord, réclamez ensuite», ce qui implique la nécessité éventuelle de faire appel à un avocat, de constituer un dossier, pour pouvoir, un jour peut-être, récupérer le montant en question.

Un autre élément m'étonne beaucoup, Monsieur le Ministre. J'ai cru comprendre que le Conseil votait des taxes régionales. On nous l'a bien expliqué pour les ordonnances votées en juillet dernier. Or, si je suis bien informé, c'est le service de la recette de l'Agglomération de Bruxelles qui traite ce dossier et

non l'administration régionale. J'aimerais recevoir des explications à ce sujet.

Cette situation nécessite en tout cas que nous réunissions d'urgence la commission des Finances afin d'analyser tous les exemples concrets — j'en ai également des dizaines mais mon temps de parole est limité — et d'étudier au delà des clivages politiques, ce qui peut être fait pour réduire les excès découlant du règlement voté, améliorer la perception et mettre fin à cette sorte d'Inquisition ou à ce rapport de forces contre lequel le citoyen n'a aucun moyen de se défendre, ce qui me paraît tout à fait anormal.

A cet égard, je constate que notre amendement — il n'a pas été retenu — visant à prévoir, dans l'ordonnance, une procédure pour traiter les réclamations aurait été bien nécessaire car, aujourd'hui, règne l'arbitraire. Je le regrette, de même que je déplore ces erreurs, trop nombreuses, qui nous laissent perplexes vis-à-vis de l'efficacité de vos services, Monsieur le Ministre. Je vous tiens pour responsable car il est trop facile de se décharger sur une administration. Des règlements trop complexes et inapplicables conduisent à ce genre de situation. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, lorsqu'on discute de l'ancienne taxe PSU, je ne résiste pas souvent, vous le savez, à la tentation de prendre la parole...

En juillet dernier, nous avons, Monsieur le Ministre, discuté de la nouvelle taxe régionale pour l'année 1992; beaucoup d'indépendants ont reçu il y a quelques jours l'avertissement-extrait de rôle s'y rapportant.

Mon intervention du mois de juillet contenait les conseils suivants: «l'enrôlement devra être réalisé avec davantage de soin et de méthode, notamment en communiquant aux contribuables particuliers comme aux entreprises les données — base imposable, mode de calcul, dispositions de l'ordonnance — leur permettant de vérifier si le montant qui leur est réclamé est exact, sans oublier de préciser très clairement la déduction à laquelle auront droit ceux qui ont acquitté la taxe 1990.»

Le problème de la compensation a fait l'objet d'une discussion très intéressante en commission. Je me souviens que certains préconisaient le principe relativement simple de la compensation automatique. Je jugeais, pour ma part, préférable de ne pas appliquer l'automatisme mais d'octroyer la compensation, pour autant que l'intéressé puisse apporter la preuve de ce qu'il avait bien payé le montant réclamé pour 1990. Nous avions effectivement lu dans de nombreux journaux que la plupart des indépendants avaient, en réalité, boycotté cette taxe. J'estimais qu'il n'était pas logique ni équitable de rembourser ceux qui n'avaient pas payé. A l'époque, nous avions attiré votre attention sur le fait qu'une certaine concomitance était nécessaire si nous voulions éviter que la taxe soit trop importante en 1992. Or, je vous avoue que j'ai été pour le moins étonné lorsque j'ai reçu, à mon bureau, l'invitation à payer la somme de 6 600 francs pour 1992. J'ai lu avec attention l'avertissement-extrait de rôle beaucoup plus complet il est vrai que celui qui nous avait été envoyé en 1990, expliquant mieux les raisons de la taxe et les différentes exonérations. Mais, à aucun endroit, je n'ai pu lire qu'il existait une possibilité d'obtenir un remboursement. J'ai été moins curieux que M. Duponcelle et j'ai appris seulement aujourd'hui l'existence d'un document de réclamation ce dont je suis fort heureux.

Monsieur le Ministre, pour essayer de comprendre, j'ai repris les déclarations parues ce matin dans un journal de la

capitale selon lesquelles vous auriez fait appel à un bureau professionnel. J'en suis satisfait puisque, lors de la discussion que nous avons eue au mois de juillet, je vous disais: «Nous devons également dégager les moyens nécessaires pour mener une vraie politique d'information qui doit permettre à tout contribuable bruxellois d'obtenir le remboursement du paiement indu. Il y a là un souci d'équité qui doit être rencontré.»

Par contre, Monsieur le Ministre, ce qui me laisse relativement perplexe, c'est que ce bureau professionnel qui, j'ose l'espérer, a lu nos travaux de commission et vraisemblablement analysé de manière extrêmement précise le texte que nous avons voté, n'ait pas compris que, dans l'esprit de chacun d'entre nous, la compensation devait être concomitante. Donc, l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle invitant le contribuable à payer l'impôt pour 1992 doit coïncider avec le remboursement du paiement indu.

Je comprends difficilement qu'un bureau professionnel, spécialisé dans le domaine de l'information, n'ait pas songé à un procédé plus simple que celui du document de réclamation à compléter. Ne serait-il pas plus facile partant des listings que vous possédez aujourd'hui, de reprendre l'ensemble des indépendants auxquels vous avez envoyé un avertissement-extrait de rôle et de leur envoyer, le plus rapidement possible, par exemple dès le début de la semaine prochaine, une lettre-circulaire dans laquelle vous leur expliqueriez que, pour autant qu'ils aient payé la taxe afférant à l'exercice 1990, ils peuvent en obtenir le remboursement s'ils vous apportent la preuve de leur paiement. Cette opération permettrait d'expliquer à l'ensemble des contribuables la manière de procéder et serait plus efficace qu'une campagne publicitaire menée par voie de presse. Dès le moment où vous possédez les noms de l'ensemble des contribuables, vos services peuvent sans difficulté faire ressortir un autre listing d'étiquettes afin d'écrire aux intéressés.

Mais, Monsieur le Ministre, la situation se complique. En effet, après de nombreuses discussions auxquelles j'ai eu le plaisir de participer, on était parvenu à apporter certaines corrections en ce qui concerne la perception de cette taxe. On nous avait parlé, il y a un an et demi d'un brave contribuable qui s'était vu réclamer le montant de la taxe alors qu'il n'avait jamais eu de bureau ou qu'il avait déménagé depuis de nombreux mois. Ce type de cas semble aujourd'hui résolu, ce qui prouve qu'il y a eu des améliorations par rapport à 1990.

Toutefois je suis inquiet lorsque je constate que tous ceux qui ont un numéro INAMI ont été considérés d'office comme indépendants. Que l'on explique donc au bureau professionnel ou à l'administration qu'être détenteur d'un numéro INAMI ne signifie pas automatiquement que l'on est indépendant! Des médecins professent dans des hôpitaux sans consulter chez eux. Ils ne sont donc pas indépendants et ne peuvent être taxés sous le couvert de l'article 3, 1B. La même situation se reproduit pour les infirmières.

Avant donc de dresser de nouveaux listings, il convient d'être prudent et d'inviter ces professionnels à procéder à un certain nombre d'essais pour ne pas retomber dans les travers des années précédentes.

Des avertissements extraits de rôle doivent être envoyés aux ménages dans très peu de temps. Si l'on ne pratique pas la compensation automatique mais uniquement le remboursement à l'égard de ceux qui ont payé, il serait préférable, plutôt que d'inviter ces derniers à remplir une réclamation, de leur envoyer par même courrier une lettre comprenant un talon détachable qui leur suffira de compléter avec le numéro du compte sur lequel ils désirent obtenir le remboursement de ce qui leur est dû. Il suffira ensuite de renvoyer ce talon et la

preuve du paiement de la taxe 1990 à l'Administration pour obtenir le remboursement. Je vous invite à pratiquer de la même manière pour les indépendants. Faites-leur donc envoyer par votre administration, sur base du listing dont elle dispose, une lettre similaire comprenant un talon détachable. Ils pourront y inscrire leur numéro de compte en banque sur lequel le remboursement pourra être effectué. Cette procédure, d'une grande simplicité, ne nécessite nullement de réétudier le problème dans son ensemble. Elle ne devrait pas être très coûteuse et devrait permettre de résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et rembourser rapidement tout contribuable qui aurait payé indûment la taxe en 1990, pour autant, il va de soi, qu'il puisse en apporter la preuve! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat aujourd'hui. Que dire encore sur la nouvelle taxe régionale, qui remplace la PSU, et qui n'aurait déjà été dit? Si je monte à la tribune, aujourd'hui, c'est pour dénoncer la duplicité des partis de la majorité. (*Exclamations sur divers bancs.*) Car enfin, au-delà de nos critiques de fond, nous avons prévu les problèmes de perception, la difficulté de différencier les espaces affectés à l'activité économique de ceux affectés au résidentiel, le problème lié au remboursement des taxes indûment perçues en 1990 et, globalement, les problèmes d'interprétation des textes adoptés. Tout cela, nous l'avions dit le 17 juillet dernier.

A quoi assistons-nous aujourd'hui? A une énorme tentative de récupération du mécontentement public, en concentrant le tir sur le Ministre des Finances!

Monsieur le Ministre, si j'étais vous, je claquerais la porte devant tant d'ingratitude! (*Rires.*)

Faut-il rappeler que le 17 juillet dernier — il y a moins de quatre mois —, la majorité — et notamment les groupes PS, FDF et PSC — a voté l'ordonnance décriée et ce, comme un seul homme, sans réserve?

Aujourd'hui, ils envoient leurs leaders dénoncer les carences de l'administration, au moment où celle-ci procède à l'enrôlement de la taxe qu'ils ont votée. Et ils essaient de vous faire porter seul le chapeau, Monsieur le Ministre.

Mais à qui incombe la faute? A l'Exécutif, bien sûr, à l'ensemble de l'Exécutif qui a fait voter dans la précipitation, des ordonnances antiéconomiques, mal rédigées, mal préparées et inapplicables par son administration.

Mais la faute incombe également — et surtout devrais-je dire — aux conseillers de la majorité qui, sourds aux avertissements formulés tant en commission qu'en séance publique par le groupe PRL et, j'en conviens, par le groupe Ecolo, ont refusé nos amendements.

Aujourd'hui, face au mécontentement populaire, il est vraiment trop facile de tenter de se refaire une virginité en accablant le seul Ministre des Finances et en canalisant sur lui seul l'ensemble du mécontentement général.

Monsieur Harmel, cela me fait penser à cet échevin PSC de Bruxelles-Ville, par ailleurs membre de notre Assemblée et candidat à de hautes fonctions qui, lors d'une séance du Conseil communal de Bruxelles, en réponse aux inquiétudes que formulait François-Xavier de Donnée à l'égard de cette nouvelle taxe, déclarait «moi, cette taxe, je suis contre, et d'ailleurs je ne l'ai pas votée.»

M. Lemaire. — C'est parce qu'il n'était pas présent !

M. André. — Bel exemple de courage politique !

Depuis que je suis membre de ce Conseil, j'ai déjà entendu bien des choses ... mais cela dépasse les bornes !

Comment osez-vous, Messieurs Rens, Moureaux, Harmel, de Patoul? Je suis honteux pour vous! Ou alors, montrez que vous êtes sincères et signez, avec nous, aujourd'hui, une motion de suspension de l'enrôlement de la taxe régionale, pour permettre à notre Conseil d'en revoir les modalités. Soyez cohérents et à ce moment-là, vous redeviendrez crédibles.

Monsieur le Ministre, j'ai pitié de vous. Vous cherchez à colmater les brèches d'un bateau qui prend l'eau de toutes parts. Aussi, lâché par votre équipage écoutez-moi... abandonnez le navire! (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, n'ayez pas pitié de moi, c'est ma tâche, c'est mon rôle et mon devoir. Certes, ce n'est pas toujours agréable et le travail effectué par les Ministres, leur administration et leur cabinet n'est pas toujours parfait, mais soyez assurés que nous agissons toujours au mieux de nos possibilités.

Des procédures de remboursement simples pour la taxe PSU et une perception efficace de la taxe régionale 1992, tels ont été les vœux de l'ensemble de l'Exécutif et de l'ensemble de la Commission des Finances, et nous en avons longuement délibéré. Nous avons exprimé ces souhaits en commission et en séance publique...

M. Cools. — Je suppose que vous parlez de vœux pieux, Monsieur le Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — ... lors de la discussion et du vote de la taxe régionale 1992. Ce point de vue était alors partagé par tous et je pense qu'il l'est encore aujourd'hui.

Je précise qu'il est relativement simple de taxer toutes les personnes domiciliées en Région bruxelloise mais je ne vous cache pas que le fait de taxer tous les utilisateurs des services de l'Agglomération pose de sérieux problèmes, si l'on veut en même temps être juste et équitable.

On vient de me rappeler que lorsque la défunte Agglomération a levé la toute première taxe, il y a vingt ans, des problèmes importants se sont posés durant les deux premières années.

L'essentiel des difficultés que nous rencontrons réside dans la banque de données. Il est extrêmement difficile de dresser un inventaire de toutes les personnes, des titulaires de professions libérales et des entreprises se trouvant à Bruxelles, étant donné les fréquents changements d'adresse.

Les ordinateurs livrent des listes contenant des centaines de milliers, près d'un demi-million, de noms et adresses. Dès que les documents sont envoyés, il apparaît qu'une série de personnes ne devaient pas être averties et ne devaient pas payer. L'ordinateur ne tient bien entendu pas toujours compte de la finesse de la législation.

Il en résulte que les citoyens ne sont pas contents. Comment pourraient-ils d'ailleurs l'être?

Dans les semaines qui viennent, nous allons devoir continuer à expliquer cette nouvelle taxe aux citoyens et nous nous sommes entourés des meilleurs spécialistes à cet effet. Nous allons devoir écrire individuellement à des centaines de milliers de personnes. Nous devons, sur le métier, remettre notre ouvrage, le polir et le repolir...

Cela dit, je tiens à rappeler quelques principes énoncés lors de la discussion de la taxe.

En premier lieu, la taxe PSU sera remboursée, y compris les intérêts légaux.

En deuxième lieu, il y a impossibilité légale de compensation obligatoire entre la taxe PSU et la taxe régionale. Elle ne peut être que volontaire. Il eût été simple de faire cette compensation, mais ce n'est pas possible légalement.

En troisième lieu, une compensation volontaire sera proposée aux ménages. Cette procédure sera expliquée dans une lettre jointe à l'avertissement-extrait de rôle. Elle sera rédigée par des groupes de travail de l'administration et du bureau de communication, qui ont suivi tous nos travaux. Nous leur avons demandé d'expliquer le problème le plus clairement possible. J'espère que cette lettre sera bien rédigée et qu'aucun élément n'aura été oublié, de telle manière que les citoyens comprennent bien la situation, mais je ne me fais pas d'illusion à cet égard. Il existe toujours des gens de bonne foi qui ne comprennent pas et d'autres de mauvaise foi qui comprennent très bien, mais qui sont parfois excités par certains groupes de pression parfois bienveillants parfois moins bienveillants. Il faut faire la part des choses et savoir qu'un peu de politique intervient parfois à cet égard. Tout échevin communal ayant la charge des finances — comme ce fut mon cas pendant une quinzaine d'années — sait que le moindre avertissement-extrait de rôle à propos de n'importe quel impôt — je vois dans l'assemblée un bourgmestre qui ne me contredira pas — déclenche une demande importante d'explications. Par de bonnes explications, il est souvent possible de convaincre. Pour les autres catégories, on agira par compensation ou par remboursement. Je me dois de contredire tous ceux qui ont prétendu que j'aurais annoncé une compensation automatique pour les entreprises et les indépendants.

Je dresserai à présent l'inventaire de ce qui a déjà été réalisé afin que vous soyez bien au courant.

Tout d'abord, au mois de septembre, une lettre a été adressée aux ménages, entreprises et indépendants qui avaient demandé le remboursement, les informant des procédures à suivre. Deuxièmement, la lettre adressée aux entreprises et aux indépendants était accompagnée d'un formulaire de remboursement.

Ensuite, au mois d'octobre, les avertissements-extraits de rôle pour les indépendants et les entreprises — soit 105 000 contribuables — ont été envoyés. Simultanément, une opération de communication a été mise sur pied et un communiqué de presse a été transmis à l'Agence Belga, aux journaux nationaux concernés, aux journaux bruxellois et aux stations de radio et de télévision. Je reconnais ici qu'il y a peut-être eu une erreur de notre part. Tous les journaux n'ont en effet pas repris la totalité du communiqué. Nous aurions peut-être dû prévoir une annonce payante pour pallier ce manque d'information. Nous avons vraisemblablement été trop économes de nos deniers. Le communiqué de presse destiné au public bruxellois mentionnait que le remboursement n'était pas automatique, mais qu'il se ferait sur base d'un formulaire de demande de remboursement. En effet, la compensation automatique pour la catégorie des indépendants n'est pas possible techniquement pour les raisons suivantes: dans la taxe PSU 1990, le forfait de 5 000 francs et la taxe relative aux mètres

carrés ne représentaient qu'une seule taxe. Dans la taxe régionale 1992, à la suite des discussions en commission, il s'agit de deux taxes bien distinctes, les contribuables n'étant pas identiquement les mêmes. En outre, un grand pourcentage d'indépendants et d'entreprises n'avaient pas encore payé la taxe PSU. Il n'était donc pas question de remboursement.

De plus, la compensation n'était possible que pour un nombre très limité de cas. Un comité d'accompagnement composé des membres de l'administration, des cabinets, du bureau d'organisation et d'un bureau de communication a préalablement examiné les procédures à mettre en œuvre pour le remboursement 1990 et la taxation 1992. Vu le pourcentage limité de personnes ayant droit au remboursement dans la catégorie des contribuables 1992, les informations relatives à la taxation et au remboursement ont été scindées.

Une confusion a été créée par des communiqués émanant de certains partis, parfois politiques, et d'un groupement professionnel qui conseillait aux indépendants d'appliquer une compensation automatique. Il n'est pas possible d'appliquer une compensation automatique. J'en ai donné les raisons en long et en large en commission.

Étant donné cette nouvelle situation, je puis vous informer qu'une lettre sera adressée cette semaine à tous les indépendants. Pour y arriver, nos services ont dû fournir un travail très important. Il a fallu sélectionner, dans l'ensemble du mailing, une centaine de milliers d'adresses, à commencer par les 20 à 25 000 envois refusés par la poste, soit quelque 25 p.c. Il a fallu aussi faire un tri entre tous ceux qui avaient payé — je vous en dirai un mot tout à l'heure —, ceux qui ne tombent pas sous l'application de cette compensation et ceux qui n'avaient pas encore payé. Vous pouvez imaginer le travail de sélection à réaliser par l'ordinateur et les programmes à mettre sur pied dans ce but. Mais cette opération ne peut avoir lieu qu'après le retour de tous les documents. C'est la raison du retard de l'envoi de cette lettre. Nous ne voulions la laisser partir qu'après une sélection préalable. Elle partira cette semaine à l'intention de tous les indépendants et de toutes les entreprises. Je reprends ainsi la suggestion de M. Harmel. Cette lettre confirme que le remboursement n'est pas automatique pour eux et leur donne toutes les indications nécessaires sur la procédure à suivre pour obtenir le remboursement. Je tiens le modèle de cette lettre à votre disposition aux fins d'examen. La suggestion d'y rajouter un talon-réponse me semble judicieuse. Il leur suffira de le remplir, de le découper et de nous le renvoyer.

Mes Chers Collègues, ne perdez pas de vue que, pour cette catégorie de contribuables, il y a également des implications fiscales, ce qui ne simplifie pas les opérations. Le remboursement demande, en effet, une révision de leur déclaration fiscale 1990 ou 1991. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point.

J'en arrive à la critique de M. Rens.

M. Rens. — Ma critique était constructive!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est exact, Monsieur Rens. Pourquoi ne pourrait-on pas être critique et constructif à la fois? Quel est l'homme politique qui ne fait que des choses parfaites? Pourquoi ne pourrions-nous pas accepter une critique constructive? Cela ne me pose nullement problème. Mais s'il s'agit d'une critique politicienne, alors c'est différent! Mais j'écoute les critiques de ceux qui, comme M. Rens, M. de Patoul et M. Harmel, soulèvent le problème des professions médicales et paramédicales. J'ai tout de suite su qu'un problème se posait. Je me promène aussi à Bruxelles

et j'ai l'occasion de voir beaucoup de gens. Je me suis donc immédiatement rendu compte que quelque chose « clochait » dans l'ordinateur et j'en ai parlé à mes collaborateurs.

Pour ce qui concerne les infirmières, les médecins, les professions paramédicales et médicales, nous avons constaté que notre ordinateur « génial... » n'était pas aussi génial que nous le pensions. Il avait reçu des informations erronées quant au statut d'indépendants ou de salariés.

Une lettre individuelle sera adressée à cette catégorie de contribuables afin de leur indiquer les procédures à suivre.

L'erreur vient des statistiques de l'INAMI. La banque de données a repris les statistiques de l'INAMI dans lesquelles toutes les infirmières sont considérées comme indépendantes alors que tel n'est pas le cas. Il en est de même pour les professions paramédicales.

Le 28 octobre 1992, un communiqué de presse a attiré l'attention sur le fait que le remboursement n'est pas automatique pour les indépendants et les entreprises.

A ce jour, plus de 7 000 contribuables ont déjà payé; 6 700 lettres ont été reçues qui concernent des changements d'adresse ou des demandes d'exonération. Depuis quelques semaines, 60 à 70 appels téléphoniques arrivent par jour à l'administration; 22 p.c. demandent des informations générales, 22 p.c. informent de changements de situation depuis la création de la banque de données, 25 p.c. font remarquer qu'ils ne sont plus indépendants. 5 400 formulaires de remboursement ont déjà été reçus. Ils rentrent à un rythme de quelque 400 par jour, nous devons réfléchir sur la façon de taxer. Je pense aussi aux écotaxes. Plus une taxe est juste, mais individualisée, appliquée à une personne ou à une activité, plus sa perception est compliquée. En 1968, j'étais membre de la Commission des Finances et M. Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances. Pendant des années, l'introduction et la perception de la TVA ont provoqué les pires ennuis, même avec l'administration centrale, pourtant équipée de dizaines de milliers de contrôleurs et de fonctionnaires. A cette époque, pendant que M. Snoy et d'Oppuers nous faisait remarquer que le grand avantage de cette TVA était que plus personne n'avait intérêt à frauder, certaines professions organisaient déjà des meetings pour indiquer comment appliquer avec souplesse la nouvelle législation, les circulaires invitant à ces réunions circulaient déjà. Quant on parle de nouvelles taxes, je pense déjà aux suivantes...

M. André. — Encore de nouvelles taxes!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — N'avez-vous pas entendu parler d'un accord de la Saint-Michel, d'écotaxes?

M. Cools. — Les écotaxes seront-elles également appliquées par la Région?

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Début novembre, le formulaire d'information concernant la taxe relative aux mètres carrés a été envoyé à 40 000 propriétaires.

Une lettre fournissant des explications complémentaires y était jointe. Au même moment, un communiqué a été lancé dans la presse écrite et audiovisuelle. Beaucoup de réactions téléphoniques demandant des explications techniques ont été enregistrées.

Fin novembre 400 000 ménages recevront l'avertissement-extrait de rôle. Ces extraits seront accompagnés d'une lettre

proposant la compensation volontaire. Un communiqué de presse donnera des informations au sujet de la procédure à suivre.

En décembre, les propriétaires du secteur non affecté au logement recevront l'avertissement-extrait de rôle ainsi qu'une lettre d'accompagnement.

Je vous assure qu'entre-temps, grâce à l'aide du ministère des Finances et du Cadastre, une solution a été trouvée afin de ne pas retarder l'opération précompte immobilier.

Voilà, mes chers Collègues, les opérations qui ont été réalisées ou planifiées. Ce travail énorme a été accompli en un laps de temps relativement bref par une administration très réduite et qui n'a pas une grande expérience en la matière. Je reconnais que ces diverses opérations comportent certaines erreurs, surtout psychologiques, résultant de l'absence de banques de données complètement actualisées qui n'existent d'ailleurs par non plus dans les communes. Il conviendrait d'atteindre cet objectif de toute urgence.

Je terminerai en disant que tous les services publics seront priés de collaborer entièrement. Quant à moi, je vous remercie de ce débat et de toutes les suggestions que vous m'avez soumises pour tenter d'améliorer encore la perception de la taxe. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Ministre, vous vous étonnez du manque d'enthousiasme. Vous n'en avez pas fait preuve non plus! Votre discours, quelque peu larmoyant, de martyr face aux problèmes induits par la nouvelle taxe engendre évidemment un manque d'enthousiasme de notre part.

De réponses nenni, de précautions pour le futur, peut-être, telles de nouvelles promesses! Mais, ce que vous m'avez dit aujourd'hui ressemble très fort aux assurances que vous nous aviez données en juillet, ce qui sera fait était déjà promis en juillet et les droits des Bruxellois, qui seront certainement beaucoup mieux informés, me semblent assurés tardivement. Tout cela aurait pu être fait au début de ce mois, avant l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle et non après avoir constaté la montagne de difficultés qu'il entraînait.

J'aurais voulu vous entendre prendre les précautions oratoires d'aujourd'hui il y a plusieurs mois, lorsque vous nous avez demandé de voter ce projet. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la réponse que vous avez apportée. Néanmoins, je vous rappelle que l'ordinateur n'est pas une machine intelligente. Nous ne sommes pas encore dans l'ère de l'intelligence artificielle.

On ne peut dès lors en attendre qu'une simple exécution sans réflexion. L'ordinateur ne pourra vous servir de relations publiques. Il me paraît donc essentiel que, dans le futur, soit créée une cellule au sein de l'administration pour répondre à toutes les plaintes. Il faut que les dossiers puissent avancer rapidement et que les personnes qui ont reçu un avertissement-extrait de rôle puissent avoir un contact positif avec l'administration, de manière à résoudre leur problème. Cela me paraît essentiel.

Dès lors, je pense, tout comme M. Harmel, qu'il faut travailler par rapport au public-cible. Les personnes qui reçoivent

des documents doivent obtenir toutes informations nécessaires et il faut leur envoyer les lettres adéquates.

La voie de presse, si elle est utile et complémentaire, n'est pas officielle. Elle n'a rien à voir avec une véritable politique d'information, celle-ci devant émaner directement de l'administration et s'adresser aux personnes concernées. Le reste n'est que littérature. Je prends note que le problème du précompte immobilier est réglé, bien que je ne connaisse pas la solution adoptée. J'espère que nous ne devons pas revenir sur des questions similaires d'ici quelques mois. Je prends aussi bonne note qu'une lettre sera envoyée aux propriétaires afin de leur expliquer la situation, ce qui ne devrait normalement plus susciter de problèmes. En effet, je pense, tout comme vous, que la réception d'un extrait de rôle peut entraîner une première réaction négative de la part du contribuable alors qu'après avoir reçu des explications, il l'accepte souvent. Il n'y a d'ailleurs aucune raison que cette taxe ne soit pas acceptée par celui-ci s'il dispose des informations adéquates.

Enfin, en conclusion, j'insiste une nouvelle fois pour que l'on conçoive une banque de données fiables dans les plus brefs délais. A vous d'agir en ce sens dans les mois à venir, en tout cas pour 1993.

ORDRES DU JOUR — MOTIES

Dépôt — Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Hasquin, André, de Lobkowicz, Guillaume et Adriaens est libellé comme suit:

«Le Conseil,

— ayant entendu l'interpellation de M. Duponcelle à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les problèmes liés à l'enrôlement de la nouvelle taxe régionale» et l'interpellation jointe de M. de Patoul, concernant «la perception de la taxe régionale pour 1992» et la réponse de M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures ainsi que les interventions des représentants des différents groupes politiques,

— demande la suspension de l'enrôlement des taxes régionales telles qu'elles résultent des ordonnances votées le 17 juillet dernier;

— réclame la convocation d'urgence de la Commission des Finances aux fins de corriger des taxes qui s'annoncent non seulement catastrophiques pour l'économie bruxelloise mais également inapplicables.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Hasquin, André, de Lobkowicz, Guillaume en Adriaens luidt als volgt:

«De Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Duponcelle tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de problemen met de inkoehiering van de nieuwe gewestbelasting» en de toegevoegde interpellatie van de heer de Patoul, betref-

fende «de inning van de gewestbelasting voor 1992» en het antwoord van de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen alsook de betogen van de vertegenwoordigers van de verschillende politieke fracties,

— vraagt de schorsing van de inkohiering van de gewestbelastingen zoals die voortvloeien uit de op 17 juli ll. goedgekeurde ordonnanties,

— eist de dringende bijeenroeping van de Commissie voor de Financiën om de belastingen aan te passen die niet alleen rampspoedig dreigen te zijn voor de Brusselse economie maar ook onuitvoerbaar.»

Un deuxième est signé par MM. Harmel, Moureaux, Béghin, Vandebussche et Cornelissen et est libellé comme suit:

«Le Conseil,

— ayant entendu l'interpellation de M. Duponcelle à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les problèmes liés à l'enrôlement de la nouvelle taxe régionale» et l'interpellation jointe de M. de Patoul, concernant «la perception de la taxe régionale pour 1992» et la réponse de M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures,

— Rappelle

— que le Ministre s'est engagé à organiser une large information du public sur les modalités établies pour la perception de la taxe régionale et à permettre à la population, grâce à la mise sur pied d'un service adéquat, d'être informée des problèmes qui se posent à chacun en fonction de son activité;

— que la taxe 1992 comporte une déduction automatique des versements antérieurement effectués sur l'ancienne taxe de propreté et de sécurité urbaines;

— Demande au Ministre des Finances de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre, dans les délais les plus brefs, les engagements formels pris tant à l'égard du Conseil régional que de la population bruxelloise.»

Een tweede motie is ondertekend door de heren Harmel, Moureaux, Béghin, Vandebussche en Cornelissen en luidt als volgt:

«De Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Duponcelle tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de problemen met de inkohiering van de nieuwe gewestbelasting» en de toegevoegde interpellatie van de heer de Patoul, betreffende «de inning van de gewestbelasting voor 1992» en het antwoord van de heer Chabert, Minister belast met Financiën Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen,

— Herinnert eraan

— dat de Minister er zich toe verbonden heeft het publiek ruim te informeren over de nadere regels vastgelegd voor de inning van de gewestbelasting en de bevolking de kans te bieden, dank zij de oprichting van een aangepaste dienst, op de hoogte te zijn van de problemen die elkeen, naargelang zijn activiteit, ondervindt;

— dat de belasting 1992 een automatische aftrek inhoudt van de vroeger gestorte bedragen voor de voormalige belasting voor de stadsveiligheid en -reinheid;

— Vraagt dat de Minister belast met Financiën de nodige maatregelen treft om zo snel mogelijk werk te maken van de formele verbintenissen die aangegaan werden zowel ten aanzien van de Raad als ten aanzien van de Brusselse bevolking.»

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu au cours d'une séance ultérieure.

Over deze moties zal op een volgende vergadering worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'ADOPTION DU PLAN DECHETS PAR L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID EN AAN DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTERVOORZITTER, BETREFFENDE «DE AANNEMING VAN HET AFVALSTOFFENPLAN DOOR DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, j'avoue mon étonnement quant à la discrétion qui a entouré l'adoption du plan-déchets par l'Exécutif. Cette adoption a bien sûr eu lieu durant la torpeur de l'été, aux environs de la mi-juillet. Cela n'explique cependant pas cette discrétion. Celle-ci est d'autant plus étonnante quand on sait l'importance de ce dossier pour la Région bruxelloise.

On a parfois l'impression que certains n'ont pas conscience du fait que le traitement des déchets coûte des sommes énormes à la Région bruxelloise. Que constate-t-on à la lecture du budget 1993? La collecte et l'élimination des déchets ménagers, majoritairement prises en charge par l'agence Bruxelles-Propreté, revient à 2,8 milliards pour l'année 1993. En y additionnant les sommes inscrites à la division «Environnement», qui subsidie de plus en plus la collecte et le traitement des déchets, ce montant atteint près de trois milliards pour la Région bruxelloise, soit 7,5 p.c. des recettes. Vous avouerez que ce budget n'est pas négligeable. L'évolution de ces montants confirme davantage encore les craintes d'Ecolo. Au cours des cinq dernières années, la quantité de déchets à traiter a, en moyenne, augmenté de 2 p.c. environ par an. Le prix de l'élimination, quant à lui, augmente de près de 10 p.c. chaque année. Entre 1992 et 1993, l'élimination des déchets engendrera une augmentation du coût de 12 p.c. Si nous poursuivons

cette évolution, 50 p.c. de notre budget devront bientôt être consacrés au traitement des déchets. Il y a là une impossibilité.

L'adoption, en juillet 1992, de la version définitive du plan-déchets doit, en concrétisant l'ordonnance votée par notre Conseil dès janvier 1991, apporter des réponses adéquates au défi que représente la croissance continue de la montagne de déchets qui menace de nous étouffer, non seulement sous les nuisances écologiques mais également sous le coût financier insupportable qu'elles impliquent.

Pour Ecolo, les réponses de l'Exécutif, fournies par l'intermédiaire de ce plan-déchets, sont tout à fait insuffisantes. En effet, les décisions prises ne rencontrent pas les objectifs définis dans l'ordonnance que nous avons votée en janvier 1991. Je dirai pourquoi. Par ailleurs, la version définitive ne satisfait pas les demandes formulées par la population lors de l'enquête qui s'est déroulée en décembre et janvier derniers. Cette large enquête fut cependant bien menée. L'avis de la population n'a cependant pas été suivi. Je crois, en outre, que votre plan-déchets ne rencontre pas les défis écologiques qu'impose une gestion intelligente des déchets. Enfin, ce plan n'apporte pas de solution aux nécessités économiques révélées par l'étude sérieuse du dossier des déchets.

Il m'apparaît donc impérieux d'interpeller les deux Ministres responsables de ce dossier et de dénoncer les insuffisances de leur politique en la matière.

Je centrerai mon interpellation sur les déchets ménagers. En effet, il y a des lacunes en matière de déchets industriels, de déchets hospitaliers, de déchets de construction ou de déchets spéciaux. Cependant, dans ces domaines, l'Exécutif fournit des indications, des règlements et des instructions à d'autres — des sociétés privées, en général — mais il n'est pas l'acteur chargé de la gestion des déchets. Par contre, pour les déchets ménagers, la Région, par le biais de l'agence Bruxelles-Propreté, est directement responsable de l'organisation et du financement des opérations de traitement. Mes critiques porteront donc sur cette partie du plan-déchets même s'il y a beaucoup à dire dans d'autres secteurs.

Les remarques que je formulerai ne sont pas celles qui pourraient résulter des positions d'Ecolo. En fait, je partirai des objectifs repris dans l'ordonnance régionale que nous avons tous votée en janvier 1991. C'est sur la base de ces objectifs, que nous avons tous votés que je critiquerai votre plan.

L'objectif numéro un de cette ordonnance est «la prévention ou la réduction de la production des déchets». Selon moi, le plan «déchets» ne rencontre certainement pas cet objectif puisqu'après avoir consacré quelques lignes à l'établissement d'un observatoire de déchets d'emballage, énuméré quelques vœux pieux sur l'établissement d'écotags et sur la nécessaire sensibilisation de la population, vous reconnaissez, Monsieur le Ministre, que votre but est d'arriver — on ne sait trop comment en pratique — à une stabilisation de la production des déchets. En toutes lettres, il est écrit: «Augmentation de la quantité de déchets: zéro p.c.» Comme réduction, on a vu mieux! C'est donc un bien piètre objectif que le vôtre et même s'il est réalisé, ce dont je doute, il laisse augurer bien des difficultés pour la Région, tant au plan écologique qu'au plan économique. En effet, l'Exécutif ne s'est donné aucun moyen réel pour obtenir le résultat escompté. Nous venons de parler, pendant plus d'une heure, de la suppression de la taxe PSU qui nous donnait une occasion inespérée d'établir une taxe proportionnelle aux déchets produits et donc d'inciter les gens à produire moins. Vous vous êtes privé de cette possibilité, Monsieur le Ministre, parce que M. Chabert envisageait une taxation beaucoup plus simple qui poserait moins de problè-

mes. Nous venons d'en avoir la confirmation: les trois taxes qu'il a décidé d'introduire sont effectivement très simples! Un dixième de la population s'est vu réclamer la première de ces trois taxes régionales et c'est déjà le chaos total! Nous pouvons imaginer ce que cela donnera dans quelque temps! La taxation proportionnelle que nous avions imaginée aurait certainement posé moins de problèmes.

Une raison avancée par M. Hotyat pour refuser de mettre au point une taxation proportionnelle avait été la suivante: un paiement au sac poubelle impliquerait que la Région mette en vente des sacs estampillés par elle. «Vous n'imaginez pas cela, M. Adriaens» a déclaré M. Hotyat, «c'est irréalisable». Or, voici deux semaines à peu près, M. Hotyat m'annonçait triomphalement que pour réaliser une petite partie de son plan «déchets» sur un septième de l'agglomération, il mettra en vente des sacs spécifiques estampillés par la Région. Donc, Monsieur le Ministre, vous pouviez le faire. Vous avez réellement laissé passer la chance incroyable que vous offrait la taxe PSU. C'est la raison pour laquelle je doute que vous parveniez à vos objectifs.

Mais bien plus grave sur le plan de la prévention et des incitants fiscaux visant un changement de comportement et une action écologique, certaines déclarations des membres de l'Exécutif semblent s'opposer à l'établissement au niveau régional d'une écofiscalité dont le but est justement de diminuer notablement la quantité des déchets d'emballage. Je souhaiterais avoir sur ce sujet une réponse claire de l'Exécutif bruxellois, et non pas seulement d'un de ses membres qui peut avoir les positions politiques de son parti. Je voudrais donc que le Ministre de l'Environnement démente ici les affirmations de l'Union des Entreprises de Bruxelles selon lesquelles le Ministre serait leur relais pour défendre auprès du Gouvernement national des positions opposées à l'établissement d'une écofiscalité, des positions basées sur le productivisme et qui vont à l'encontre des intérêts de la collectivité bruxelloise en matière de défense de l'environnement. Je suppose que l'Exécutif aura à cœur de s'inscrire dans une politique dont le but, de manière primaire et prioritaire, est justement la prévention de la production des déchets nocifs et de manière secondaire et temporaire, de fournir aux Régions, donc à la Région bruxelloise, des moyens complémentaires destinés à développer une politique dynamique en matière de protection de l'environnement et de traitement de déchets.

L'objectif numéro 2 de l'ordonnance régionale est «la valorisation des déchets par recyclage, réemploi ou réutilisation». L'Exécutif s'est engagé timidement dans cette voie et, lors de son enquête publique, avait déjà proposé de pratiquer une collecte sélective dans un septième de la Région et de pratiquer un tri-revalorisation sur une partie des déchets ainsi collectés. Or, tout en prétendant avoir répondu aux demandes des habitants, le plan définitif confirme cette option en changeant très légèrement la zone favorisée: on enlève un morceau au sud-est et on ajoute Berchem, mais il n'y aura toujours que 140 000 habitants couverts par cette collecte sélective au porte à porte. Je ne peux que m'insurger contre cette mauvaise décision. Il s'agit également d'un mensonge car il n'est pas correct de prétendre que l'on a tenu compte des habitants lorsqu'on n'agit pas en conséquence. Vous êtes allé jusqu'à présenter cette décision comme étant d'une extrême audace. Selon moi, elle ne fait que refléter votre absence de prise de conscience de l'urgence que nécessitent la prise de ce problème à bras-le-corps et l'application de cette option à l'entièreté de la Région.

Je souhaite, puisque cette mauvaise décision a été prise, vous poser des questions complémentaires. Tout d'abord, quand débutera la collecte sélective promise pour novembre 1992?

Après combien de temps réaliserez-vous une évaluation des résultats qui devrait vous permettre de fixer le calendrier de l'extension de la formule de collecte sélective à l'ensemble des dix-neuf communes?

Enfin, quelle est la date précise à laquelle sera opérationnel le centre de tri promis dans votre plan «déchets»? Un centre de tri est effectivement nécessaire afin de mettre en place les différentes filières de récupération des produits. Je vous demande une date, et non des promesses...

L'objectif numéro 3 de l'ordonnance est d'assurer une élimination des déchets qui évite les risques de pollution. L'enquête publique de l'hiver dernier a prouvé que les réactions de la population rejoignent tout à fait les données scientifiques: l'incinération des déchets est à rejeter à terme car elle est beaucoup trop chère économiquement et génératrice de trop nombreuses nuisances pour l'environnement. La réduction partielle de ces nuisances est possible mais elle exige des investissements énormes. Le système d'épuration des fumées, rendu bientôt obligatoire par une directive européenne — c'est indiqué dans le plan — coûtera au minimum 1 milliard, sans doute un peu plus... La mise en décharge du mâchefer sortant de l'usine d'incinération nécessitera également un gros investissement. Il y a trois semaines environ, je vous avais posé, Monsieur Hotyat, une question sur l'évolution des prix de mise en décharge. En 1989, c'est-à-dire à l'époque où nous avons commencé notre mandat de conseiller régional, il s'élevait à 10 francs par tonne, pour passer ensuite à 50, 100, 300 et 500 francs. Aujourd'hui, fin 1992, il atteint 1 080 francs la tonne! Le traitement — vous avez dû le mettre à part — des fines coûtera, quant à lui, 2 à 3 000 francs par tonne. J'ai effectué le calcul que vous me suggériez. Il y a trois ans, nous payions 1,5 million de mise en décharge par an. Actuellement, celle-ci nous coûte 170 millions! Nous constatons une multiplication par 120 en trois ans seulement... Si le coût continue à évoluer de la sorte — et nous avons toutes les raisons de croire qu'il en sera ainsi —, les finances régionales auront bien du mal à le supporter... C'est la raison pour laquelle je prétends qu'il est urgent de prendre des décisions importantes et non les mesures timides qui figurent dans votre plan.

Ce dernier précise que l'incinération ne sera pas développée, ce que l'on peut à tout le moins espérer car une décision inverse traduirait un mépris total de l'avis des citoyens. Toutefois, les chiffres inscrits au budget figurant à la fin du plan contredisent vos bonnes intentions. En cinq ans, vous prévoyez d'investir 245 millions pour les infrastructures de tri-recyclage et le fonctionnement alors que, sur la même période, vous consacrez 3 milliards à l'incinération, c'est-à-dire dix fois plus. N'essayez donc pas de nous faire croire que vous avez opté pour le tri-recyclage alors qu'en fait, vous continuez à privilégier l'incinération...

Il n'est donc pas du tout étonnant de trouver écrit, en toutes lettres, dans votre plan: «En cas d'échec, il y aura lieu de prendre en temps utile les décisions qui s'imposent (4^e four d'incinération)».

C'est bien la première fois que l'Exécutif, d'habitude si sûr de lui, si triomphant, manque à ce point de confiance en lui-même. Il nous a souvent affirmé, avec un aplomb incroyable, qu'il allait réussir des opérations bien plus difficiles dans des délais réduits. M. Chabert a fait ce genre de déclaration il y a quelques mois. On a vu le résultat... ses affirmations aboutissent bien souvent à des échecs.

Dans le cas de ce plan, toutes les conditions du succès sont réunies. Tout d'abord, vous avez obtenu un accord politique large — dépassant la majorité — sur les objectifs politiques de l'ordonnance de janvier 1991. Je vous signale que mon

groupe a voté favorablement cette ordonnance, relative à la gestion et à la prévention des déchets. Vous pouviez donc aller de l'avant dans cette problématique.

Ensuite, vous avez fait procéder à une enquête publique, comme prévu dans l'ordonnance. La population a réagi positivement et vous l'a fait savoir. Vous ne vous dirigez donc pas vers l'inconnu.

Enfin, comme je l'ai dit précédemment, vous disposez de trois milliards par an pour mener cette politique. Vous ne manquez donc pas de moyens budgétaires.

Et malgré ces circonstances favorables vous prévoyez, pour la première fois, la possibilité de votre échec. En filigrane de tout cela, je lis quant à moi l'absence de volonté de succès. En fait, certains ne veulent pas abandonner des options dépassées et, tout en donnant le change par quelques mesures pas trop coûteuses, on se prépare à annoncer, des sanglots dans la voix, l'échec de la politique prétendument défendue. Je ne sais trop ce qui pousse à de tels comportements peu responsables mais en tout cas je crois qu'il faut être clair dès à présent: si ce plan échoue, c'est-à-dire si l'on annonce dans quelques années l'obligation de construire le quatrième four, cet échec écologique et surtout économique ne sera pas à mettre au compte du manque de chance, de l'absence de collaboration de la population ou de quelque autre prétexte. Si ce plan, déjà tellement timide, ne parvient pas à écarter définitivement le spectre de l'augmentation de l'incinération et de la quantité de déchets à gérer, cet échec sera le vôtre; il sera à mettre au compte du présent Exécutif, à son manque de volonté politique de réaliser les changements profonds et nécessaires qui sont inscrits dans un texte que nous avons tous voté ici concernant la diminution et la gestion des déchets. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Escolar.

M. Escolar. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, il m'a semblé opportun d'intervenir dans ce débat car l'interpellation de M. Adriaens suscite plusieurs questions que je souhaiterais poser au Ministre de l'Environnement.

M. le Ministre n'estime-t-il pas, que l'introduction d'une écotaxe au niveau national peut contribuer de façon significative à l'application du plan de prévention et de gestion des déchets, et cela dans le respect du principe «pollueur-payeur» introduit au niveau européen?

En matière de prévention, l'augmentation des coûts des emballages ne peut, me semble-t-il, qu'induire le consommateur à choisir les produits ayant un conditionnement plus acceptable au niveau de l'environnement.

Le Ministre peut-il également exposer comment, en l'absence d'une écotaxe, il a pu obtenir de la part des producteurs d'emballages, une contribution significative à la solution des problèmes que ceux-ci génèrent, problèmes qui se situent non seulement au niveau du retour dans le circuit économique des matières gaspillées mais aussi dans la constante augmentation des quantités de déchets, triés ou non triés, que les hommes de la propreté publique doivent enlever devant les habitations et conduire au centre de traitement?

Le Ministre peut-il préciser les actions qu'il a conçues ou qu'il envisage, pour modifier la stratégie développée dans le plan déchets, compte tenu du mode de financement nouveau qui découlera des écotaxes?

En particulier, peut-il me dire si la contribution volontaire du secteur privé au financement du déficit financier éventuel du centre de tri, serait mise en cause?

Par ailleurs, j'aimerais savoir si l'intervention consentie par le secteur privé, couvre la totalité du déficit du fonctionnement du centre de tri, eu égard à la diversité des matériaux récoltés et à l'impossibilité probable de recycler une partie des apports. Sinon, n'estime-t-il pas que les écotaxes sont bienvenues?

Le centre de tri ne concerne que le traitement. Monsieur le Ministre, ne croyez-vous pas qu'il serait normal que les pouvoirs publics demandent au travers d'une écotaxe sur le produit, une contribution dans les coûts de collecte des emballages auprès des ménages?

Enfin, j'aimerais connaître les dispositions concrètes déjà appliquées ou en préparation afin d'obtenir, comme prévu au plan de prévention et de gestion des déchets de notre Région, une stabilisation de la production des immondices. En effet, celle-ci est une condition indispensable de la réussite du plan. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs d'Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je partage les préoccupations de l'honorable membre même si je ne m'habille pas, comme lui, de noir, pour assombrir le catastrophisme écologique habituel. Je considère que la gestion des déchets est un défi tant pour les pouvoirs publics que pour la société toute entière, mais il ne suffit pas d'user de grandes incantations pour résoudre les problèmes de demain. Toutefois, chacun a son style.

C'est véritablement un ensemble d'habitudes de mode de consommation et de production qu'il va falloir progressivement modifier afin de parvenir à une gestion des déchets à la fois plus respectueuse de l'environnement mais également rationnelle du point de vue économique.

La politique de gestion des déchets que l'Exécutif met sur pied actuellement est précisément basée sur une « mobilisation » de l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les pouvoirs publics, les fédérations d'entreprises et les citoyens eux-mêmes.

L'Exécutif bruxellois, tout d'abord, au travers de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte, dans un premier temps sur 140 000 habitants, réalise un effort substantiel dans ce domaine.

A chacun son appréciation. Vous estimez quant à vous qu'il s'agit là d'un effort timide. J'estime pour ma part que c'est l'expérience la plus importante qui ait jamais été menée au niveau européen. Mais cette mise en place ne peut s'imposer ni s'effectuer en quelques coups de baguette magique.

Nous tenons à vous préciser qu'aucun autre pouvoir public européen ne s'est engagé de manière aussi déterminée dans la voie du recyclage en zone urbanisée. Cette filière de traitement des déchets est d'ailleurs celle retenue par la Commission européenne et s'inscrit pleinement dans la voie tracée au travers de la proposition de directive sur les déchets d'emballage.

Le plan de prévention et de gestion des déchets a largement pris en considération l'augmentation continue de la quantité des immondices produites ainsi que l'accroissement du coût d'élimination de celles-ci. Vous constatez que la stabilisation de la production des immondices et le développement des filières de recyclage figurent en bonne place dans ce plan.

Il est évident que l'incinérateur et la mise en décharge coûteront, à juste titre, de plus en plus cher et qu'il convient, le plus rapidement possible, de mettre en place d'autres filières de traitement des déchets.

En ce qui concerne les moyens budgétaires consacrés à la politique de recyclage, il est clair qu'une lecture réductionniste du budget peut entraîner des raisonnements limités...

Nous tenons à préciser que tant du côté de l'ABP que de celui de l'IBGE et même du côté des communes avec qui des contacts sont en cours, des moyens humains importants sont mobilisés pour mettre en œuvre la politique de recyclage de l'Exécutif, moyens qui n'apparaissent pas nécessairement en termes budgétaires. En outre, les fédérations soutiennent également cette politique et pas uniquement au travers d'un appui financier, nous y reviendrons.

En ce qui concerne les zones de collectes et des choix retenus en la matière, je m'en réfère aux informations que donnera mon Collègue M. Hotyat.

Quant au centre de tri définitif, il devrait être opérationnel vers le milieu de l'année 1994. L'Exécutif a confié à la SRIB le soin de constituer une société d'économie mixte dont l'objet sera précisément la construction et la gestion de ce centre de tri. Une autre responsabilité des pouvoirs publics tient à la sensibilisation de la population tant au tri/recyclage qu'à l'écoconsommation. A nouveau, des moyens importants et récurrents sont prévus dans le cadre du « Plan Déchets » pour la sensibilisation de la population. C'est une des conditions de la réussite du Plan puisqu'il est basé sur la participation des citoyens.

Quant à la problématique des « écolabels », la Région se montre extrêmement active dans le cadre de l'ensemble de ses contacts afin qu'un système européen de labellisation — et, à défaut, belge — soit mis en place rapidement.

En ce qui concerne la taxe PSU, je m'en réfère aux informations qui vous seront données par M. Hotyat.

Les fédérations d'entreprises quant à elles se sont engagées à soutenir cette politique au travers des accords de branche signés par les trois Régions.

Pour rappel, ces accords de base signés prévoient, outre une intervention financière des fédérations, la mise au point en commun de programmes de prévention qualitative et quantitative de la production de déchets d'emballages.

De surcroît, le principe de l'intégration à terme des coûts environnementaux dans les coûts des produits est prévu, ce qui nous paraît fondamental.

Nous ne pensons pas que les pouvoirs publics seuls pourront inverser la tendance à l'augmentation des déchets. A nouveau, il s'agit d'un défi posé à tous, et les accords de branche sont une première réponse à cette problématique.

Enfin, la mise au point de processus de tri industriel, la conception de mode de production et de produits valorisables, sont des domaines dans lesquels les entreprises ont un rôle central à jouer, les pouvoirs publics devant fixer les objectifs à atteindre, et ce en concertation avec les secteurs.

Pour ce qui est de la problématique écotaxe, je me suis expliqué sur ce thème en détail au travers d'une réponse à une question écrite de Mme Nagy à ce sujet, réponse à laquelle je me permets de renvoyer les honorables membres.

Je voudrais toutefois préciser mon attitude : je suis favorable à l'écotaxe, mais pas à n'importe quelle écotaxe. Du reste, il me revient que les écotaxes, telles qu'elles sont proposées

aujourd'hui, subissent de sérieux amendements, et qu'entre ce qui est annoncé et ce qui sortira des discussions, il y aura une sérieuse marge.

J'ajoute que l'écotaxe doit répondre à un certain nombre de critères et, en tout cas, ne pas créer ce que j'appelle le particularisme écologique. Au moment où le marché allemand et le marché français sont en train de créer un système d'éco-emballage, un système dual, un système qui reporte sur le secteur industriel l'ensemble des responsabilités, on risque de voir un pays membre de la CEE adopter une attitude qui diffère totalement de la politique développée au niveau de la Communauté européenne. Je tiens à souligner ce fait et je me permets d'y rendre attentifs les uns et les autres qui tentent de réfléchir à la problématique de l'emballage. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir une conquête pour une conquête, encore faut-il s'intégrer dans un ensemble européen, dans un marché européen et dans une efficacité européenne.

Je suis donc favorable à l'écotaxe, par exemple celle qui serait levée sur l'énergie, parce qu'elle serait appliquée au niveau européen, et j'aurais d'ailleurs souhaité que la Belgique anticipe en la matière.

Enfin, les citoyens seront appelés à réaliser un tri à la source sur les déchets d'emballage et les vieux papiers. Ceci exigera également un effort quotidien et une modification des habitudes. Il est clair que chacun sera mis face à ses responsabilités et que les choix de filières de traitement des déchets dépendent également de la participation de la population.

Je pense que la démonstration est suffisamment éloquente: l'Exécutif régional déploie des efforts importants pour lancer une véritable politique réaliste de gestion des déchets, axée sur le recyclage. Dire le contraire c'est affirmer le contraire de la vérité.

Comme je l'ai expliqué, cette politique est basée sur la participation mais surtout sur la responsabilité de l'ensemble des parties concernées. Nous sommes bien entendu persuadés, M. Hotyat et moi-même, de la réussite de l'opération, même si nous sommes conscients, vu la nouveauté du système proposé, que des adaptations seront nécessaires dans un premier temps, afin d'adapter les moyens mis en œuvre dans le cadre de cette opération. Nous n'avons pas la prétention, nous, d'inventer des formules miracles. Nous avons la volonté d'être réalistes par rapport à un problème préoccupant, et en aucun cas, nous ne voulons brûler les étapes, de manière à éviter que par un excès d'initiatives, nous ne compromissions à terme la politique de recyclage. Au contraire, par une gestion rigoureuse, sérieuse et industrielle du processus, couplée à une participation et à une sensibilisation de la population, nous sommes certains de réussir le pari de la gestion des déchets. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'honorable interpellateur, malgré sa présence en Commission des Affaires intérieures lors de l'examen du Budget régional de 1993, interprète de façon fort personnelle le budget de l'Agence «Bruxelles-Propreté».

Le montant de 2,8 milliards, qu'il cite, est le total des dépenses ordinaires et d'investissement de cette entreprise publique, dont la collecte et l'élimination des immondices ne sont qu'une partie des activités. Le rapport détaillé que j'ai

présenté en commission aurait dû l'éclairer sur les missions de nettoyage et d'enlèvement des dépôts sauvages.

En second lieu, sans vouloir donner un cours de comptabilité budgétaire, je voudrais attirer l'attention de M. Adriaens sur le fait que le budget des dépenses de l'Agence reprend l'ensemble des dépenses, bien entendu, mais n'exprime pas, contrairement à la comptabilité analytique, le coût des prestations. Pour une approche plus exacte au niveau de la comptabilité budgétaire, il doit examiner le budget des recettes et opérer les soustractions qui s'imposent par rapport aux coûts: flux de TVA, recettes résultant des prestations, telle la vente de vapeur, etc.

L'analyse comparative des coûts de recyclage et de l'incinération présentée par l'honorable conseiller — les 2,5 milliards de sa note, devenus 3 milliards dans son exposé, pour l'incinération, comparés au montant de 245 millions pour le recyclage — s'avère toutefois erronée, tout comme les conclusions qu'il en dégage.

Ainsi, en ce qui concerne les objectifs du plan de prévention et de gestion des déchets, M. Adriaens aurait pu remarquer que l'objectif à atteindre, au terme du plan «déchets», est le recyclage de 80 000 tonnes par an d'immondices et la stabilisation de la production de ceux-ci. Les trois fours actuels de l'incinérateur continuent à assurer l'élimination de quelque 500 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Il n'est donc en rien contradictoire avec la volonté de développer une importante politique de recyclage, de prévoir les investissements nécessaires pour que l'incinérateur fonctionne dans des conditions optimales. Je ne peux croire que l'interpellateur soit opposé à la mise en place d'une épuration complémentaire des fumées.

Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il a cité le chiffre de 3 milliards, en le présentant comme une volonté de développement de l'incinération: ce qui m'a un peu suffoqué.

J'ai voulu connaître ses sources; je suppose qu'il s'est basé sur le tableau budgétaire du plan «déchets» où il est question de l'incinérateur, tableau distinguant investissements et gestion.

Je constate que sur ce montant total plus de 3 milliards, 1,257 milliard correspond aux charges d'emprunt relatives à l'actuelle usine d'incinération, charges dont nous devons assurer le remboursement jusqu'au-delà de l'an 2000. Il est donc un peu facile de présenter cela comme une action de l'Exécutif, alors qu'il s'agit d'une dette contractée avant son installation.

Ensuite, est prévu un investissement nouveau, que j'ai mis en évidence; il s'agit du milliard réservé au lavage des fumées. Comme je l'ai dit, je ne pense pas que l'interpellant y soit opposé.

Le reste du montant représente essentiellement le coût de l'exploitation; qu'il s'agisse des redevances d'exploitation, des mises en décharges des mâchefers et des fins, déduction faite des recettes vapeur. Vous savez, comme nous, que même pour un autre type d'élimination, il y aurait aussi des frais de fonctionnement et que, de toute façon, quel que soit le processus suivi, une partie du rebut doit toujours être incinérée.

Tout ceci pour ramener l'analyse à moins de «catastrophisme» et plus de lucidité.

A propos de la taxation proportionnelle aux déchets produits par les habitants, je constate à nouveau une fixation de l'interpellant qui a déjà reçu à de nombreuses reprises des explications de ma part sur les dangers, que comporte la solution qu'il préconise, à l'égard de la propriété publique en

raison de la multiplication possible des dépôts sauvages et à l'égard des finances publiques en raison de la non-sécurité des recettes. Je vous renvoie, sur ce point, à ma déclarations antérieures.

Vos propos, M. Adriaens, selon lesquels j'aurais triomphalement annoncé en Commission des Affaires intérieures que nous allions vendre des sacs pour les collectes sélectives ne sont pas exacts. En fait, il est question d'une distribution gratuite de sacs par la Région pour le démarrage de l'opération, dans le cadre de la sensibilisation. Au-delà de cette distribution, nous avons dit que les sacs seraient mis en vente par le secteur privé, sans rémunération pour la Région, comme c'est le cas actuellement pour les sacs utilisés pour la collecte traditionnelle des immondices.

La Région ne vendra donc pas de sacs; c'est contraire à ses objectifs. Ce sera en effet le secteur privé qui mettra les sacs de collecte sélective en vente, tout comme les sacs actuellement utilisés. Il y a donc rien de nouveau.

Le plan «déchets» prévoit l'étude de la faisabilité de l'introduction du principe «pollueur-payeur» et cite, en plus de la prise en compte du volume des déchets, celle du revenu du ménage. Les enquêtes sociologiques démontrent, en effet, que la production d'immondices est directement liée aux revenus des ménages. On peut donc considérer, dès à présent, qu'au travers de l'IPP et du précompte immobilier — taxes d'agglomération — ce lien existe partiellement. De toute façon, si un nouveau système était mis en œuvre, il devrait éviter les dangers que j'ai cités.

Par ailleurs, en ce qui concerne les collectes sélectives porte à porte, j'ai déjà évoqué, en Commission des Affaires intérieures, les zones de collectes retenues dans un premier temps. Elles correspondent aux zones où les taux de réponse aux collectes sélectives existantes — qu'il s'agisse de l'opération Terre, des Bulles à verres, ou des petits déchets chimiques — sont les plus élevés. Les résultats de l'enquête sur les pratiques et attitudes des habitants de la Région dans l'élimination des déchets ménagers — que j'ai confiée au Centre de psycho-sociologie de l'opinion publique de l'ULB — confortent ce choix. Nous avons choisi, M. Gosuin et moi-même, de lancer l'opération dans ces communes afin de lui donner un maximum de chances de réussite. Cette première phase sera une étape de lancement et de réglage opérationnels.

J'ai reçu cette semaine de mon Collègue M. Gosuin, responsable des négociations avec les opérateurs du centre de tri provisoire, le feu vert pour démarrer la fabrication des sacs destinés aux collectes sélectives en porte à porte. Sur ces sacs, figurera la description précise des immondices recyclables et acceptées par le centre de tri. Un délai de fabrication de trois semaines est prévu auquel il faut ajouter une semaine minimum pour la première distribution de ces sacs aux habitants. Enfin, un dernier délai doit être en compte pour que les sacs soient remplis par les habitants et présentés à la collecte. Il s'agit donc, comme l'on dit usuellement en termes d'échéancier, du chemin critique pour le lancement de l'opération sur le terrain. Celle-ci devrait donc — sauf imprévu — intervenir dans la deuxième moitié du mois de décembre.

Un premier échéancier du développement des collectes des recyclables sera établi, après appréciation des premiers résultats, au printemps 1993. Comme il est dit dans le plan «déchets», ce ramassage sera progressivement étendu à l'ensemble de la Région, en fonction des résultats des différentes formes de collectes sélectives, en vue d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de quatre-vingt mille tonnes par an.

Quand je vous entends dire que nous aurions dû commencer immédiatement la collecte sélective dans les dix-neuf communes, cela me semble être un vœu pieux. (*Interruption.*)...

M. Adriaens. — Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Si vous ne l'avez pas dit, vous n'avez donc dit rien d'autre que ce qui est indiqué dans le plan-déchets: «progressivement...». J'ai pourtant cru comprendre, au travers de votre critique, tout à l'heure, que vous souhaitiez que l'on aille plus vite. Si ce n'est pas «progressivement», c'est tout d'un coup! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, j'ai quelques petites remarques à formuler.

Tout d'abord, sur le slogan que lance M. Gosuin selon lequel il s'agit de l'expérience la plus audacieuse, la plus téméraire de toute l'Europe. Il nous tient ce discours depuis au moins un an et demi et ferait bien de revoir ses tablettes. Il y a ailleurs en Europe des expériences régionales impliquant plus de 140 000 habitants. Monsieur le Ministre, vous avez choisi un septième de la région pour une expérience. N'essayez pas de nous faire croire tout le temps que vous êtes à la pointe du progrès.

Vous avez aussi dit, Monsieur le Ministre, que j'avais une lecture «réductionniste» du budget. J'y reviendrai parce que M. Hotyat, lui, est entré plus avant dans les détails.

Dans votre argumentation, vous nous avez déclaré qu'il fallait responsabiliser tout le monde, notamment les fédérations d'entreprises qui soutiennent notre politique par le biais d'accords de branches. J'applaudis mais je vous mets en garde. Tout à l'heure, M. Demanze et un autre conseiller ont posé une question sur Verlipack dont la signature figure sur votre accord de branche passé il y a quelques mois. Et cette société vous menace aujourd'hui d'arrêter la récupération du verre. Comme je vous l'ai déjà dit, les accords de branches sont peut-être une bonne chose, mais ils ne lient absolument personne, ce sont des accords volontaires, sans réel engagement. Je vous ai mis en garde quand vous avez commencé à travailler avec des sociétés privées. Je vous ai prévenu que vous n'aviez aucune garantie sur le respect des accords. Vous avez reçu la première semonce la semaine dernière.

Je vous rejoins sur un point: il faut que les entreprises aient des règlements, des contraintes qui les obligent à faire quelque chose, et les éco-taxes sont un de ces outils. Vous nous avez dit — et j'en suis fort heureux — que vous étiez favorable à leur mise en route et au transfert de leurs recettes à la Région bruxelloise. J'applaudis. Vous ne vouliez pas n'importe quelles taxes. Je suis d'accord avec vous. Elles sont en cours de négociation et vous pouvez être rassuré: le but de ces éco-taxes sera bien de responsabiliser les générateurs de déchets quels qu'ils soient, entreprises et particuliers. C'est vrai que les entreprises, jouant leur rôle naturel de lobby, crient au loup et nous font croire que cela va être la catastrophe. Ce ne sera pas le cas. Quand elles verront comment les éco-taxes sont appliquées, elles pourront très bien s'y adapter, les soutenir, poursuivre la politique de recyclage sur le plan régional et s'intégrer à l'accord qui se prépare.

Vous avez souvent parlé, Monsieur Gosuin, d'une politique réaliste axée sur le recyclage. Là, vous avez tort et vous êtes en contradiction avec la directive européenne et avec notre ordonnance votée dans ce Conseil. Il faut établir une hiérarchie des actions à entreprendre. La première action est la prévention

avant le recyclage. Vous me faites toujours penser à ce monsieur qui, rentrant chez lui, s'aperçoit tout à coup que sa baignoire a débordé; il y a plein d'eau partout et il commence à éponger avec des serpillères en disant: «ne vous en faites pas, je recycle cette eau, pas de problèmes...» Et je vous dis chaque fois: «mais allez d'abord fermer le robinet de la baignoire qui déborde, fermez d'abord ce robinet.» Et vous, toujours avec la serpillère: «ne vous en faites pas, je recycle!» Eh bien, non, Monsieur Gosuin, il faut d'abord fermer le robinet!

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Vous auriez dû être acteur, Monsieur Adriaens, vous êtes drôle!

M. Adriaens. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Les éco-taxes vont servir à fermer le robinet! Et j'insiste: dans un plan-déchets la prévention arrive en priorité dans la hiérarchie.

Pour ce qui est de M. Hotyat qui est un homme de chiffres — et j'aime les chiffres, je les adore! (*Hilarité*)... Cela fait trois ans que je vous pose des questions, Monsieur Hotyat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je vois que chacun a ses bons et ses mauvais points!

M. Adriaens. — Je n'ai pas donné de points mais M. Hotyat m'a effectivement donné des mauvais points. Il m'a dit que j'avais mal lu son budget, que j'en confondais certaines parties. Non, Monsieur Hotyat, je sais lire votre budget et je vous ai posé beaucoup de questions depuis trois ans. Vous m'avez d'ailleurs toujours répondu correctement. C'est ainsi que je connais exactement aujourd'hui l'imputation des sommes inscrites au budget, leur destination et leur cheminement.

Je sais comme vous que les 2,8 milliards impliquent des recettes. Chaque année, je calcule le prix que coûtent à la Région la collecte, le traitement et l'élimination d'une tonne de déchets et je soustrais les recettes. Actuellement, le prix de la tonne traitée est passé de 4 000 à 4 500, à 5 000 francs, recettes déduites.

Dans le plan déchets que je viens de recevoir figurent des chiffres négatifs en ce qui concerne les recettes. Je lis: vente de la vapeur, en 1992, moins 276 millions. Cette année-là, vous avez reçu 179 millions, vous avez perdu 100 millions. Pour 1993, vous inscrivez 280 millions.

Dans le budget 1993 vous inscrivez 179 millions, parce que, m'avez-vous dit, vous n'arrivez pas à vendre cette vapeur plus cher. Donc moins 100 millions de recettes.

Donc, votre plan des déchets et les chiffres que nous avons ici sont faux. Comme vous perdez sur cinq ans 500 millions, le coût de l'incinération ne sera pas de 3 milliards mais de 3,5 milliards. Il augmentera encore.

En ce qui concerne le tri, des 245 millions j'ai soustrait les rentrées de chaque année, soit 30 millions par an. Or, vous me dites aujourd'hui que le Centre de tri ne sera opérationnel que début 1994. Là aussi, je puis retirer 40 millions pour les années 1992 et 1993. Vous investirez dans le tri non pas 245 millions mais 295 millions. L'équilibre se fait donc toujours à la hausse. Votre tri de recyclage coûtera 50 millions de plus et l'incinération 500 millions de plus, ce qui prouve que cette dernière est privilégiée.

Vous nous dites, Monsieur Hotyat, que vous êtes lié par le passé et les emprunts. En 1992, ils atteignaient 220 millions pour arriver, en 1996, à 200 millions. Il diminuent. La somme allouée chaque année pour l'incinération, les investissements et le fonctionnement atteint, en 1992, 470 millions, en 1993, 493 millions, en 1994, 564 millions, en 1995, 876 millions, en 1996, 943 millions. Je suis aussi partisan de l'installation d'un lavage des fumées pour ne pas empoisonner nos concitoyens, mais avouez que cela nous coûte cher. Vous assumez les erreurs du passé et vous ne pouvez pas réduire ou supprimer l'incinération du jour au lendemain, je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour en sortir progressivement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Chers Collègues, notre ordre du jour s'allège sensiblement, puisque M. Cools a demandé que son interpellation adressée au Ministre Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'asphyxie des centres commerciaux qui découle d'une politique inadéquate des transports», soit reportée.

Geachte Collega's, onze agenda wordt aanzienlijk minder zwaar, daar de heer Cools heeft verzocht zijn interpellatie tot de Minister Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de achteruitgang van de handelscentra als gevolg van een onaangepast vervoersbeleid», uit te stellen.

Par ailleurs, je vous signale que l'interpellation de M. Duponcelle à M. Gosuin et à M. Grijp, Membres du Collège réuni compétents pour la politique d'Aide aux personnes, concernant «les arrêtés d'application de l'ordonnance portant reconnaissance des services AVJ», a été reportée à la demande de l'interpellateur et en accord avec le Collège réuni. Nous n'aurons donc pas de séance de l'Assemblée réunie aujourd'hui.

Gezien de interpellatie van de heer Duponcelle tot de heer Gosuin en de heer Grijp, Leden van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende «de uitvoeringsbesluiten van de ordonnantie houdende erkenning van de diensten voor hulpverlening bij activiteiten in het dagelijks leven», op vraag van de interpellant en met instemming van het Verenigd College uitgesteld werd, zal de Verenigde Vergadering niet samenkomen.

QUESTION ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

Certaines ayant été reportées, il nous en reste quatre. La première est posée par M. Simonet et est adressée à M. le Ministre-Président. C'est M. le Secréariat d'Etat Hotyat qui y répondra.

Een aantal zijn uitgesteld, er blijven er dus vier over. De eerste wordt gesteld door de heer Simonet en is gericht aan de Minister-Voorzitter. Staatssecretaris Hotyat zal de vraag beantwoorden.

M. Simonet. — Monsieur le Président, de quelle question orale s'agit-il car j'en ai déposé deux?

M. le Président. — Il s'agit de celle qui concerne l'Agence Bruxelles-Propreté; la deuxième ayant fait l'objet d'un compromis est reportée.

QUESTION ORALE DE M. SIMONET A M. PICQUE, MINISTRE-PRÉSIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA RECENTE NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT ET DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT ADJOINT DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE RECENTE BENOEMING VAN DE LEIDEND AMBTENAAR EN DE ADJUNCT-LEIDEND AMBTENAAR VAN HET GEWESTELIJK AGENTSCHAP VOOR NETHEID»

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour poser sa question.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, lors de sa réunion du 8 octobre 1992 — et le *Moniteur belge* de ce matin en fait foi — de nommer le fonctionnaire dirigeant et le fonctionnaire dirigeant adjoint de l'Agence régionale pour la propreté avec effet au 1^{er} novembre 1992.

Les heureux bénéficiaires de ces nominations sont respectivement M. Michel Jurisse, votre propre chef de Cabinet et M. Raf Van de Maele, chef de Cabinet de M. le Ministre Grijp.

M. le Secrétaire d'Etat voudra bien me confirmer que ces nominations ne sont justifiées que par les titres et mérites de ces candidats qui les distinguaient très nettement des autres postulants à ces fonctions.

Dans la négative — mais je ne doute pas de votre réponse positive — ne pensez-vous pas qu'un certain nombre de nos concitoyens pourraient s'alarmer de ces désignations à forte connotation politique?

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer l'honorable collègue qu'en ce qui concerne la désignation du fonctionnaire dirigeant et du fonctionnaire dirigeant adjoint de l'agence régionale pour la propreté, un appel aux candidats a été lancé via une publication au *Moniteur belge*.

Les conditions particulières prévues par l'Exécutif avaient pour but de garantir la qualité des postulants.

En ce qui concerne le fonctionnaire dirigeant il fallait :

— être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil ou agronome ou commercial, délivré et entériné conformément aux lois coordonnées sur les collations des grades académiques et de programme des examens universitaires;

— posséder une expérience professionnelle d'au moins 18 ans dont au minimum trois ans dans la direction d'une entité de plus de 500 travailleurs;

— justifier des connaissances dans le domaine du traitement des immondices ou de la propreté publique.

En ce qui concerne le fonctionnaire dirigeant adjoint, il fallait :

— être titulaire d'un diplôme donnant accès aux emplois de niveau 1 des administrations de l'Etat;

— posséder une expérience professionnelle d'au moins 15 ans, dont au minimum trois années de responsabilités administratives;

— justifier des connaissances en matière d'institutions de la Région de Bruxelles-Capitale et de la législation relative spécifiquement à cette Région.

Les candidatures qui ont été introduites ont été examinées en détail, compte tenu des conditions générales et particulières que je viens de rappeler. L'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, après avoir vérifié s'ils répondaient aux critères fixés, a apprécié les mérites comparatifs des candidats. Il en ressort que les fonctionnaires nommés — dont je signale au passage qu'ils ont pris leurs fonctions: ils ne sont par conséquent plus chefs de cabinet —, qui sont par ailleurs des fonctionnaires chevronnés, remplissaient toutes les conditions et étaient les plus aptes à exercer les fonctions de dirigeants.

J'ajouterai que le fonctionnaire dirigeant choisi dispose en plus des conditions particulières exigées, d'une licence spéciale interfacultaire en environnement obtenue avec la plus grande distinction, ce qui présente un avantage indéniable pour l'agence régionale de propreté.

Voilà donc les informations que vous souhaitez.

Je regrette que M. Simonet ait cru bon de poser sa question en des termes à connotation cryptopoujadiste. Les membres des cabinets ministériels ont le droit, comme tout citoyen, de postuler des emplois vacants au sein de la fonction publique, dès lors qu'ils rencontrent les exigences requises et que je vous ai exposées.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, je voudrais simplement me réjouir au nom de tous les Bruxellois de la qualité des profils qui sont définis pour des emplois de ce type, profils qui eux peuvent être qualifiés de cryptotechniques.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. HASQUIN A M. VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'AVENIR DE L'ECOLE ROYALE MILITAIRE ET LA POSITION DE L'EXECUTIF EN CETTE MATIERE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN AAN DE HEER VAN EYLL, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE TOEKOMST VAN DE KONINKLIJKE MILITAIRE SCHOOL EN HET STANDPUNT VAN DE EXECUTIEVE TER ZAKE»

M. le Président. — La parole est à M. André qui posera la question en lieu et place de M. Hasquin.

M. André. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'intention du Ministre de la Défense nationale de vendre le site actuel de l'Ecole royale militaire suscite bien des polémiques :

— le projet de vente est entouré d'une suspicion de spéculation immobilière;

— la recherche d'un terrain à bâtir en Région bruxelloise conduit à installer l'Ecole royale militaire en Région flamande avec une boîte aux lettres «alibi» sur le territoire bruxellois, qu'il sera facile de déplacer ensuite sous prétexte que le campus est essentiellement situé en territoire flamand;

— et les montants annoncés (5 à 10 milliards) pour la rénovation *in situ* sont très exagérés; il convient de distinguer la mise aux normes en matière de sécurité-hygiène (quelques dizaines de millions), les aménagements indispensables sur le plan fonctionnel (quelques centaines de millions), une rénovation limitée à l'essentiel (1 milliard en trois ans) et la reconstruction *in situ* (projet Tractebel de 5 milliards);

— sur le plan budgétaire, la construction sur un nouveau site doit à l'évidence dépasser les montants avancés jusqu'à présent — 500 millions —, sauf à supprimer *de facto* l'école comme établissement d'enseignement et de recherche de niveau universitaire.

La gestion du patrimoine en bon père de famille doit donc viser à entretenir les biens existants, en attendant que la conjoncture permette de se doter de l'outil adéquat pour le siècle prochain. Ceci est important sur le plan architectural, sur le plan urbanistique et au point de vue politico-militaire.

Il est important d'avoir l'avis du Secrétaire d'Etat qui a en charge la protection du patrimoine. Qu'en est-il des mesures qu'aurait déjà prises l'Exécutif en vue de procéder au classement du site?

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, dès le 31 juillet 1992, j'ai demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'examiner la question et de me proposer éventuellement d'ouvrir l'enquête préalable au classement.

Je me suis personnellement rendu sur les lieux le 1^{er} octobre et je sais que la Commission royale des Monuments et des Sites a mandaté ses experts au début du mois.

J'attends donc, pour l'instant, une proposition d'ouverture d'enquête émanant de la Commission royale des Monuments et des Sites, seule instance avec le Collège des bourgmestre et échevins à pouvoir le faire.

Je crois pouvoir dire que la seule difficulté résidera probablement dans la sélection des éléments de l'ensemble à proposer au classement.

Outre, ce dossier, particulièrement sensible, j'ai demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'étudier la possibilité de proposer le classement d'autres grands bâtiments appartenant aux pouvoirs publics et risquant, à plus ou moins long terme, de se trouver dans une situation analogue.

M. le Président. — La parole est à M. André pour une question complémentaire.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je vous remercie pour votre réponse. Je note que vous estimez ce dossier particulièrement sensible. Aussi, nous suivrons pas à pas l'évolution de vos démarches et vous interrogerons à l'occasion sur ce sujet.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA PRISE DE POSITION DE L'ADMINISTRATION DES MONUMENTS ET SITES EN COMMISSION DE CONCERTATION ET LES PRESSIONS DONT ELLE FAIT L'OBJET»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER VAN EYLL, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET STANDPUNT DAT HET BESTUUR VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN INGENOMEN HEEFT IN OVERLEGCOMMISSIES EN DE DRUK DIE OP HET BESTUUR WORDT UITGEOEFEND»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, des articles de presse nous rapportent un incident qui s'est produit lors d'une récente commission de concertation à Molenbeek. Celle-ci portait sur une demande de certificat d'urbanisme touchant à une partie du Scheutbos.

Comme une procédure de classement du site est en cours, le fonctionnaire de l'administration des Monuments et Sites comptait logiquement remettre un avis défavorable, afin de ne pas compromettre la procédure, puisque la Commission royale des Monuments et des Sites devait encore se prononcer.

C'est alors qu'un incident se produisit : l'échevin qui présidait la commission appela alors votre cabinet pour vous demander d'ordonner au fonctionnaire de remettre un avis

défavorable. Il le menaça d'ailleurs de perdre son emploi. Après quelques palabres, le fonctionnaire finit par s'abstenir prudemment. Cet incident m'incite à vous poser quelques questions :

— Avez-vous demandé au fonctionnaire de changer son vote lors de cette commission de concertation ?

— Pour les futures commissions, comptez-vous, comme vous l'avez déclaré dans la presse, laisser faire à l'administration ce qu'elle veut ou comptez-vous encore intervenir directement sur l'avis à donner ?

— Sur le fond du dossier, pouvez-vous me dire où en est la procédure de classement du site ? La Commission royale des Monuments et Sites a-t-elle rendu son avis ? Si oui, quel est la teneur de cet avis ?

— N'estimez-vous pas que cette procédure de classement a perdu une partie de sa raison d'être après l'avis favorable de la commission de concertation ?

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, puis-je m'étonner que l'honorable membre veuille attirer l'attention du Conseil régional sur un incident qui relève, non d'une volonté autoritaire de ma part, mais de la nécessité en toutes choses d'une période de rodage et d'apprentissage.

Voyons les faits. Le 16 septembre 1992, la commission de concertation de Molenbeek, à laquelle participait pour la première fois le service des Monuments et Sites, examinait deux PPAS relatifs au site semi-naturel du Scheutbos. En bref, disons que l'un des PPAS concerne la création d'un parc régional sur le site. L'autre PPAS permet notamment l'érection d'une clinique. En séance, le Service des Monuments et Sites a exprimé une opinion négative quant à la création du parc régional et une opinion positive quant à la construction de la clinique sur le site. Le Service des Monuments et Sites a justifié son opinion négative par le fait que la Commission royale des Monuments et Sites étudiait l'éventualité de proposer le site au classement. En outre, il a pris comme position de principe de voter « non » chaque fois que le dossier délibéré en concertation fait l'objet d'un examen en Commission royale des Monuments et des Sites.

Certains membres de la commission de concertation — dont je ne suis pas, naturellement — n'ont, dès lors, pas compris que les deux opinions ne soient pas négatives puisque les deux PPAS concernent le site du Scheutbos. Le raisonnement valable pour l'un devrait l'être pour l'autre.

Deuxième motif d'incompréhension : le Service des Monuments et Sites disait « non » à la création du parc et « oui » à l'érection d'une clinique. Dans l'énerverment, des personnes ne relevant pas de la Région, ont tenu des propos peu admissibles et ont cru devoir interroger mon cabinet.

Après ce remue-ménage, le Service des Monuments et Sites s'est abstenu quant à la création du parc régional et a voté « oui » quant à la construction d'une clinique sur le site semi-naturel ce qui, soit dit entre parenthèses, ne représente nullement mon opinion sur ces deux PPAS.

L'incident a été relaté par un seul journal et non pas par plusieurs. Aucun groupement ne s'en est formalisé et le monde associatif a bien compris qu'il y avait malodonne. Voilà pour les faits.

Passons maintenant à vos quatre questions :

1. Non, mon cabinet n'a pas donné l'ordre à ce fonctionnaire de changer son vote.

2. Non, je ne compte pas intervenir personnellement sur les avis que le Service des Monuments et Sites doit remettre lors des commissions de concertation.

3. Aucune procédure de classement n'est en cours. Aucun avis n'a été émis par la Commission royale des Monuments et Sites. Le 21 octobre 1992, soit plus d'un mois après les faits évoqués, la Commission royale des Monuments et Sites a formulé une proposition d'ouverture d'enquête préalable au classement éventuel de l'ensemble du site.

Cette proposition ne m'est pas encore parvenue.

4. Je ne puis répondre à votre quatrième question puisqu'elle évoque l'avis favorable de la commission de concertation. En fait, cette commission a émis deux avis favorables à propos du Scheutbos puisqu'elle examinait deux PPAS relatifs à ce site. Je ne puis donc savoir à quel avis favorable vous faites allusion.

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour une question complémentaire.

M. Debry. — Monsieur le Président, le Secrétaire d'Etat a beaucoup d'humour.

Ma dernière question portait évidemment sur l'avis rendu quant à la construction de la clinique gériatrique.

Ensuite, la réponse à ma troisième question portant sur l'éventuelle procédure de classement est tout à fait contradictoire avec les déclarations du Secrétaire d'Etat au comité d'habitants — CEBO. En effet, selon ses déclarations le Secrétaire d'Etat avait effectué les démarches permettant d'entamer une procédure de classement du site et ce, bien avant la commission de concertation.

Je relève une contradiction, pour le moins apparente, à ce niveau et je serais heureux que le Secrétaire d'Etat m'en explique la raison.

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — En fait, je me suis servi de l'imprécision de vos termes pour ne pas répondre à l'intention qui était sous-jacente à votre question. Je n'apprécie guère, il est vrai, que les erreurs de jeunesse d'un système et les erreurs de jeunesse d'une personne soient ainsi étalées sur la place publique. Le monde associatif qui connaît bien le dossier a évidemment compris que lorsque le service des monuments et des sites dit « oui » à la clinique et non au parc régional, il s'est manifestement emmêlé les pinceaux. Il ne s'agit donc pas de la volonté de qui que ce soit ou de la mise au pas d'une administration par un Secrétaire d'Etat trop autoritaire.

Si vous voulez que je réponde effectivement à l'intention qui était sous-jacente à votre troisième question, aucune procédure de classement n'est en cours puisque l'Exécutif ne l'a pas encore autorisée. Par contre, les préparatifs à cette procédure ont actuellement lieu. J'ai demandé à la Commission royale de bien vouloir s'inquiéter du dossier. Elle a remis une proposition visant à ouvrir l'enquête préalable au classement éventuel et la procédure ne peut débiter que sur autorisation de l'Exécutif.

Comme cette proposition ne m'est pas encore parvenue — même si je la connais —, la procédure ne pourra s'ouvrir que le jour où l'Exécutif le décidera.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaines séances plénières les 25, 26 et 27 novembre 1992.

Volgende plenaire vergaderingen op 25, 26 en 27 november 1992.

— *La séance est levée à 19 h 30.*

De vergadering wordt om 19 u. 30 gesloten.